

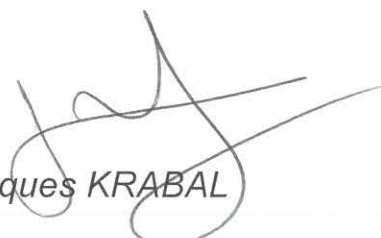


TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU SUD DE L' AISNE
Diagnostic
Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne

Dossier approuvé le 18/06/2015

Vu pour être annexé à la délibération du 18 juin 2015

*Le Président
du PETR - UCCSA*


Jacques KRABAL

12050029_TVB
Version du 01 octobre 2013
01.10.2013

n° dossier : 12050029_TVVB
code analytique : 303

	Nom	Fonction	Date	signature
Rédaction	Olivier CHOPIN	Ingénieur environnement	Aout 2013	
	Arnaud COLLET	Ingénieur écologue		
Validation	Ludovic HERMANT	Directeur d'étude	Aout 2013	

airele nord

ZAC du Chevalement
Rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél : 03 27 97 36 39
Fax : 03 27 97 36 11
Contact.nord@airele.c

om

Environnement Conseil

Espace Sainte Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
Tél : 03 26 64 05 01
Fax : 03 26 64 73 32
Contact.nord@airele.c

om



www.airele.com

SARL au capital de 100 000 € - N° siret 393 677 240 00045 - 393 677 240 RCS Douai - APE 7112B

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE TRAME VERTE ET BLEUE.....	12
1.1 LES OBJECTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE.....	13
1.2 CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU SUD DE L' AISNE.....	14
1.2.1 Contexte politique et réglementaire.....	14
1.2.2 Périmètre d'étude.....	16
1.2.3 Quelles démarches dans les territoires voisins ?.....	16
1.3 METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	18
1.3.1 Déroulement global de la mission.....	18
1.3.2 Méthodologie générale d'identification de la Trame verte et bleue	19
CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	20
LA VALLEE DE LA MARNE	22
Présentation Générale.....	22
Analyse éco-paysagère	23
Patrimoine et Milieux naturels supports des sous-trames écologiques.....	24
Documents cadres.....	28
LA BRIE	29
Présentation Générale.....	29
Analyse éco-paysagère	30
Patrimoine et Milieux naturels supports des sous-trames écologiques.....	31
Documents cadre.....	38
LES BUTTES DE L'ORXOIS TARDENOIS.....	39
Présentation Générale.....	39
Analyse éco-paysagère	40
Patrimoine et Milieux naturels supports des sous-trames écologiques.....	41
Documents cadre.....	46
CHAPITRE 3. FICHES PAR SOUS-TRAME ECOLOGIQUE	47
SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ».....	48
La Vallée de la Marne.....	48
La Brie	50
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	52
SOUS TRAME « TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES»	54
La Vallée de la Marne.....	54
La Brie	56

Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	58
SOUS TRAME « ETANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIERES FORESTIERES »	61
La Vallée de la Marne.....	61
La Brie	63
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	65
SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »	67
La Vallée de la Marne.....	67
La Brie	69
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	71
SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »	73
La Vallée de la Marne.....	73
La Brie	75
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	77
SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »	79
La Vallée de la Marne.....	79
La Brie	81
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	83
SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »	85
La Vallée de la Marne.....	85
La Brie	87
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	89
SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »	91
La Vallée de la Marne.....	91
La Brie	93
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	95
SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »	97
La Vallée de la Marne.....	97
La Brie	99
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	101
SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »	103
La Vallée de la Marne.....	103
La Brie	105
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	107
SOUS TRAME « NOIRE »	109
La Vallée de la Marne.....	109
La Brie	111
Les Buttes de l'Orxois-Tardenois.....	113
CHAPITRE 4. ANNEXES	115
4.1 ANNEXE 1 : QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?	116
4.1.1 Un concept : lutter contre l'érosion de la biodiversité.....	116

4.1.2	Quel intérêt pour la faune et la flore à se déplacer d'une entité à l'autre ?.....	120
4.1.3	Un projet de territoire aux plus-values environnementales, sociales et économiques.....	121
4.2	ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ELABORATION.....	123
4.2.1	Méthodologie de la concertation.....	123
4.2.2	Méthodologie d'identification des sous-trames écologiques.....	126
4.2.3	Choix des espèces cibles.....	128
4.2.4	Méthodologie de détermination des réservoirs de biodiversité.....	129
4.2.5	Méthodologie de détermination des espaces relais et des corridors écologiques.....	140
4.3	ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES PAR UNITE PAYSAGERE.....	143
4.4	ANNEXE 4 : RESSOURCES EN EAU.....	146
4.4.1	Documents cadres.....	146
4.4.2	Ressource en eau souterraine.....	148
4.4.3	Ressource en eau superficielle.....	149
4.5	ANNEXE 5 : GEOMORPHOLOGIE.....	154
4.5.1	Géologie.....	154
4.5.2	Topographie et climat.....	157
4.6	ANNEXE 6 : RISQUES NATURELS.....	158
4.6.1	Inondations.....	158
4.6.2	Erosion.....	159
4.7	ANNEXE 7 : ZONES NATURELLES D'INTERETS RECONNUES.....	160
4.7.1	L'Inventaire des ZNIEFF.....	160
4.7.2	Les dispositifs de protection des espaces naturels.....	181

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1.	LES PRINCIPALES CAUSES D'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ - AIRELE - AUDDICE 2010 116
FIGURE 2.	TYPES DE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE - AIRELE - AUDDICE 2010..... 119
FIGURE 3.	LA PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE122

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	IDENTIFICATION DES ACTEURS LOCAUX.....	125
TABLEAU 2.	LISTE DES SAGE SUR LE PAYS DU SUD DE L' AISNE	147
TABLEAU 3.	OBJECTIFS DE QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES.....	149
TABLEAU 4.	OBJECTIFS DE QUALITÉ DES COURS D'EAU.....	150
TABLEAU 5.	CLASSEMENT DES COURS SUR LE PAYS DU SUD DE L' AISNE	152
TABLEAU 6.	LISTE DES PPR DU PAYS DU SUD DE L' AISNE.....	159

LEXIQUE DES ACRONYMES

AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
BRGM	Bureau de Recherche Géologique Minière
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aisne
CB	Coulée de Boue
CBNBI	Conservatoire Botanique National de Bailleul
CCOC	Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon
CCT	Communauté de Communes du Tardenois
CCCCB	Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie
CCCCM	Communauté de Communes de Charly-sur-Marne
CENP	Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
CG	Conseil Général
CGE	Contrat Global pour l'Eau
CIVC	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne
COMOP	Comité Opérationnel
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOB	Document d'Objectifs (Natura 2000)
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FISAC	Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GIC	Groupement d'Intérêt Cynégétique
GR	Grande Randonnée
HAP	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
LGV	Ligne Grande Vitesse
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
NO ₃	Nitrate
MAET	Mesure Agro Environnementale Territorialisée
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office National de la Forêt
PAC	Politique Agricole Commune
PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
Pest	Pesticides
PLU	Plan Local de l'Urbanisme
PLUi	Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRi	Plan de Prévention des Risques Inondations
RD	Route Départementale
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
RNV	Réserve Naturelle Volontaire
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SGV	Syndicat Général des Vignerons de Champagne
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame verte et bleue



UCCSA	Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

GLOSSAIRE

<u>Acidicline :</u>	Espèce ou végétation ayant une légère préférence pour les sols acides.
<u>Acidiphile :</u>	Adjectif qualifiant une plante qui se développe sur des sols plus ou moins acides.
<u>Agriculture durable :</u>	L'agriculture durable (également appelée agriculture soutenable) est l'application à l'agriculture des principes du développement durable, qui vise le long terme avec une préservation des ressources du sol, de l'eau, de l'air, et favorise les biodiversités sans compromettre la viabilité économique.
<u>Alluvions :</u>	Matériel résultant d'un transport à distance par les eaux courantes.
<u>Altéragène :</u>	Se dit de ce qui provoque, directement ou indirectement, une modification défavorable dans un milieu donné.
<u>Aquifère :</u>	Ensemble de terrains se prêtant à l'emmagasinement et à la circulation de l'eau.
<u>Avifaune :</u>	Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée. (L'avifaune comprend des espèces sédentaires et des espèces saisonnières.)
<u>Banquette alluviale :</u>	Dépôts alluviaux de fonds de vallon en bordure des cours d'eau où s'établissent des groupements végétaux forestiers particuliers.
<u>Biodiversité :</u>	Terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.
<u>Bioturbation</u>	Déformation d'un sédiment non encore lithifié par l'action d'organismes vivants et que l'on retrouve sous forme de pistes ou de terriers dans les roches sédimentaires.
<u>Bryophytes :</u>	Famille végétale regroupant plus particulièrement les mousses et les hépatices.
<u>Calcarifère :</u>	Qui contient du calcaire.
<u>Chiroptère :</u>	Désigne les chauve-souris.
<u>Coenotique :</u>	Qui correspond aux stratégies développées par les communautés végétales pour se développer.
<u>Cortège :</u>	Ensemble d'espèces caractérisant un habitat naturel.
<u>Déprise agricole :</u>	Abandon progressif d'un espace rural.
<u>Ecosystème :</u>	Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.
<u>Ecosystème fonctionnel :</u>	Ecosystème permettant le nourrissage, la reproduction et le déplacement des espèces.
<u>Endémique :</u>	Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.
<u>Espèce emblématique :</u>	Espèce animale ou végétale servant d'illustration et de communication pour la biodiversité, l'environnement.
<u>Espèce exotique envahissante :</u>	Espèce (animale ou végétale) exotique (allochtone, non indigène) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.
<u>Etiage</u>	Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.
<u>Eutrophisation :</u>	Phénomène désignant l'état d'un milieu aquatique dans lequel il existe une concentration élevée d'éléments minéraux nutritifs ce qui entraîne une importante production de végétaux indésirables.

<u>Halieutique :</u>	Ensemble des disciplines ayant trait aux problèmes de la pêche.
<u>Héliophiles :</u>	Qui recherche la lumière du soleil.
<u>Herpétologique :</u>	Relatif aux reptiles.
<u>Hygrocline :</u>	Sur des sols avec différents degrés d'acidité, d'acide à neutre, ou degrés d'humidité, moyen à très humide voire noyé.
<u>Hygrophile :</u>	Adjectif qualifiant une plante qui a des besoins en eaux élevés tout au long de son cycle de développement.
<u>Limons :</u>	Dépôt détritique meuble de la classe des lutites, constituant une fraction des sols dont les particules ont des dimensions comprises entre 2 et 50 micromètres.
<u>Mégaphorbiaie :</u>	Formation végétale dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces, située en zone alluviale sur sol frais et faisant la transition entre zone humide et forêt.
<u>Mésoneutrophiles :</u>	Conditions de sol neutres et moyennement humides.
<u>Mésophile :</u>	Désigne des conditions de sols moyennement humides.
<u>Neutrophile :</u>	Une plante neutrophile est une plante qui se développe préférentiellement sur les sols dont l'acidité est proche de la neutralité.
<u>Open-field :</u>	Désigne les grandes cultures.
<u>Pastoralisme :</u>	Décrit la relation interdépendante entre les éleveurs, leurs troupeaux et leurs pâturages.
<u>Pédogénèse :</u>	Désigne la formation du sol.
<u>Pelouses :</u>	Prairies sèches dont 2 grands types peuvent être distingués : les pelouses sur roches calcaires ou calcicoles, le plus souvent localisées aux versants des vallées, et les pelouses acidophiles (sur sol acide) établies sur les affleurements sableux et à la périphérie des landes.
<u>Phylloxera :</u>	Minuscule puceron se présentant successivement sous forme aptère puis ailée au cours de son cycle de vie et dont une espèce attaque la vigne.
<u>Prairies améliorées :</u>	Prairies enrichies par apports de fertilisants voire réensemencées avec des graminées plus productives.
<u>Ressource en eau superficielle :</u>	Se dit de la ressource en eau qui n'est pas souterraine : eaux de surfaces, étangs, rivières, marais, milieux humides...
<u>Ripisylve :</u>	Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones).
<u>Sous-bassin versant :</u>	Désigne un bassin hydrologique.
<u>Stratigraphie :</u>	Description des strates, ou couches de terrain, qui constituent l'écorce terrestre dans le but de reconstituer l'histoire de celle-ci.
<u>Sabulicole :</u>	Un organisme sabulicole est un organisme qui vit et croît dans le sable, que ce soit en milieu terrestre ou aquatique.
<u>Sénescent :</u>	La sénescence est le processus de vieillissement biologique : c'est la suite des changements irréversibles dans un organisme qui aboutissent à la mort.
<u>Sylvatiques :</u>	Forestiers (du latin sylva, forêt).
<u>Talweg :</u>	Ligne de plus grande pente, suivant le fond d'une vallée, d'un vallon, d'un ravin.
<u>Thermophiles :</u>	Qui aime la chaleur.
<u>Xérophytes :</u>	Plante capable de vivre dans des régions habituellement sèches (déserts) ou dans des milieux physiologiquement secs.

PREAMBULE

L'étude Trame verte et bleue de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne s'inscrit comme une étude complémentaire au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Sud de l'Aisne.

L'objet de cette démarche est donc d'identifier à l'échelle du Pays les connexions écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité afin d'assurer leur prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

La présente étude **Trame verte et bleue** n'a pas de portée réglementaire et constitue un outil d'aide à la décision pour la prise en compte des enjeux de la biodiversité à une échelle locale.

Le présent diagnostic analyse les différentes composantes du territoire par une clé d'entrée paysagère à travers les grandes unités paysagères qu'il présente.

A l'issue du diagnostic, les réflexions se sont portées sur l'identification des corridors écologiques. Ainsi, les réservoirs de biodiversité associés aux corridors écologiques constituent les sous-trames écologiques du Pays du Sud de l'Aisne.



CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE TRAME VERTE ET BLEUE

Le patrimoine naturel est d'intérêt général et fait partie du patrimoine commun de la nation (article 1 du code de l'environnement). Chaque territoire se doit de le préserver :

- *dans le respect de la loi (Code de l'Environnement, politiques publiques nationales et européennes) pour les générations futures ;*
- *pour assurer le maintien de notre « capital économique, paysager et culturel » participant au bien être de chacun (notion de services rendus par la biodiversité).*

Fragmenter, isoler les milieux et les populations, c'est réduire les interrelations et les échanges entre eux. Les capacités de diversification et d'adaptation se trouvent réduites. La conséquence, bien que peu palpable, est l'atteinte au fonctionnement des écosystèmes et aux services qu'ils nous rendent.

*Les nouvelles politiques engagées, et notamment le Grenelle de l'environnement, ont pris le parti de **«penser réseaux écologiques »**.*

C'est tout l'enjeu de ce projet de Trame verte et bleue dont l'UCCSA s'est portée pilote en étude complémentaire de son schéma de cohérence territoriale.

1.1 LES OBJECTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne poursuit les 4 objectifs stratégiques suivants :

- identifier et caractériser les sites d'intérêt écologique (réservoirs de biodiversité) ;
- identifier les axes de circulation actuels nécessaires à la dispersion de la biodiversité ;
- identifier les éléments de fragmentation des réseaux écologiques présents sur le territoire ;
- définir la perméabilité de la trame paysagère aux déplacements des espèces, afin de favoriser les structures paysagères permettant la connexion entre les habitats naturels ;
- disposer d'un document cadre qui constitue une cartographie de référence permettant de définir des objectifs et des actions de préservation/restauration, garantissant une cohérence d'ensemble, assurant la reconquête des milieux naturels, leur maillage écologique, leur pérennité et leur multifonctionnalité ;
- permettre une traduction concrète de la « Trame verte et bleue » dans les outils d'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) dans le respect des lois Grenelle I et II ;
- définir des grandes orientations permettant une traduction opérationnelle dans le SCoT et le Schéma du patrimoine naturel du Pays du Sud de l'Aisne.

Ce document est voulu comme un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux agissant dans le cadre de l'aménagement du territoire.

C'est une cartographie interprétée qui vise une déclinaison opérationnelle de la **Trame verte et bleue** à l'échelle communale ou de projet.

Cf. Annexe 1: Qu'est-ce que la Trame verte et bleue ?

1.2 CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU SUD DE L' AISNE

1.2.1 CONTEXTE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE

■ CE QUE NOUS DIT LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Grenelle de l'environnement promeut les Trames Vertes et Bleues comme **un outil de préservation de la biodiversité**. La mise en place d'un réseau écologique national, nommé « Trame verte et bleue » a été la mesure prioritaire demandée par le Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle. La conception de la TVB proposée par le Comité opérationnel « Trame verte et bleue » du Grenelle repose sur trois niveaux :

- **des orientations nationales** pour la préservation et la restauration des continuités écologiques qui identifient notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers en précisant les grandes caractéristiques et les priorités ;
- **des schémas régionaux de cohérence écologique** qui respectent les orientations nationales, élaborés conjointement par l'Etat et la Région dans le cadre d'une démarche participative et soumis à enquête publique ;
- **des documents de planifications** et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements qui prennent en compte les schémas régionaux dans l'élaboration des projets en matière d'aménagement de l'espace et de l'urbanisme.

Ainsi, la portée réglementaire d'un schéma de Trame verte et bleue s'effectue à travers sa bonne retranscription dans les **Schémas de Cohérence Territoriale** (SCOT) et **Plans Locaux d'Urbanisme** (PLU). Ces deux types de documents doivent prendre en compte le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE, dont l'élaboration est en cours en Région), en précisant notamment les enjeux et les corridors écologiques locaux.

> Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Pour la mise en œuvre de la TVB au niveau régional, l'article L 371-3 du code de l'environnement prévoit qu'un document-cadre intitulé "**Schéma Régional de Cohérence Ecologique**" est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat en association avec un comité régional "trames vertes et bleues" créé dans chaque Région.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Picardie comprendra notamment :

- une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- une cartographie comportant la Trame verte et la trame bleue ;
- les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

A la date de rédaction du présent rapport, le SRCE est en phase d'élaboration, intégrant toute la concertation associée auprès des acteurs de Picardie.

La mise en œuvre de la procédure d'adoption du SRCE (consultation des communes, enquête publique, etc.) est prévue pour fin 2014, début 2015.

■ **TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU SUD DE L' AISNE : ETUDE DE DECLINAISON DU SCoT SUR LE VOLET
« BIODIVERSITE »**

La **loi Grenelle 2** (loi 2010-788 du 12 juillet 2010) identifie **la Trame verte et bleue** comme l'outil pour la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques. Aussi, cette étude permet de préciser les ambitions et les orientations du SCoT du Pays du Sud de l'Aisne pour le volet Trame verte et bleue.

1.2.2 PERIMETRE D'ETUDE



Carte: Périmètres administratifs

Le **territoire d'étude** correspond au périmètre administratif du **Syndicat Mixte de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne**, soit 5 intercommunalités :

- Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon (33 communes) ;
- Communauté de Communes du Tardenois (20 communes) ;
- Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie (26 communes) ;
- Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (25 communes) ;
- Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (21 communes).

Le périmètre élargi englobe l'analyse du fonctionnement écologique en lien avec les territoires limitrophes et les démarches de Trame verte et bleue portées par ceux-ci.

1.2.3 QUELLES DEMARCHES DANS LES TERRITOIRES VOISINS ?

■ TRAMES VERTE ET BLEUE

- **Région Picardie** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (phase d'élaboration) ;
- **Région Ile de France** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (phase d'enquête publique) ;
- **Région Champagne-Ardenne** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (phase d'élaboration) ;
- Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château (phase d'élaboration) ;
- Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz (SCoT approuvé) ;
- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (phase d'élaboration).

■ PATRIMOINE NATUREL A PROXIMITE

> Parc Naturel Régional

- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

> Arrêté de protection de biotope

- Marais de Bourneville.

> Réseau Natura 2000

- Boucles de la Marne (ZPS) ;
- Le Petit Morin de Verdolot à Saint-Cyr-sur-Morin (ZSC) ;
- Massif forestier d'Épernay et étangs associés ;
- Coteaux Calcaires du Tardenois et du Valois ;
- Massif forestier de Retz.

> ZNIEFF de type 1

- ZNIEFF à dominante forestière au nord du Sud de l'Aisne ;
- ZNIEFF forestière et de milieux humides à l'ouest en Seine et Marne ;
- ZNIEFF de milieux pelouses, forestiers et humides à l'est en Seine et Marne.

1.3 METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Cf. Annexe 2 : Méthodologie d'élaboration

1.3.1 DEROULEMENT GLOBAL DE LA MISSION

L'étude Trame verte et bleue est organisée en 4 volets détaillés ci-dessous.

Le **suivi et l'évaluation** de la démarche et de son efficacité permettra d'enclencher un processus d'amélioration continue avec un ajustement des moyens et des objectifs.

■ VOLET 1 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

- Identification des réservoirs de biodiversité du territoire ;
- Identification et description des sous-trames écologiques ;
- Identification des « espaces relais » constitutifs des corridors écologiques.

■ VOLET 2 : INVENTAIRE DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES MILIEUX NATURELS

- Description des pressions et menaces exercées sur les milieux naturels et semi-naturels ;
- Cartographie des perturbations physiques ;
- Hiérarchisation des enjeux et identification des points noirs.

■ VOLET 3 : CARTOGRAPHIES DES RESEAUX ECOLOGIQUES

- Synthèse cartographique des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ainsi que les pressions et menaces (dont fragmentations).

■ VOLET 4 : INTEGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Proposition d'un véritable outil d'aide à la décision sur les moyens nécessaires à la prise en compte de la Trame verte et bleue ;
- Apports de réponses techniques, juridiques, opérationnelles sur la manière de prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ;
- Intégration d'une cartographie des continuités écologiques à protéger ou à recréer dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

1.3.2 METHODOLOGIE GENERALE D'IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Par déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les sous-trames écologiques propres au territoire du Pays du Sud de l'Aisne ont été définies.

Les espèces cibles propres à chaque sous-trame ont ensuite été identifiées. L'objectif est de garantir l'identification et la prise en compte de tous les milieux et espèces caractéristiques du Pays du Sud de l'Aisne pour la définition de la **Trame verte et bleue**.

Les réservoirs de biodiversité ont été définis à partir des différents zonages d'inventaires, réglementaires, de protection ou contractuels. Les milieux naturels d'intérêts présentant des espèces cibles ont également été repris.

Les corridors écologiques et les espaces relais sont déterminés à partir de la présence d'espèces cibles et également par croisement de la photo-interprétation et de l'occupation du sol.

CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

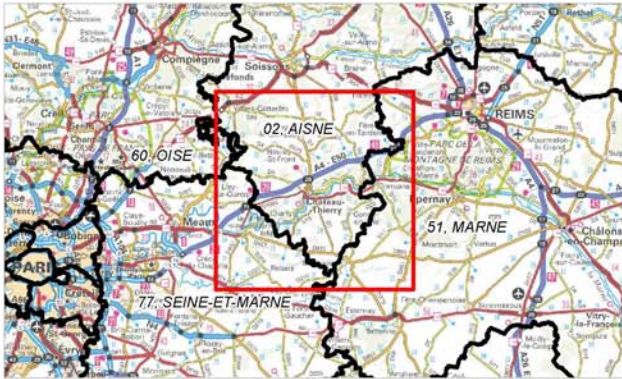
Le diagnostic de territoire est organisé selon les trois unités paysagères majeures du Pays du Sud de l'Aisne. Une fiche descriptive de chaque unité paysagère précise les éléments caractéristiques propres à chacune. Le diagnostic de territoire présente ainsi : la vallée de la Marne, la Brie et l'Orxois-Tardenois.

Les fiches présentent successivement les caractéristiques générales de l'unité paysagère, le patrimoine paysager qui la compose, ainsi que leur patrimoine et milieu naturel et les documents cadre qui s'y appliquent.

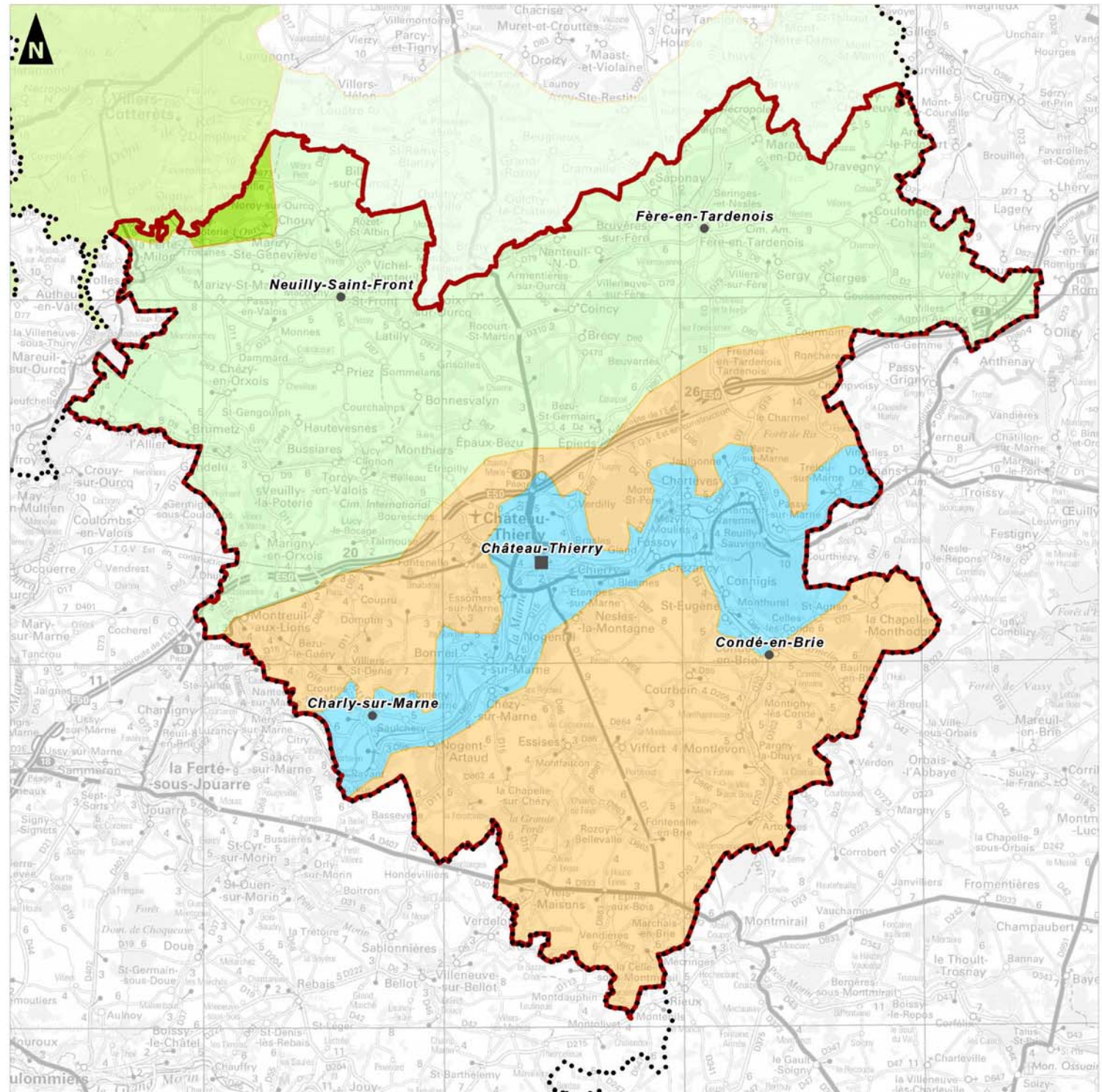


Carte: unités paysagères

Annexe 3 : Liste des communes par unité paysagère



- Périmètre de l'UCCSA
- Limites départementales
- Chef-lieu d'arrondissement
- Chef-lieu de canton
- Brie
- Forêt de Retz
- Orxois-Tardenois
- Vallée de la Marne





LA VALLEE DE LA MARNE

PRESENTATION GENERALE

La Vallée de la Marne traverse le Sud de l'Aisne d'est en ouest. Ses différents affluents façonnent le paysage de la Brie en rive gauche. Plus qu'une simple vallée alluviale, la Marne présente la caractéristique importante d'avoir un vignoble largement représenté sur ses flancs. La vallée montre ainsi différents types de milieux naturels, à la fois aquatiques par la rivière, ainsi que des milieux ouverts tels que les coteaux, pelouses et ourlets calcicoles d'intérêt. Des massifs boisés sont présents sur les hauteurs. De nombreux villages sont enfin implantés sur les flancs de la vallée.

Surface	15 170 hectares				Type de culture
Nombre de communes	41 communes				
Cours d'eau principal	Marne				
Affluents	Le Surmelin Ru de Bascon Ru de Brasles Ru de Charfions Ru de Nesles	Ru de Dolly Ru de Domptin ru de la Belle Aulne Ru de Mont Lévêque Ru de Vergis	Ru de Vilaine Ru des Escouffières ru des Pilots Ru des Rochers Ru du Val Secret	Ru Tonnant ruisseau de Chierry	
Masses d'eau souterraines	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Ornain et limite de district				
Masses d'eau superficielles	HR 137 : La Marne, du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)				
Formations géologiques affleurantes			Risque inondation	Aléa érosion	
Alluvions	4 645 ha	30,67 %	La part importante de formation alluviale, en fond de vallée, et de limons du quaternaire, relativement fertiles caractérisent les grandes cultures agricoles. En l'absence de drainage, ces zones sont intéressantes pour le développement de milieux humides.	Les zones inondables par débordement de cours d'eau se situent exclusivement dans la vallée de la Marne, à proximité du cours d'eau où l'altitude est la plus basse et plate. Ces zones constituent le lieu privilégié pour la récréation de milieux humides.	Le risque d'érosion est localement très fort, notamment sur les versants nus de la vallée de la Marne. Ces zones doivent être utilisées de préférence pour la restauration de milieux arborés (sous-trame forestière et bocage).
Quaternaire	1 710 ha	11,29 %			
Sables et grès de Fontainebleau	0 ha	0 %			
Calcaires et meulière de Brie	845 ha	5,58 %			
Calcaires de Champigny	1554 ha	10,25 %			
Bartonien	2401 ha	15,85 %			
Lutétien	2162 ha	14,28 %			
Yprésien	1828 ha	12,07 %			

ANALYSE ECO-PAYSAGERE

Atlas cartographique (dont éléments de fragmentation)

Sous-trames écologiques majoritairement présentes sur l'unité paysagère :

Fiche sous-trame cours d'eau et milieux associés

Fiche sous-trame forêts dont chênaie-hêtraie

Fiche sous-trame forêts de versants et ravins

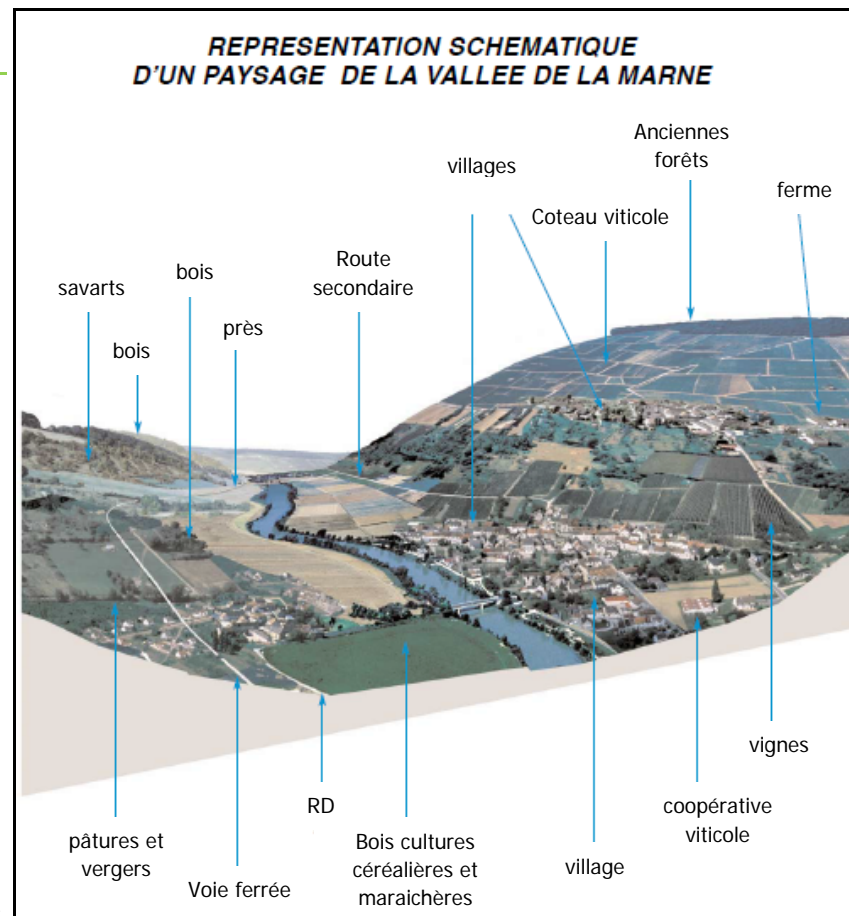
Fiche sous-trame Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

Fiches sous-trame Nature en ville

L'éco-paysage de la Marne est relativement complexe et contrasté concernant les continuités écologiques. L'unité paysagère se pose ainsi à la fois comme un corridor écologique, représenté par la Marne en tant que telle, ou encore les boisements et massifs forestiers sur les sommets du vignobles, et à la fois comme une rupture de continuité entre les parties nord et sud du territoire. Les différents villages à flancs de coteau, les diverses routes qui les lient, les voies ferrées et l'agriculture relativement intensive en fonds de vallée, en font un espace de fragmentation.

Néanmoins, la configuration topographique même de la vallée permet le développement d'une biodiversité remarquable, représentée par les différentes pelouses calcicoles sur les coteaux ou encore les forêts de versants et ravins bordant les affluents de la Marne.

Le vignoble est l'aspect paysager le plus remarquable, et peut permettre l'expression d'une biodiversité ordinaire en fonction du type de gestion qui y est appliqué.



Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE 02

PATRIMOINE ET MILIEUX NATURELS SUPPORTS DES SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES

Annexe 7 : Patrimoine naturel par Unité Paysagère

La vallée de la Marne est couverte par 2 976 ha de ZNIEFF de type 1, soit presque 20 % de sa superficie. Les ZNIEFF de type 2 représentent quant à elles plus de 56% du territoire. Les Espaces Naturels Sensibles du Département, y compris les ENS « Grands territoires », ont une surface totale de 6 454 hectares sur l'unité paysagère, soit 42 %. Environ 45 ha de zones Natura 2000 sont également présentes.

Enfin, il est à noter la présence de la Réserve Naturelle Volontaire du coteau de Chartèves. La durée de classement de la RNV est dépassée.

Une concertation a été proposée par Monsieur le Préfet de l'Aisne afin de mener jusqu'à son terme la procédure de remembrement engagée depuis plusieurs années. L'objectif est d'atteindre d'une part, la constitution d'une réserve naturelle fonctionnelle, susceptible d'accueillir durablement tout ou partie de la biodiversité justifiant de son statut, et d'autre part, la mise en valeur viticole d'une partie du coteau. Cette concertation n'a pas permis d'aboutir à un accord à ce jour.

■ MILIEUX AQUATIQUES

> La Marne

La Marne est à la fois un réservoir de biodiversité par son classement en première catégorie piscicole mais également un corridor écologique. Quelques zones de frayères la composent. Les affluents en rives gauche et droite forment de formidables continuités écologiques par la présence d'espèces piscicoles d'intérêt telles que l'Anguille, le Brochet ou la Truite fario.

La modification du régime naturel des eaux et une eutrophisation généralisée ont considérablement réduit l'intérêt écologique de la Marne et de ses abords. Cependant, certains secteurs présentent encore des zones graveleuses non colmatées. Ils sont situés à l'aval des ouvrages de retenue et sont favorables au développement de certains poissons et invertébrés. De même, la présence de zones d'envasement en bordure de certaines berges et d'îles isolées, comme dans le secteur de Mont-Saint-Père, sont favorables à la présence d'oiseaux remarquables. Coexistent dans ces secteurs des frayères naturelles à brochets et des frayères aménagées.



La Marne – CG 02

■ MILIEUX FORESTIERS

Des boisements, de plus ou moins grandes tailles, sont présents sur les abords de la Vallée de la Marne. De nombreux réservoirs de biodiversité sont ainsi présents en bordure de l'unité paysagère. La topographie même de la vallée induit la présence importante de forêts de versants et ravins dont la qualité écologique est importante. Cette qualité est due à de nombreux facteurs, notamment l'orientation et le degré de la pente. De nombreuses forêts surplombent ainsi le vignoble.

La Vallée de la Marne se pose aussi bien en tant que corridor écologique longitudinalement, qu'un élément fragmentant entre les parties nord et sud du territoire. Des corridors forestiers peuvent ainsi être observés sur le versant sud de la Marne. En revanche, la présence du tissu urbanisé, les cultures agricoles de fond de vallée, la Marne en tant que cours d'eau, les différentes infrastructures de transports, aussi bien routières que ferroviaires, constituent autant d'éléments de fragmentation.

■ MILIEUX OUVERTS

> Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

L'abandon des pratiques ancestrales et la déprise agricole ont pour conséquence deux phénomènes :

- une tendance à un embroussaillage généralisé ;
- la conversion en vignoble des pelouses et ourlets.

Le développement de l'AOC Champagne entraîne localement des conflits d'usages sur la vocation de ces milieux et leurs modes de gestion.

Ces pelouses, de surfaces généralement réduites et qui ont conservées leur intérêt floristique et faunistique, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. S'installant sur des substrats géologiques crayeux, leur continuité ne peut se faire de manière linéaire.

Ainsi, certains espaces prairiaux gérés de manière extensive, bien orientés, peuvent constituer localement des corridors écologiques en pas japonais, favorisant le déplacement d'espèces animales et la dissémination de certaines espèces végétales.

Les pelouses de la vallée de la Marne, comme celle de la Brie picarde en générale, ont un caractère subcontinental également marqué par un climat d'affinités méridionales qui est propice au développement de cortèges subméditerranéens riches en orchidées. Ces coteaux sont principalement dominés par l'ourlet à Brachypode penné et Coronille bigarrée et sont abondamment fleuris d'orchidées, du genêt des teinturiers et de la Sauge des prés. La présence des marnes y favorise des pelouses plus mésophiles, à Laiche tomenteuse, Fétuque de Leman et Chlore perfoliée.

La Petite violette, papillon rare en Picardie est ici fréquente en compagnie de l'Azuré des coronilles et du Bel argus, tous deux en régression dans notre région.

En aval de Château-Thierry subsistent également des pelouses rases à Germandrée des montagnes et Lin de Léon. Ce lin, exceptionnel en Picardie, aux fleurs d'un bleu profond n'est connu que de rares localités du Sud de l'Aisne.

Ces ourlets et pelouses sont inscrits à la Directive "Habitats, Faune, Flore" (directive européenne 92/43/CEE du 21/05/92) et hébergent en particulier une faune exceptionnelle. On y rencontre ainsi de nombreux criquets et sauterelles d'affinité méridionale, la très rare Cigale des montagnes et de nombreux oiseaux dont la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à la Directive "Oiseaux".



Pelouse calcicole – CG 02

> Milieux bocagers

Hors du fond de vallée et de certaines couronnes villageoises préservées conservant prairies, haies et vergers, ces milieux ne sont pas véritablement représentés dans la vallée de la Marne. Cependant, certains secteurs plus artificialisés peuvent recevoir un encouragement à l'aménagement de haies comme en zone de vignoble où à l'initiative du CIVC la dispersion de certaines espèces communes des milieux bocagers n'y est alors pas impossible.

Les haies potentiellement plantées dans le vignoble ne remplaceront pas la disparition de ces systèmes sur les plateaux mais seraient plutôt complémentaires des systèmes calcicoles des lisières et pelouses, d'autant qu'une réduction non négligeable de l'usage des pesticides dans le vignoble est opérée.

> Nature en ville et villages

Les agglomérations sont des espaces urbains densément peuplés. Les espaces naturels et verts y occupent cependant des superficies non négligeables. Ils présentent la particularité d'être fréquemment isolés et enclavés dans le tissu urbain, ce qui rend les connexions terrestres difficiles. Les connexions aériennes restent souvent possibles, ce qui détermine un fonctionnement en archipel.

Ces espaces correspondent :

- à des boisements plus ou moins enclavés ;
- à des parcs anciens ou récents ;
- à des terrains de sports (golfs), aux grands cimetières et aux dépendances vertes des grandes infrastructures (aérodromes, bordures des voies autoroutières et ferroviaires), à d'anciennes zones d'extraction réaménagées et gérées ou encore à des friches industrielles ;
- aux espaces verts aménagés des grands ensembles et aux jardins des particuliers ;
- aux friches urbaines, espaces souvent transitoires et en mutation rapide.

L'importance du mode de gestion de ces espaces verts, en gestion différenciée, conditionne leur intérêt faunistique et floristique.

Localement, les boisements constituent à travers le tissu urbain des continuités partiellement ou totalement fonctionnelles.

Les continuités herbacées sont composées de divers espaces verts et des friches en combinaison avec des bordures d'infrastructures. Malgré leur fort intérêt pour la fonctionnalité des continuités écologiques et leur rôle important dans la dispersion de nombreuses espèces telles que les papillons, les oiseaux et certains petits mammifères, elles sont souvent sous-représentées du fait de leur émiettement et de l'hétérogénéité des habitats qui les composent.

Les infrastructures routières et ferroviaires contribuent à la fragmentation de l'espace, en particulier au fractionnement des espaces boisés et des corridors alluviaux mais peuvent constituer également des corridors importants en contexte urbain. Elles sont, en effet, bordées de végétation, plus ou



Parc à Château-Thierry – Google

moins naturelle ou artificialisée (engazonnement, alignement d'arbres et arbustes) et peuvent jouer un rôle de continuité écologique pour les espèces de la nature dite « ordinaire », parfois aussi pour des espèces envahissantes (Ailante, diverses armoises, Buddleia, Renouée du Japon, Sénéçon du Cap).

Les bordures des principaux axes des voies navigables (rivières, canaux), des grands axes routiers (autoroutes) ou ferroviaires (voies ferrées, LGV Est, voies désaffectées) bordés d'espaces verts ou de coulées vertes suffisamment larges ou relativement tranquilles peuvent jouer le rôle de corridor privilégié en milieu urbain dense.



Nature en ville – CG 02

DOCUMENTS CADRES

Dispositif	Dénomination	Effets
PPR (Servitude)	PPR inondations - débordement de la rivière Marne PPR inondations et CB - Coutemont Varennes et Reully Sauvigny PPR inondations et CB - bassin versant du Surmelin PPR inondations et CB - Blesmes, Chierry et Fossoy PPR inondations et CB - Chezy sur Marne et Nogentel PPR inondations et CB - entre Charly sur Marne et Villiers Saint Denis PPR inondations et CB - entre Mont-Notre-Dame et Monthiers PPR inondations et CB - Le Charmel, Barzy sur Marne et Jaulgonne	Limitation de l'urbanisation
AOC	« Champagne »	Consultation obligatoire de l'INAO
	« Coteaux champenois »	Consultation obligatoire de l'INAO
IGP	« Volailles de la Champagne »	Consultation obligatoire de l'INAO
APPB	/	/
SDAGE	SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	Orientations du SDAGE à respecter dans les documents d'urbanisme <i>Cf. Annexe : Ressource en eau</i>
SAGE	/	/
SCoT voisins	Marne-Ourcq Epernay et sa Région	A prendre en compte dans l'élaboration des PLU



Carte: Aire délimitée parcellaire des AOC Champagne et Coteaux champenois



Carte: Périmètres des SAGE


LA BRIE

PRESENTATION GENERALE

Le paysage de la Brie s'étend sur un plateau au relief ondulé. De nombreuses forêts, de tailles variables, jalonnent cette unité, accompagnées fréquemment de coteaux, pelouses et landes. Le réseau hydrographique relativement important marque le relief. Ce paysage s'étend sur la partie sud et sud-ouest du Pays du Sud de l'Aisne, de part et d'autre de la Vallée de la Marne.

Surface	47 652 hectares					Type de culture
Nombre de communes	71 communes					
Cours d'eau principaux	Surmelin / Verdonnelle / La Dhuis					
Affluents	Ru Bornet Ru de Bannefroy Ru de Bézu Ru de Dompnin Ru de la Belle Aulne Ru de la Fontaine Ru du Rosset	Ru de la Fontaine aux charmes Ru de la Goulée Ru de l'Arche Ru de Maldret Ru de Mont Lévêque Ru du Val	Ru de Nesles Ru de Vergis Ru des Bouillons Ru des Escouffières Ru des Grandes Noues Ru des Noues Ru forget	Ru des Pilots Ru des Rieux Ru des Rochers Ru des Sautilliers Ru dit de Saint-Agnan Ru du Bois de Courmont Ru du Bois des Meulières	Ru du champ de faye Ru du cour dimanche Ru du Dolloir Ru du fayet Ru du Grand Ru Ru Pottier Ru Tonnant	
Masses d'eau souterraines	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Ornain et limite de district, Tertiaire de Brie-Champigny et Soissonnais					
Masses d'eau superficielles	Le Surmelin du confluent de la Dhuis (exclu) au confluent de la Marne (exclu)					
Formations géologiques affleurantes			Risque inondation		Aléa érosion	
Alluvions	686 ha	1,44 %	La part importante de formations calcaires, de Champigny ou de Brie, différencie des sols susceptibles d'accueillir des pelouses calcicoles si la topographie et l'ensoleillement le permettent. Les surfaces non négligeables en sables et grès de Fontainebleau peuvent différencier des sols susceptibles d'accueillir des pelouses sabulicoles.	Le risque d'inondation est localisé sur différents secteurs de la Brie. Le Petit Morin et ses différents affluents peuvent être soumis au risque inondation de manière importante sur l'unité paysagère. Par ailleurs, la Dhuis, la Verdonnelle ou le Surmelin présentent également un risque non négligeable. Ces zones constituent le lieu privilégié pour la création de milieux humides.	La Brie est l'unité paysagère qui présente un aléa érosion le plus faible. Il est essentiellement concentré sur les versants de la Dhuis, du Surmelin et du Petit Morin. Le plateau Briard est beaucoup moins exposé à cet aléa que l'Orxois-Tardenois. Ces zones doivent être utilisées de préférence pour la restauration de milieux arborés (sous-trame forestière et bocage).	
Quaternaire	21585 ha	45,45 %				
Sables et grès de Fontainebleau	645 ha	1,36 %				
Calcaires et meulières de Brie	7016 ha	14,77 %				
Calcaires de Champigny	10017 ha	21,08 %				
Bartonien	5737 ha	12,08 %				
Lutétien	1380 ha	2,90 %				
Yprésien	433 ha	0,91 %				

ANALYSE ECO-PAYSAGERE

 Atlas cartographique (dont éléments de fragmentation)

Sous-trames écologiques majoritairement présentes sur l'unité paysagère :

Fiche sous-trame cours d'eau et milieux associés

Fiche sous-trame forêts dont chênaie-hêtraie

Fiche sous-trame forêts de versants et ravins

Fiche sous-trame banquettes alluviales et forêts humides

Fiche sous-trame Etangs et mares des plateaux de la Brie Picarde et ornières forestières

Fiche sous-trame Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

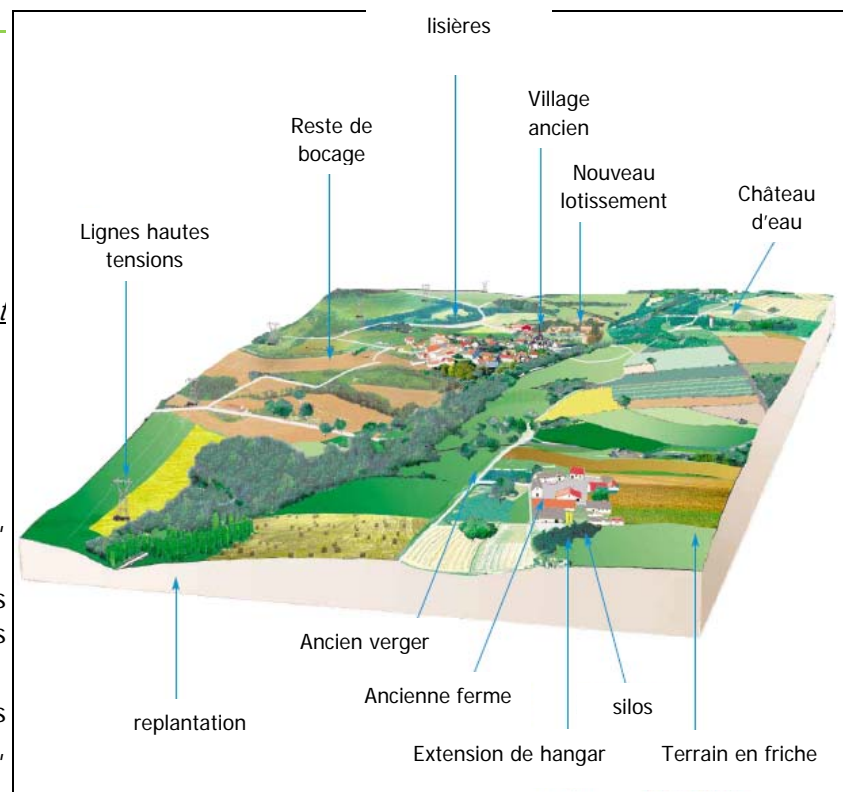
Fiche sous-trame éléments bocagers

La Brie est façonnée par sa composition géologique à dominante calcaire, entaillé par les différents affluents (rus) de la Marne.

Le paysage, où l'activité agricole prédomine, est rythmé par des formations végétales le long des vallées creusées par ces rus, ainsi que par les forêts briardes au sommet des plateaux.

Les activités humaines, fortement rurales, se concentrent dans les villages autour desquels des reliquats de bocage, associant prairies, vergers et haies, se maintiennent.

Les mares et étangs du plateau Briard finissent de compléter ce paysage où de nombreux milieux naturels et semi-naturels persistent.



Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE 02

PATRIMOINE ET MILIEUX NATURELS SUPPORTS DES SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES

Cf. Annexe 7 : Patrimoine naturel par Unité Paysagère

Le paysage de la Brie est composé de près de 10 720 hectares de ZNIEFF de type 1, soit plus de 22 % de la superficie de l'unité paysagère. Les ZNIEFF de type 2 représentent environ 40 % de la surface de la Brie. Près de 18 803 hectares d'Espaces Naturels Sensibles départementaux constituent également le paysage de la Brie. Il est important de souligner la part importante de sites Natura 2000 sur l'unité paysagère : près de 550 hectares.

■ MILIEUX BOISES

> Les forêts des plateaux sur limons et argiles à meulières de la Brie

Culminant à plus de 200 mètres d'altitude, les forêts des plateaux de la Brie picarde font partie des éléments les plus caractéristiques du patrimoine naturel du Sud de l'Aisne. Elles sont le refuge d'une flore et d'une faune originale où les espèces d'influences atlantiques disparaissent peu à peu pour laisser place progressivement en direction de la Champagne à des espèces plus continentales.

Les réservoirs de biodiversité sont de manière générale les boisements de superficies relativement importantes et accueillant des espèces animales et végétales rares ou patrimoniales. Les corridors écologiques sont composés de boisements de tailles plus restreintes et qui n'ont pas nécessairement démontrés leur qualité écologique. Ils s'appuient également sur les haies et massifs arborés.

On retrouve en fonction du degré d'humidité du sol, différentes variantes de la hêtraie-chênaie acidiphile. La présence localement de la Myrtille renforce le caractère sub-montagnard de ces boisements.

La hêtraie-chênaie-charmaie et la hêtraie-frênaie prennent place dans des situations plus neutrophiles. Dans le Domaine de Verdilly, le Frêne est localement accompagné de l'Orme lisse, arbre protégé par la loi en Picardie, qui illustre l'originalité et la richesse de ces forêts de plateaux.

Cette diversité de boisements répartis au sein de vastes massifs est également favorable à la présence d'une avifaune remarquable. L'Autour des Palombes, la Bondrée apivore, le Pic mar et le Torcol fourmilier y trouvent refuge. Enfin, les nombreuses ornières, fossés et mares sur les argiles à meulière permettent la présence de densités importantes de batraciens dont le très rare Sonneur à ventre jaune.

Localement, les clairières peuvent être le refuge de la Vipère péliade et de l'Hespérie du Brome, papillon localisé aux bois clairs dans notre région. Les layons forestiers humides permettent également la présence du Plantain d'eau lancéolé, plante très rare en Picardie.



Domaine de Verdilly – CG 02

> Les forêts de versant et de ravin

Si dans le Valois et le Tardenois, certains versants exposés au nord permettent le développement de frênaies-charmaies et de tilliaies-éablières fraîches et humides riches en fougères, c'est sur les versants marqués de la Brie que s'exprime le mieux ce type de forêt.

Ces milieux naturels, aux conditions spécifiques, induisent des réservoirs de biodiversité de tailles plus petites que les forêts de plateaux Briards. Etant topographiquement impossible de connecter ces milieux par des corridors écologiques propres aux versants et ravins, ces derniers s'appuient donc sur l'ensemble des milieux boisés de tailles plus petites et présentant des caractéristiques écologiques plus pauvres.

Parmi les boisements de versant les plus remarquables, la présence à mi-pente d'un niveau de marne permet le développement de la chênaie-charmaie fraîche à Ornithogale des Pyrénées, typique de la Brie picarde. Ces boisements se voient enrichis localement d'espèces exceptionnelles dont l'Isopyre faux Pigamon, plante protégée par la loi au niveau régional.

Sur les versants d'exposition à dominante nord, les frênaies-éablières de ravin riches en fougères et parcourues de rus intermittents forment également des milieux remarquables caractéristiques du patrimoine naturel du Sud de l'Aisne.



Photo : G. Buisson - CC BY

*Forêt de versant et ravin –
CG 02*

> Les boisements des banquettes alluviales

Les nombreux cours d'eau qui drainent les plateaux de la Brie possèdent, lorsqu'elles n'ont pas été plantées en peuplier, des banquettes alluviales de grande qualité. On y retrouve encore de beaux exemples d'aulnaies-frênaies à Laïche pendante, des chênaies-frênaies à Ornithogale des Pyrénées et des frênaies à Egopode podagraire. De nombreuses espèces végétales remarquables trouvent également refuge au sein de ces ripisylves.

De par le patrimoine qu'elles hébergent et le rôle qu'elles jouent dans la préservation de la qualité des eaux, ces ripisylves méritent une gestion adaptée.

Les banquettes alluviales, généralement de surfaces limitées, faisant partie d'un massif forestier plus important, ou par leur qualité écologique sont classées en réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques de ce milieu s'appuient sur les mêmes éléments du paysage que les forêts dont chênaies-hêtraies et forêts de versants et ravins.

■ MILIEUX HUMIDES

> Tourbières, marais, mégaphorbiaies, prairies humides

Ces habitats constituent souvent une forme secondaire d'occupation des sols peu perçue par le grand public et souvent morcelée.

La Brie picarde comprend quelques tourbières acides dans d'anciennes extractions de pierre de meulière. Ce sont des milieux de grande qualité abritant des plantes assez exceptionnelles pour la Picardie telles que la Bruyère quaternée et la Linaigrette à feuilles étroites.

La présence d'espèces rares ou patrimoniales détermine généralement le classement en réservoir de biodiversité. Le réseau hydrographique permet quant à lui la dispersion des espèces et se pose ainsi en corridors écologiques.

> Etangs et mares des plateaux de la Brie Picarde et ornières forestières

La présence d'espèces rares ou patrimoniales conditionne généralement le classement des espaces en tant que réservoirs de biodiversité. Etant difficile d'inventorier l'ensemble des étangs et mares du territoire, ces derniers sont davantage considérés comme des corridors écologiques en pas japonais. De la même manière, il est impossible de repérer précisément les ornières forestières à Sonneur à Ventre Jaune. Aussi, seuls les espaces forestiers susceptibles de l'abriter sont représentés.

Sur le plateau de la Brie, la présence d'un niveau imperméable souvent très proche de la surface du sol induit celle de nombreuses ornières inondées, de mares et d'étangs qui confèrent un très grand intérêt patrimonial aux zones humides des plateaux des argiles à meulière.

Si le patrimoine autrefois exceptionnel de certains de ces étangs s'est fortement dégradé (Etangs de Vergis par exemple), d'autres ont conservé des herbiers aquatiques et des ceintures amphibies uniques pour la Picardie.

Les étangs à plan d'eau variable avec exondation estivale des vases présentent les potentialités les plus intéressantes. Ils s'y développent des gazons amphibies à Eléocharide à inflorescences ovoïdes, groupement végétal inscrit à la Directive "Habitats, Faune, Flore" unique pour la Picardie.



Etangs et mares – CG 02

D'autres, tel que l'étang de la Verrerie situé sur la partie Aisne de la forêt des Rouges Fossés peuvent présenter un complexe de végétations amphibies remarquable avec les berges à Salicaire pourpier et Gnaphale des fanges, les ceintures de Laïche vésiculeuse puis vers le centre des herbiers à characées à Nitelle flexible, très rares en Picardie et inscrits à la Directive "Habitats, Faune, Flore", de même que de vastes herbiers à Nénuphar blanc, en régression en Picardie. Cette végétation très structurée est favorable à la présence de la Leucorrhine à large queue, libellule exceptionnelle en

Picardie et en danger de disparition en France.

Une autre originalité des milieux humides du Sud de l'Aisne est illustrée par la présence, au niveau d'anciennes carrières d'exploitation de meulière, de mares aux eaux oligotrophes et acides au contact desquelles se développent des radeaux de sphaignes.

Enfin, l'intérêt des ornières forestières n'est pas négligeable et certains layons forestiers humides permettent la présence du Plantain d'eau lancéolé, plante très rare en Picardie.

■ MILIEUX AQUATIQUES

> Les cours d'eau des vallées de la Brie

Le territoire de la Brie est irrigué par de nombreux rus bénéficiant dans certaines vallées d'une occupation des sols préservée et protectrice. De fait, ils concentrent un patrimoine naturel, notamment halieutique, exceptionnel pour la Picardie. Ainsi, la Brie picarde a la particularité de concentrer un grand nombre de cours d'eaux de première catégorie. Ils sont caractérisés par des eaux fraîches, un régime torrentiel où alternent des eaux lentes et des eaux rapides et présentent une grande diversité de fonds. Ces conditions sont favorables au développement d'un peuplement salmonicole.

Une fois encore, la qualité des eaux et leur capacité à abriter des populations piscicoles conditionnent leur classement en réservoir de biodiversité. Les autres cours d'eau sont quant à eux considérés comme des corridors écologiques.

Le Dolloir, le Surmelin et leurs affluents, certains affluents de la rive droite de la Marne, tels les rus de Brasles, de la Belle-Aulne et de Dolly, hébergent des populations de Truite fario accompagnés d'un cortège d'espèces remarquables dont le Chabot, la Lotte de rivière, l'Anguille et la Lamproie de Planer. La grande richesse en invertébrés benthiques vient confirmer la qualité de ces cours d'eau sensible à la modification des milieux environnants. Ces paramètres appellent à les catégoriser en réservoirs de biodiversités. Le reste des milieux aquatiques sont ainsi des corridors écologiques, dont la qualité physico-chimique et biologique est à améliorer.

En amont de ces cours d'eau, le niveau marneux de certaines pentes induit des suintements favorables à la frêne à Laïche pendante et Grande prêle. Localement, ces suintements aux eaux riches en calcium prennent la forme de sources pétrifiantes caractérisées par la présence de mousses du genre Cratoneuron. Ces milieux dont on trouve de beaux exemples sur les versants sud-ouest du Domaine de Verdilly sont exceptionnels en Picardie et inscrits à la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Enfin, de nombreux rus intermittents sillonnent des ravins ombragés et frais, encombrés de nombreux blocs de grès et de meulière, qui sont le support de cortèges de Bryophytes exceptionnels pour la Picardie. Un des plus beaux exemples est le ru de Chierry qui est particulièrement encaissé et parsemé



Etangs et mares – CG 02

de nombreux chaos de grès.

Il est également important de mentionner la présence de secteurs où la Bythinelle des moulins a été inventoriée, participant également au classement en réservoirs de biodiversité.

■ MILIEUX OUVERTS

> Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

L'abandon des pratiques ancestrales et la déprise agricole ont pour conséquence deux phénomènes :

- une tendance à un embroussaillage généralisé ;
- la conversion en vignoble des pelouses et ourlets.

Le développement de l'AOC Champagne entraîne localement des conflits d'usages sur la vocation de ces milieux et leurs modes de gestion.

Ces pelouses, de surfaces généralement réduites, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques se font en pas japonais, au vu de l'exigence des espèces à se développer sur des substrats bien particulier.

Les pelouses de la Brie picarde ont un caractère subcontinental également marqué par un climat d'affinité méridionale, propice au développement de cortèges subméditerranéens riches en orchidées. Ces coteaux sont principalement dominés par l'ourlet à Brachypode penné et Coronille bigarrée et sont abondamment fleuris d'orchidées, du genêt des teinturiers et de la Sauge des prés. La présence des marnes y favorise des pelouses plus mésophiles, à Laïche tomenteuse, Fétuque de Leman et Chlore perfoliée. La Petite violette, papillon rare en Picardie est ici fréquente en compagnie de l'Azuré des coronilles et du Bel argus, tous deux en régression dans notre région. En aval de Château-Thierry subsistent également des pelouses rases à Germandrée des montagnes et Lin de Léon. Ce lin, exceptionnel en Picardie, aux fleurs d'un bleu profond n'est connu que de rares localités du Sud de l'Aisne.



Pelouses calcicoles – CG 02

Ces ourlets et pelouses sont inscrits à la Directive "Habitats, Faune, Flore" et hébergent en particulier une faune exceptionnelle. On y rencontre ainsi de nombreux criquets et sauterelles d'affinité méridionale, la très rare Cigale des montagnes et de nombreux oiseaux dont la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à la Directive "Oiseaux".

Plus au sud, la présence dans la vallée de la Verdonelle d'une activité de pâturage bovin extensif permet le maintien d'un complexe de prairies sèches et de pelouses rases piquetées d'arbustes d'un grand intérêt patrimonial. On y retrouve notamment deux espèces de papillons exceptionnels pour la

Picardie, l'Hespérie des Potentilles et le Mélitée du Mélampyre, dont la Vallée de la Verdonelle semble être l'un des derniers refuges.

Souvent en relation avec ces pelouses, les hauts de versants, aux ambiances chaudes, possèdent de façon fragmentaire des pré-bois de Chêne pubescent riches en orchidées en relation avec des lisières thermo-continentales à Gesse des montagnes et Laiche tomenteuse, typique des bois briards.

Enfin, les ouvrages artificiels et leur entretien régulier peuvent également être favorables au maintien, le long des versants ensoleillés, d'un corridor de pelouses calcicoles d'un grand intérêt comme aux abords de l'aqueduc de la Dhuis.

> Milieux bocagers

Localement, la présence d'une activité de pâturage bovin extensif permet le maintien d'un complexe de prairies sèches et de pelouses rases piquetées d'arbustes que l'on peut assimiler aux paysages bocagers.

Ce maillage de haies et de vieux arbres au sein des prairies parfois ponctuées de mares est à l'origine de la richesse écologique des secteurs bocagers.

Ces milieux d'intérêts ne sont pas pour autant considérés comme des réservoirs de biodiversité. Il ne s'agit pas de les mettre sous cloche, mais bien de privilégier des connexions écologiques d'ensembles, pas nécessairement linéaires. Néanmoins, plus la concentration en prairies, haies et vergers est forte, plus le paysage présentera une fonctionnalité écologique forte.

Cette richesse est particulièrement illustrée par le maintien de populations d'oiseaux remarquables. Localement, Huppe fasciée, Pie-grièche grise et Pie-grièche écorcheur nichent et se nourrissent en ces lieux et se retrouvent encore dans les zones bocagères du Sud de l'Aisne.

La Chouette chevêche montre une préférence pour les prés vergers. De nombreux amphibiens, dont le rare Triton crêté, fréquentent le réseau de mares quand elles subsistent.

Ainsi, la vallée de la Verdonelle présente par exemple un grand intérêt patrimonial par la diversité des espèces animales attachée à ce type de paysage. La vallée du Dolloir et du ru de Vergis, où les paysages passent des habitats de rivière à ceux de coteaux calcaires, présentent un intérêt en matière de conservation de la biodiversité et sont également à préserver.

Avec l'intensification des pratiques de l'élevage, la qualité des prairies s'est fortement dégradée entraînant la disparition d'espèces végétales et animales. Les dégradations affectent également les haies et le réseau des mares de prairies.

L'enjeu de préservation des surfaces en herbe utilisées par l'élevage (seulement 10% du territoire régional) apparaît ainsi comme crucial pour la biodiversité et la qualité paysagère sur l'ensemble de la Picardie.



Bocage – CG 02

Néanmoins, le système bocager reste très complexe dans le Sud de l'Aisne car il est situé sur des substratums variés et les espèces de bocage les plus originaux sont ceux situés sur les argiles et sables autour d'Épied / Beuvardes ou autour des bois sur le plateau briard (bois de la Converserie, bois de Pargny...).

> Nature en ville et villages

Comme dans la vallée de la Marne ou dans le Tardenois, on retrouve la trame d'espaces verts et de jardins qui permettent la circulation d'une petite faune recherchant la proximité de l'homme. On trouve également, et particulièrement dans les villages ruraux, quelques espaces agricoles, des cultures maraîchères et des vergers. Cependant, les vallées constituent les continuités écologiques les plus importantes bien que leur fonctionnalité puisse être altérée par l'artificialisation des berges et des arrière-berges. Des opérations de renaturation des berges ont été engagées sur certains tronçons de cours d'eau. Certains plans d'eau peuvent également, dans certaines conditions, concourir au réseau des milieux aquatiques.

Localement, l'artificialisation, voire la fermeture totale de certains cours d'eau a pu entraîner la disparition de certains d'entre eux ce qui conduit aujourd'hui à une fonctionnalité très altérée voire empêchée sur certains tronçons. La restauration de ces milieux aquatiques dégradés et la reconquête de leurs fonctionnalités écologiques représentent un enjeu majeur pour la continuité écologique intra-urbaine en particulier.



Vergers – CG 02

DOCUMENTS CADRE

Dispositif	Dénomination	Effets
PPR (Servitude)	PPR inondations - débordement de la rivière Marne PPR inondations et CB - Coutemont Varennes et Reully Sauvigny PPR inondations et CB - bassin versant du Surmelin PPR inondations et CB - Bezu-le-Guery PPR inondations et CB - Blesmes, Chierry et Fossoy PPR inondations et CB - Chezy sur Marne et Nogentel PPR inondations et CB - entre Charly sur Marne et Villiers Saint Denis PPR inondations et CB - entre Mont-Notre-Dame et Monthiers PPR inondations et CB - Le Charmel, Barzy sur Marne et Jaulgonne	Limitation de l'urbanisation
AOC	« Champagne »	Consultation obligatoire de l'INAO
	« Coteaux champenois »	Consultation obligatoire de l'INAO
IGP	« Volailles de la Champagne »	Consultation obligatoire de l'INAO
APPB	/	/
SDAGE	SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	Orientations du SDAGE à respecter dans les documents d'urbanisme <i>Cf. Annexe : Ressource en eau</i>
SAGE	Petit et Grand Morin (L'EPINE-AUX-BOIS, LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL- MARCHAIS-EN-BRIE, VENDIERES, VIELS-MAISONS)	Orientations du SAGE à respecter dans les documents d'urbanisme
SCoT voisins	Marne-Ourcq Epernay et sa Région	A prendre en compte dans l'élaboration des PLU



Carte: Aire délimitée parcellaire des AOC Champagne et Coteaux champenois



Carte: Périmètres des SAGE


LES BUTTES DE L'ORXOIS TARDENOIS

PRESENTATION GENERALE

L'unité paysagère de l'Orxois-Tardenois s'étend sur une large bande dans la partie nord du Pays du Sud de l'Aisne, allant du sud-ouest au nord-est. Il s'agit d'un territoire relativement ondulé, marqué par son réseau hydrographique majeur, notamment l'Ourcq, le Clignon, le Ru d'Allan ou encore l'Ordrimouille. Le territoire est également façonné par de grandes unités boisées rythmant les espaces agricoles ouverts.

Surface	58 846 hectares					Type de culture
Nombre de communes	69 communes					
Cours d'eau principaux	Ourcq / Clignon / Orillon / Semoigne					
Affluents	Ru Cormont Ru Cornu Ru d'Allan Ru de Boulard Ru de coupé Ru de Herrupe Ru de la Folie	Ru de la Goulée Ru de la Motte Ru de la Pelle Ru de la Presle Ru de la Sablonnière Ru de la Terre Cagée Ru de l'Abime	Ru de l'Arche Ru de Pudeval Ru de Saint-Gengoulph Ru de Saint-Leu Ru de Vingt-Muids Ru des bouillons Ru des Chapelles	Ru des Préaux Ru des Sautilliers Ru d'Oie Ru du Bastourné Ru du Cordier Ru du Flottage Ru du Gril	Ru du Paradis Ru du Pas Richard Ru Garnier Ru le Petit Ru Lua Ru Saint-Georges Ru Vachet	
Masses d'eau souterraines	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Ornain et limite de district, Eocène du bassin versant de l'Ourcq					L'essentiel des surfaces agricoles est constitué de cultures de céréales associées à différentes cultures industrielles. Quelques prairies sont présentes en fond de vallée, notamment de l'Ourcq sur sa partie amont. Des cultures de maïs, légumes et colza sont présentes et relativement éparées.
Masses d'eau superficielles	L'Ourcq de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus), Ruisseau l'Ordrimouille, le Clignon de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu)					
Formations géologiques affleurantes			Risque inondation		Aléa érosion	
Alluvions	4 561 ha	7,74 %	Les surfaces importantes de formations calcaires, notamment de Champigny, différencient des sols susceptibles d'accueillir des pelouses calcicoles si la topographie et l'ensoleillement le permettent. Les surfaces en sables et grès de Fontainebleau peuvent différencier des sols susceptibles d'accueillir des pelouses sabulicoles.	L'essentiel du risque inondation de l'unité paysagère se concentre sur le fond de la vallée du Clignon, la vallée de l'Ourcq et ses affluents, du Ru d'Allan, de l'Ordrimouille et de l'Orillon. Ces zones constituent le lieu privilégié pour la récréation de milieux humides.	Les buttes de l'Orxois-Tardenois sont très sensibles à l'aléa érosion, essentiellement par l'important dénivelé que l'unité peut présenter, associé aux types de cultures. Les versants des principaux cours d'eau (Ourcq, Clignon, Ru d'Allan, Semoigne) sont les plus exposés. Ces zones doivent être utilisées de préférence pour la restauration de milieux arborés (sous-trame forestière et bocage).	
Quaternaire	19 480 ha	33,06 %				
Sables et grès de Fontainebleau	220 ha	0,37 %				
Calcaires et meulières de Brie	2 209 ha	3,75 %				
Calcaires de Champigny	8 518 ha	14,45 %				
Bartonien	16 177 ha	27,45 %				
Lutétien	7 168 ha	12,16 %				
Yprésien	586 ha	1 %				

ANALYSE ECO-PAYSAGERE

 Atlas cartographique (dont éléments de fragmentation)

Sous-trames écologiques majoritairement présentes sur l'unité paysagère :

Fiche sous-trame cours d'eau et milieux associés

Fiche sous-trame forêts dont chênaie-hêtraie

Fiche sous-trame forêts de versants et ravins

Fiche sous-trame tourbières, marais, mégaphorbiaies, prairies humides

Fiche sous-trame Etangs et mares des plateaux de la Bie Picarde et ornières forestières

Fiche sous-trame Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

Fiche sous-trame Pelouses acidiphiles, chaos de grés thermophiles

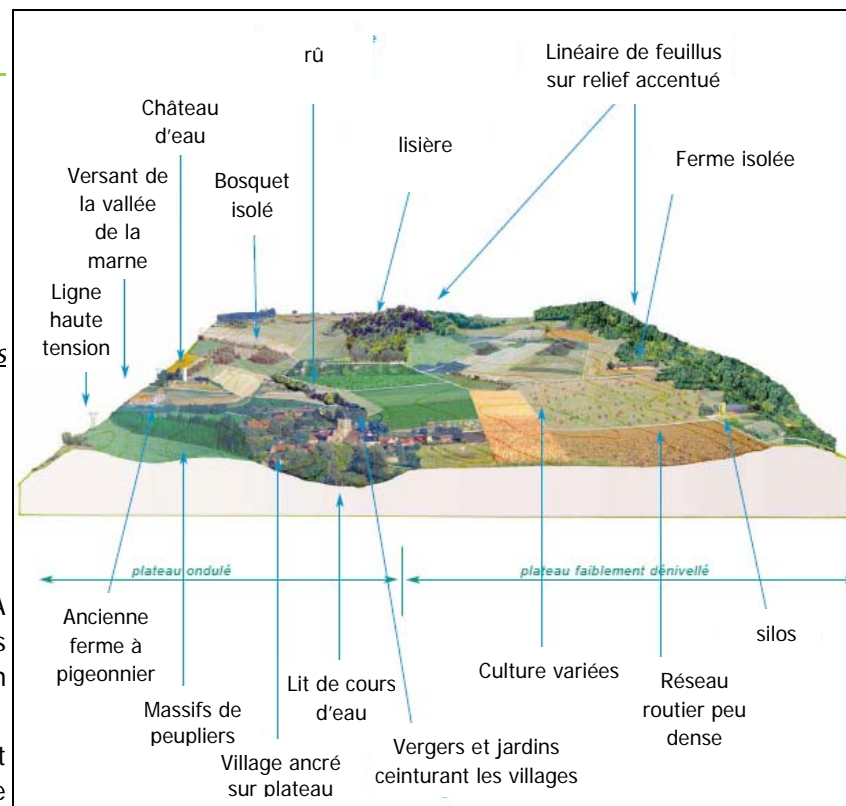
Fiche sous-trame éléments bocagers

Les buttes de l'Orxois-Tardenois présentent un relief relativement marqué. A dominante agricole, l'éco-paysage est une fois encore rythmé par les vallées des cours d'eau principaux que sont l'Ourcq, le Clignon, l'Ordrimouille, l'Orillon ou la Semoigne.

Ces cours d'eau, et leurs affluents associés, marquent le paysage et concentrent une part importante de la biodiversité. Le relief, que l'hydrographie façonne, permet le développement d'une biodiversité remarquable à l'image des pelouses acidiphiles et des pelouses calcicoles.

Les hauteurs des buttes ne sont pas en reste avec la présence de forêts d'intérêt écologique majeure.

Quelques villages conservent des reliquats de ceintures bocagères.



Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE 02

PATRIMOINE ET MILIEUX NATURELS SUPPORTS DES SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES

Annexe 7 : Patrimoine naturel par Unité Paysagère

Les buttes de l'Orxois-Tardenois comptent près de 10 570 hectares de ZNIEFF de type 1 (18% de l'unité paysagère) et une proportion moindre de ZNIEFF de type 2 : soit 6 280 ha (11% de l'unité paysagère). Au total, l'Orxois-Tardenois est constitué de 5 926 hectares d'ENS, soit environ 10% de sa superficie. Les sites Natura 2000 représentent quant à eux 403 hectares. Un Arrêté de Protection de Biotope met en avant la qualité écologique du secteur : le site de la Hottée du Diable sur 17 hectares. Les terrains de la Hottée du Diable sont considérés comme biotope remarquable d'un point de vue écologique, floristique et faunistique. Plusieurs espèces recensées sur le site figurent sur la liste nationale des oiseaux protégés. Il en va de même pour des espèces végétales protégées (Armérie Faux-Plantain, Osmonde Royale). Plusieurs espèces d'amphibiens et reptiles sont également protégées (Lézard vert, lézard des souches, coronelle lisse).

■ MILIEUX BOISES

> Les forêts du Valois et du Tardenois

Par comparaison avec la Brie picarde, les phénomènes d'érosion ont façonné ici des versants aux pentes relativement douces. Les collines sableuses du Valois et du Tardenois parfois recouvertes par les calcaires de Saint-Ouen favorisent l'expression de différentes variantes de la chênaie acidiphile.

Lorsque le sol est plus riche en matières azotées et moins acide, la chênaie-charmaie à Jacinthe des bois est très présente, et accompagnée de différents types de boisement à base de hêtres.

Les réservoirs de biodiversité sont de manière générale les boisements présentant des superficies relativement importantes et abritant des espèces animales et végétales rares ou patrimoniales. Les corridors écologiques sont composés de boisements de tailles plus restreintes et qui n'ont pas nécessairement démontrés leur qualité écologique. Ils s'appuient également sur les haies et massifs herbacés.



Etangs et mares – CG 02

MILIEUX AQUATIQUES

> Les cours d'eau des vallées du Tardenois et du Valois

L'Ourcq et le Clignon traversent des territoires dominés par les cultures intensives. Le développement de la populiculture faisant suite à l'abandon d'activités traditionnelles a fortement contribué à banaliser les zones humides de ce secteur à l'exception de quelques sections de vallée encore préservées.

La présence de nombreuses frayères et de population piscicole est traduite par un classement en réservoirs de biodiversité.

Il est également important de mentionner la présence de secteurs où la Bythinelle des moulins a été inventoriée, participant également au classement en réservoirs de biodiversité.

MILIEUX OUVERTS

> Les landes sèches à callunes et pelouses sur sables

En certains endroits des plateaux du Valois et du Tardenois, les sables de Beauchamp, riches en blocs de grès, affleurent à la surface. Ils sont alors recouverts de complexes de landes sèches à Callune et de pelouses sabulicoles d'un grand intérêt écologique et paysager. L'exemple le plus spectaculaire est probablement le chaos de grès de la Hottée du Diable près de Coincy dont l'esthétisme aurait inspiré la sculptrice Camille Claudel.

Ces espaces, réduits en taille, constituent de fait des réservoirs de biodiversité. Certains espaces avec un affleurement géologique sableux, sur pente et bien exposé, constituent localement des corridors écologiques en pas japonais.

La végétation est principalement dominée par la Callune, plus couramment dénommée sous le nom de fausse Bruyère. Landes et pelouses sur sable composent une véritable mosaïque de végétations. Il est possible de distinguer différents types de pelouses sabulicoles et acidiclinales (les pelouses sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Spargoute printanière, les pelouses sur sables semi-fixés à Canche printanière et Cotonnière naine et les pelouses des sables tassés à Mousse fleurie et Aplane à petits fruits). Un autre type de pelouse sèche sur sables acides est situé dans le parc de Fère-en-Tardenois, la pelouse à Violette des chiens et à Oeillet couché. Tous ces milieux, qui sont exceptionnels et menacés en Picardie, sont inscrits à la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Les blocs de grès qui confèrent à ces paysages tout leur pittoresque ont également un grand intérêt écologique puisqu'ils servent de support à des cortèges de mousses et de lichens exceptionnels pour la Picardie. Enfin, l'ambiance chaude qui baigne ces lieux est favorable à la présence de



Landes à callunes – CG 02

nombreux reptiles dont la Coronelle lisse et le Lézard vert, tous deux rares en Picardie.

> Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers

Avec le déclin, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, du pâturage extensif ovin et bovin, les pelouses calcicoles se sont boisées et ont fortement régressé en Picardie. Il n'en demeure pas moins que le patrimoine naturel du Sud de l'Aisne est riche aujourd'hui encore de pelouses à la composition floristique et faunistique d'une grande originalité.

Ces pelouses, de surfaces généralement réduites, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques se font en pas japonais, au vu de l'exigence des espèces qui se développent sur des substrats bien particulier.

Le Valois et le Tardenois ont la particularité d'héberger, le plus souvent à l'état de reliques, des pelouses sur sables calcaires d'une grande originalité. On retrouve ainsi, sur les sables de Beauchamp enrichis par des matériaux carbonatés provenant des calcaires de Saint-Ouen, des communautés végétales originales. C'est le cas des pelouses à Armoise champêtre, Orpin élégant et Œillet prolifère de la vallée de l'Ordrimouille. C'est dans ces pelouses que subsiste encore l'Orpin rouge, plante annuelle aux fleurs blanches qui est exceptionnelle et menacée d'extinction en Picardie. Localement on y trouve également quelques exemples de pelouse calcaro-sableuse. La végétation clairsemée des sables squelettiques y est dominée par la Koelérie grêle accompagnée par des communautés végétales à Fléole de Boehmer et Armérie des sables. Le Gomphocère tacheté, criquet inféodé aux sables nus, rare en Picardie, est particulièrement bien adapté à ces conditions.



Pelouse calcicole – CG 02

Les sables de Cuise, en contact avec la corniche des calcaires du Lutétien, sont également le support de pelouses calcaro-sableuses exceptionnelles. On en retrouve des exemples dans la vallée de la Muze avec la présence sur les coteaux de deux espèces caractéristiques de ces milieux, l'Alysson calicinal et la Silène à oreillettes.

Ces pelouses calcaro-sableuses d'un grand intérêt patrimonial sont notamment inscrites à la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Situés en limite du département de la Marne, les coteaux de l'Orillon offrent une autre facette de la diversité des pelouses calcicoles du Tardenois. La pratique dans cette vallée d'un pâturage extensif bovin permet le maintien de pelouses rases thermo-continentales en voie de disparition en Picardie. Elles sont caractérisées par la présence de la Germandrée des montagnes, de la Brunelle à grandes fleurs et du Cytise couché, plante ici en limite de répartition occidentale et exceptionnelle en Picardie. Elles sont également le refuge du Pied-de-Chat, espèce végétale menacée d'extinction dans la région.



> Milieux bocagers

Dans cette partie nord du territoire de l'UCCSA, et par comparaison avec la Brie où l'élevage est mieux développé, ces milieux sont beaucoup moins représentés. Cependant, quelques ensembles bocagers relativement bien conservés sont encore présents localement. Ainsi, la vallée de l'Orillon propose un ensemble d'éléments paysagers variés, allant des habitats de rivière à ceux de coteaux calcaires qui présentent un intérêt certain pour la conservation de la biodiversité. La périphérie du bois Meunière, au nord de la Marne en constitue également un bel exemple.

On y retrouve sensiblement le cortège d'espèces animales décrit précédemment pour la Brie, bien qu'avec des effectifs plus faibles et d'autant plus fragiles que leurs populations sont isolées.

Ces milieux d'intérêt ne sont pas pour autant considérés comme des réservoirs de biodiversité. Il ne s'agit pas de les mettre sous cloche, mais bien de privilégier des connexions écologiques d'ensembles, pas nécessairement linéaires. Néanmoins, plus la concentration en prairies, haies et vergers est forte, plus le paysage présentera une fonctionnalité écologique forte.

> Nature en ville et villages

On retrouve la trame d'espaces verts et de jardins qui permettent la circulation d'une petite faune recherchant la proximité de l'homme. On trouve également, et particulièrement dans les villages ruraux, quelques espaces agricoles, des cultures maraîchères et des vergers. Cependant, les vallées constituent les continuités écologiques les plus importantes bien que leur fonctionnalité puisse être altérée par l'artificialisation des berges et des arrière-berges. Des opérations de renaturation des berges ont été engagées sur certains tronçons de cours d'eau. Certains plans d'eau peuvent également, dans certaines conditions, concourir au réseau des milieux aquatiques.

Localement, l'artificialisation, voire la fermeture totale de certains cours d'eau a pu entraîner la disparition de certains d'entre eux ce qui conduit aujourd'hui à une fonctionnalité très altérée voire empêchée sur certains tronçons. La restauration de ces milieux aquatiques dégradés et la reconquête de leurs fonctionnalités écologiques représentent un enjeu majeur pour la continuité écologique intra-urbaine en particulier.

■ MILIEUX SOUTERRAINS

Les milieux du Sud de l'Aisne sont a priori favorables aux populations de chauve-souris. Cependant, le manque de prospections explique le peu de données sur ces espèces tant en terme de population, de répartition que de nombre d'espèces.

Parmi les espèces de chauves-souris inventoriées, une espèce est considérée comme très rare en Picardie et confère au Sud de l'Aisne une valeur régionale, il s'agit du Grand Rhinolophe. Une autre espèce est considérée comme rare : le Petit Rhinolophe.

Au niveau national, les populations de Petit et de Grand Rhinolophe sont jugées vulnérables. Au niveau mondial, celles de Petit Rhinolophe sont aussi

considérées comme vulnérables.

Ces deux espèces de chauves-souris (le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe) figurent en annexe II et IV de la directive "Habitats, Faune, Flore" (directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992), et méritent dans ce cadre le développement de mesures de conservation.

> Les cavités à chiroptères

Les chiroptères s'installent dans des cavités souterraines à l'intérieur desquelles la stabilité de la température leur permet de passer l'hiver, mais également dans des bâtiments, notamment sous les toitures qui présentent les conditions favorables à la reproduction de ces animaux. Ces sites construits et utilisés par l'homme peuvent abriter des populations d'espèces rares et représenter des sites clés pour la viabilité des populations. C'est le cas lorsqu'il n'y a plus ou pas assez d'équivalents dans la nature pour abriter ces animaux, les habitats naturels ayant été détruits par les activités humaines : perte des arbres naturels.

Pour ce qui concerne le territoire de l'UCCSA, les cavités souterraines pour les chiroptères sont essentiellement présentes le long de la vallée de l'Ourcq notamment pour le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe. Peu de sites sont réellement connus hormis la carrière souterraine du Val Chrétien, site favorable à l'hibernation des chiroptères répertoriés dans le cadre de la politique départementale des ENS (site ENS SA050).



Chiroptère – CG 02



DOCUMENTS CADRE

Dispositif	Dénomination	Effets
PPR	PPR inondations - débordement de la rivière Marne PPR inondations et CB - entre Berzy-le-Sec et Latilly PPR inondations et CB - entre Charly sur Marne et Villiers Saint Denis PPR inondations et CB - entre Mont-Notre-Dame et Monthiers PPR inondations et CB - Bezu-le-Guery PPR inondations et CB – Gandelu PPR inondations et CB - entre Laversine et Chezy en Orxois	Limitation de l'urbanisation
IGP	« Volailles de la Champagne »	Consultation obligatoire de l'INAO
APPB	Hottée du Diable à Coincy	Interdiction d'un certain nombre d'activités, gestion implantation. Les usages sont réglementés (cf. arrêté préfectoral)
SDAGE	SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	Orientations du SDAGE à respecter dans les documents d'urbanisme
SAGE	Aisne Vesle Suipe (COULONGES-COHAN, DRAVEGNY, MAREUIL-EN-DOLE, LOUPEIGNE)	Orientations du SAGE à respecter dans les documents d'urbanisme
SCoT voisins	Marne-Ourcq Epernay et sa Région Pays de Valois Villers-Cotterêts Val de l'Aisne Oulchy-le-Château	A prendre en compte dans l'élaboration des PLU



Carte: Périmètres des SAGE

CHAPITRE 3. FICHES PAR SOUS-TRAME ÉCOLOGIQUE

Le présent chapitre s'attache à détailler les sous-trames écologiques du Pays du Sud de l'Aisne. Chaque sous-trame écologique détaille les habitats naturels caractéristiques avec une description générale, l'état de conservation sur le secteur, ainsi que les différentes pressions et menaces qui s'exercent sur les continuités écologiques.

Bien que chaque sous-trame écologique soit représentée sur l'ensemble du Pays du Sud de l'Aisne, le choix a été fait de décrire ces sous-trames par unité paysagère (décrite dans le chapitre précédent).

En effet, les caractéristiques, localisations et pressions/menaces de chaque sous-trame écologique diffèrent selon les caractéristiques éco-paysagères.

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LA VALLEE DE LA MARNE



La Marne – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	<p>Vallée alluviale de la Marne avec ses berges herbacées ou boisées (ripisylve) ainsi que ses annexes alluviales connectées (zones de frayères, fossés, prairies inondables...).</p>
Localisation générale	<p>La sous-trame écologique est directement sous l'influence de la Marne avec ses différents affluents, en rives gauche et droite. Elle traverse le Pays du Sud de l'Aisne d'est en ouest. Les embouchures de ses affluents font partie de l'unité paysagère.</p>
Description générale	<p>La Marne en tant que telle est un réservoir de biodiversité par son classement en catégorie 1 de l'arrêté du 04 décembre 2012. Certains de ses affluents sont également considérés comme des réservoirs de biodiversité par leur classement en catégorie 1 ou 2, ou encore par la présence de frayères. Les cours d'eau forment à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques linéaires.</p> <p>Un état naturel du lit avec méandres, atterrissements, l'absence d'obstacles artificiels ainsi qu'une bonne qualité de l'eau sont les qualités requises pour le bon fonctionnement écologique de cette sous-trame. L'état boisé de la rive n'est pas strictement nécessaire partout (notamment pour l'ensoleillement des frayères) mais il est souvent un atout pour le maintien des berges et un bon développement de la vie aquatique.</p>
Etat de Conservation	<p>Les réservoirs de biodiversité sont constitués des sections de cours d'eau conservant les fonctionnalités utiles à la reproduction des espèces phares (brochets, truites, écrevisses...) et donc assez souvent des ruisseaux « pépinières » ou des annexes hydrauliques de la Marne.</p> <p>Dans les sections amont, les peuplements de feuillus clairiérés munis de sources et de ruisselets constituent un paysage très favorable.</p> <p>De façon générale, la fonctionnalité des habitats aquatiques dépend en partie de l'hétérogénéité du milieu (cours, lit et configuration des berges de la rivière, ripisylve).</p> <p>La Marne Vignoble dispose d'un état biologique moyen et d'un bon état physico-chimique.</p>

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LA VALLEE DE LA MARNE

<i>Pressions/Menaces</i>	<p>Les principales pressions et menaces concernent la qualité de l'eau d'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - domestique ; - industrielle et artisanale ; - agricole et viticole. <p>La source de pollution majeure d'origine domestique concerne l'assainissement des eaux usées parfois non-conforme aux normes de rejets, qu'il soit collectif ou non collectif.</p> <p>Les pollutions d'origine industrielle et artisanales sont les rejets directs ou indirects des entreprises dans le milieu naturel, notamment des métiers de l'automobile (hydrocarbures) et des métiers de bouche. Les effluents vinicoles sont également une source de pollution importante à prendre en compte.</p> <p>Les pressions et menaces d'origines agricoles et viticoles sont liées à l'érosion des sols, le ruissellement, les pollutions liées à l'emploi de produits phytosanitaires.</p> <p>La fragmentation de la continuité écologique (artificialisation des berges et des fonds, seuils, écluses...) ainsi que la présence d'espèces invasives (Renouée du Japon, Jussie, Rat musqué, Perche soleil, Ecrevisse américaine...) sont d'autres facteurs de pressions et menaces pour cette sous-trame. Sur la vallée de la Marne, quatre obstacles à l'écoulement sont recensés.</p> <p>Pour les espèces les moins mobiles (libellules etc.), la fragmentation est un des impacts les plus importants avec la destruction directe ou la dégradation de l'habitat (modification des berges, gestion des parcelles riveraines, pollution...).</p> <p>Pour les sections amont, les menaces reposent sur l'aménagement des forêts, la pollution, le drainage des marais et le captage des sources. La faune est également sensible aux opérations qui peuvent faire augmenter la température de l'eau, telles que la diminution du débit ou le déboisement massif des berges, notamment autour des sources.</p>
<i>Cortèges d'espèces spécifiques</i>	<p>Support essentiel au développement de poissons (brochets, truites, chabot), d'invertébrés divers (écrevisses, libellules...), ces habitats abritent de nombreuses autres espèces plus ou moins spécialisées (Martin pêcheur, Gobemouche gris, Campagnol amphibie...).</p>
<i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i>	<p>La Marne, le ru de Brasles, le ru de Dolly, ru de la Belle Aulne, ru des Rochers.</p>

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LA BRIE



Le Surmelin - ONEMA

Habitats naturels caractéristiques

Les affluents de la Marne, dont la Dhuis, le Surmelin, la Verdonnelle, le ru du Dolloir, les affluents du Petit Morin et leurs berges herbacées ou boisées (ripisylve) ainsi que les annexes alluviales connectées (zones de frayères, fossés, prairies inondables...).

Localisation générale

La sous-trame écologique sur la Brie est principalement constituée des cours d'eau affluents de la Marne sur leurs parties amont. Le ru du Dolloir, le Surmelin, la Verdonnelle et la Dhuis, ainsi que l'ensemble de leurs affluents constituent la majeure partie de la sous-trame écologique.

Il est également important de mentionner les affluents du Petit Morin au sud du territoire.

Description générale

Le ru de Domptin, le ru du Dolloir, le Surmelin, la Verdonnelle et la Dhuis constituent les principaux réservoirs de biodiversité. De nombreuses frayères sont notamment présentes en lien avec le Surmelin.

La qualité des eaux et leur capacité à abriter des populations piscicoles conditionnent leur classement en réservoir de biodiversité. Les autres cours d'eau sont quant à eux considérés comme des corridors écologiques.

Les régimes torrentiels de ces cours d'eau, où alternent eaux vives et eaux lentes, permettent notamment le développement de la Truite fario ainsi que des populations de Chabot.

Un état naturel du lit avec méandres, atterrissements, l'absence d'obstacles artificiels ainsi qu'une bonne qualité de l'eau sont les qualités requises pour le bon fonctionnement écologique de cette sous-trame. L'état boisé de la rive n'est pas strictement nécessaire partout (notamment pour l'ensoleillement des frayères) mais il est souvent un atout pour le maintien des berges et un bon développement de la vie aquatique.

Etat de Conservation

L'état de conservation des réservoirs de biodiversité dépend principalement de la qualité de l'eau et également des obstacles à l'écoulement. Quelques obstacles sont encore présents sur le Surmelin, la Verdonnelle et la Dhuis. La majorité est tout de même franchissable par la faune piscicole. La résorption de ces ouvrages améliorera la qualité de ces cours d'eau.

Les corridors écologiques sont constitués des autres cours d'eau présentant des qualités moindres, davantage d'obstacles à l'écoulement et la quasi absence d'espaces de frayères. L'amélioration de la qualité globale des corridors écologiques est nécessaire pour la fonctionnalité de la sous-trame.

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LA BRIE

	<p>Le Petit Morin a une bonne qualité biologique et une qualité physico-chimique moyenne. Le Surmelin, la Dhuis et la Verdonnelle ont toutes trois des qualités écologiques moyennes.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>Les principales pressions et menaces concernent la qualité de l'eau d'origine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - domestique ; - industrielle et artisanale ; - agricole. <p>La source de pollution majeure d'origine domestique concerne l'assainissement des eaux usées parfois non-conforme aux normes de rejets, qu'il soit collectif ou non collectif.</p> <p>Les pollutions d'origines industrielles et artisanales sont les rejets directs ou indirects des entreprises dans le milieu naturel, notamment des métiers de l'automobile (hydrocarbures) et des métiers de bouche.</p> <p>Les pressions et menaces d'origines agricoles sont liées à l'érosion des sols, le ruissellement, les pollutions liées à l'emploi de produits phytosanitaires.</p> <p>La fragmentation de la continuité écologique (artificialisation des berges, seuils, écluses...) ainsi que la présence d'espèces invasives (Renouée du Japon, Jussie, Rat musqué, Perche soleil, Ecrevisse américaine...) sont d'autres facteurs de pressions et menaces pour cette sous-trame. De nombreux obstacles à l'écoulement sont présents sur le Surmelin, la Dhuis ou encore le Dolloir. Moins nombreux, il subsiste quelques obstacles sur la Verdonnelle et le ru du Rosset.</p> <p>Pour les espèces les moins mobiles (libellules etc.), la fragmentation est un des impacts les plus importants avec la destruction directe ou la dégradation de l'habitat (modification des berges et des fonds, gestion des parcelles riveraines, pollution...).</p> <p>Pour les sections amont, les menaces reposent sur l'aménagement des forêts, la pollution, le drainage des marais et le captage des sources. La faune est également sensible aux opérations qui peuvent faire augmenter la température de l'eau, telles que la diminution du débit ou le déboisement massif des berges, notamment autour des sources.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Support essentiel au développement de poissons (brochets, truites, chabot), d'invertébrés divers (écrevisses, libellules...). Ces habitats abritent de nombreuses autres espèces plus ou moins spécialisées (Martin pêcheur, Gobemouche gris, Campagnol amphibie...).</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Le Surmelin, la Dhuis et la Verdonnelle et leurs affluents (ravin de Beulard, ru du Rosset, ru des Rieux...), le ru de Domptin, le ru du Dolloir et ses affluents (ru du Champ de Faye...).</p>

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Le Clignon - SAFEGE

Habitats naturels caractéristiques	<p>L'Ourcq, le Clignon, le ru d'Allan, l'Ordrimouille, l'Orillon, la Semoigne et leurs berges herbacées ou boisées (ripisylve) ainsi que les annexes alluviales connectées (zones de frayères, fossés, prairies inondables...).</p>
Localisation générale	<p>L'ensemble de la sous-trame écologique sur l'Orxois-Tardenois est représenté par les bassins versants de l'Ourcq, du Clignon, du ru d'Allan, de l'Ordrimouille, de l'Orillon et de la Semoigne.</p>
Description générale	<p>Les différents cours d'eau s'inscrivent dans un contexte relativement agricole. Sur la partie est de l'unité paysagère, la sous-trame est davantage en relation avec la sous-trame forestière.</p> <p>La qualité des eaux et leur capacité à abriter des populations piscicoles conditionnent leur classement en réservoir de biodiversité. Les autres cours d'eau sont quant à eux considérés comme des corridors écologiques. Il est également important de mentionner la présence de secteurs où la Bythinelle des moulins a été inventoriée, participant également au classement en réservoir de biodiversité.</p> <p>L'Ourcq présente des méandres relativement importants et une ripisylve marquée sur une part importante de son linéaire. De très nombreux cours d'eau sont des affluents de l'Ourcq sur sa partie amont. L'Ordrimouille, autre rivière majeure, est un affluent en rive droite de l'Ourcq.</p> <p>Le Clignon présente le caractère le plus agricole et de nombreux cours d'eau temporaires lui sont affluents.</p>
Etat de Conservation	<p>De manière globale, la qualité des cours d'eau paraît relativement dégradée, d'une part par le rejet d'eaux usées et d'autre part par l'activité agricole qui peut être intensive à proximité.</p> <p>Seules l'Ourcq, le Clignon, l'Ordrimouille, et le ru du Pont Foirier sont véritablement des réservoirs de biodiversité. Le reste du réseau hydrographique constitue davantage un réseau de corridors écologiques dont la qualité est à améliorer.</p> <p>Des frayères sont localisées notamment sur le Clignon sur sa partie aval, ainsi que sur l'Ourcq.</p> <p>Les réservoirs de biodiversité sont constitués des sections de cours d'eau conservant les fonctionnalités utiles à la reproduction des espèces phares (brochets, truites...) et donc assez</p>

SOUS TRAME « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

souvent des ruisseaux « pépinières » ou des annexes hydrauliques.

Dans les sections amont, les peuplements de feuillus clairiérés munis de sources et de ruisselets constituent un paysage très favorable.

De façon générale, la fonctionnalité des habitats aquatiques dépend en partie de l'hétérogénéité du milieu (cours, lit et configuration des berges de la rivière, ripisylve).

Le Clignon, l'Ourcq et l'Ordrimouille ont une qualité biologique moyenne et une qualité physico-chimique moyenne.

Pressions/Menaces

Les principales pressions et menaces concernent la qualité de l'eau d'origine:

- domestique ;
- industrielle et artisanale ;
- agricole.

La source de pollution majeure d'origine domestique concerne l'assainissement des eaux usées parfois non-conforme aux normes de rejets, qu'il soit collectif ou non collectif.

Les pollutions d'origines industrielles et artisanales sont les rejets directs ou indirects des entreprises dans le milieu naturel, notamment des métiers de l'automobile (hydrocarbures) et des métiers de bouche.

Les pressions et menaces d'origines agricoles sont liées à l'érosion des sols, le ruissellement, les pollutions liées à l'emploi de produits phytosanitaires.

La fragmentation de la continuité écologique (artificialisation des berges, seuils, écluses...) ainsi que la présence d'espèces invasives (Renouée du Japon, Jussie, Rat musqué, Perche soleil, Ecrevisse américaine...) sont d'autres facteurs de pressions et menaces pour cette sous-trame. L'Ourcq, le Clignon et l'Ordrimouille présentent de très nombreux obstacles à l'écoulement qui empêchent la libre circulation piscicole. Le ru d'Allan, la Semoigne et l'Orillon en présentent nettement moins, voire pas du tout.

Pour les espèces les moins mobiles (libellules etc.), la fragmentation est un des impacts les plus importants avec la destruction directe ou la dégradation de l'habitat (modification des berges, gestion des parcelles riveraines, pollution...).

Pour les sections amont, les menaces reposent sur l'aménagement des forêts, la pollution, le drainage des marais et le captage des sources. La faune est également sensible aux opérations qui peuvent faire augmenter la température de l'eau, telles que la diminution du débit ou le déboisement massif des berges, notamment autour des sources.

Cortèges d'espèces spécifiques

Support essentiel au développement de poissons (brochets, truites, chabot), d'invertébrés divers (écrevisses, libellules...), ces habitats abritent de nombreuses autres espèces plus ou moins spécialisées (Martin pêcheur, Gobemouche gris, Campagnol amphibie...).

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

L'Ourcq, le Clignon, l'Ordrimouille, le ru du Pont Foirier, le ru du Pont Brûlé

SOUS TRAME « TOURBIÈRES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Mégaphorbiaie – Portail zones humides

Habitats naturels caractéristiques

Non directement reliés à un cours d'eau, ce sont généralement des zones humides ouvertes, à végétation basse, soumises à l'inondation permanente (dépression, nappe affleurante) ou durant une grande partie de l'année.

Une tourbière est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe. La tourbe est donc un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau.

Les marais sont des zones humides où le sol est constamment gorgé d'eau et souvent recouvert par une couche d'eau stagnante. La végétation présente est herbacée et varie selon les niveaux et les périodes en eau.

La mégaphorbiaie est une zone constituée d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces, située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt eutrophe et humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). Elle peut être périodiquement mais brièvement inondée.

Localisation générale

Cette sous-trame écologique est globalement assez peu représentée sur l'unité paysagère. Les différentes prairies humides jouxtant la Marne constituent les réservoirs de biodiversité les plus grands. Différentes formations de mégaphorbiaies jalonnent également le réseau hydrographique et abritent des espèces patrimoniales et remarquables. Les différents cours d'eau constituent les corridors écologiques principaux de la sous-trame.

Description générale

Il s'agit des prairies humides, de forêts humides et autres formations végétales hydrophiles, ou encore des formations herbacées des abords de ruisseaux et de marécages.

La présence d'espèces rares ou patrimoniales détermine généralement le classement en réservoir de biodiversité. Le réseau hydrographique permet quant à lui la dispersion des espèces et se pose ainsi en corridor écologique.

Pour la Marne et certains fonds de vallées annexes plus larges, un complexe de prairies humides alluviales exploitées extensivement (fauche tardive, pâturage à faible charge) constitue la structure paysagère optimale pour les espèces prairiales.

SOUS TRAME « TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES »

LA VALLEE DE LA MARNE

<p>Etat de Conservation</p>	<p>La mise en place d'opération de gestion à visée écologique, la recherche d'une valorisation touristique constituent généralement une solution pour le maintien de ces habitats naturels à défaut du maintien des anciennes pratiques d'élevages aujourd'hui de faible intérêt économique.</p> <p>Raisonné, l'entretien des berges de fossés et des végétations riveraines (limiter notamment la fauche) est favorable et permet d'assurer la continuité entre populations en conservant un habitat favorable pour les déplacements des adultes reproducteurs. Le réseau hydrographique permet également une dispersion passive sur de longues distances. Ils forment ainsi des corridors entre les populations.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>Le recul de la surface de prairies humides est une des principales pressions et menaces. La qualité du petit bassin versant dans laquelle se trouvent ces habitats naturels joue pour beaucoup à la qualité des milieux. L'emploi de produits phytosanitaires, notamment sur le vignoble et leur transfert par ruissellement, affectent la qualité écologique des prairies humides, mégaphorbiaies et cariçaies en fonds de vallée.</p> <p>Comme tous les milieux ouverts, autrefois exploités par l'Homme, ces habitats ont tendance à se reboiser spontanément avec l'abandon des pratiques ancestrales (fauche, faucardage, pâturage extensif...). Ce faisant, la richesse et la diversité de la végétation diminuent au profit d'un habitat boisé plus banal. Les espèces animales attachées aux végétations basses disparaissent également par fermeture du milieu (reboisement) ou conversion (mise en culture, occupation du sol).</p> <p>La dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, engraissement, sursemi, plantation, embuisonnement naturel...) est particulièrement néfaste à la faune, créant ainsi une réduction des surfaces d'habitat favorable, ainsi qu'une fragmentation lorsqu'une prairie humide est entourée de zones asséchées.</p> <p>Le surpâturage et une fauche non raisonnée sont également défavorables : les petites espèces ne se maintiennent alors que sur les bandes non fauchées ou non piétinées à proximité immédiate des fossés humides ou sous les clôtures.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté, Phragmite des joncs, Tarier d'Europe, Rousserolle verderolle, Pipit farlouse</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Prairies humides, mégaphorbiaies et cariçaies de la Vallée de la Marne.</p>

SOUS TRAME « TOURBIÈRES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES »

LA BRIE



Mégaphorbiaie – Portail zones humides

Habitats naturels caractéristiques

Non directement reliés à un cours d'eau, ce sont généralement des zones humides ouvertes, à végétation basse, soumises à l'inondation permanente (dépression, nappe affleurante) ou durant une grande partie de l'année.

Une tourbière est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe. La tourbe est donc un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau.

Les marais sont des zones humides où le sol est constamment gorgé d'eau et souvent recouvert par une couche d'eau stagnante. La végétation présente est herbacée et varie selon les niveaux et les périodes en eau.

La mégaphorbiaie est une zone constituée d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces, située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt eutrophe et humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). Elle peut être périodiquement mais brièvement inondée.

Localisation générale

Ces milieux naturels sont globalement peu représentés au sein de l'unité paysagère. Quelques mégaphorbiaies et cariçaies sont présentes sur la partie très en amont du ru du Pont Foirier et également sur les affluents du ru du Rosset à l'extrémité est du Pays. Des formations plus ponctuelles témoignent de la qualité écologique de certains tronçons de cours d'eau.

Les différents cours d'eau constituent les corridors écologiques principaux de la sous-trame.

Description générale

Sont ici regroupés, les prairies humides, forêts humides, landes hygrophiles et autres formations végétales hydrophiles, depuis les tourbières acides à sphaignes (ponctuelles) jusqu'aux formations herbacées des abords de ruisseaux et marécages.

La présence d'espèces rares ou patrimoniales détermine généralement le classement en réservoir de biodiversité. Le réseau hydrographique permet quant à lui la dispersion des espèces et se pose ainsi en corridor écologique.

Dans les vallées les plus larges, c'est le complexe de prairies humides alluviales exploitées

SOUS TRAME « TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES »

LA BRIE

	extensivement (fauche tardive, pâturage à faible charge) qui constitue la structure paysagère optimale pour les espèces prairiales.
Etat de Conservation	<p>Raisonné, l'entretien des berges de fossés et des végétations riveraines (limiter notamment la fauche) est favorable en assurant la continuité entre les populations et en conservant un habitat favorable pour les déplacements des adultes reproducteurs. Le réseau hydrographique permet également une dispersion passive sur de longues distances. Ils forment ainsi des corridors entre les populations.</p> <p>La mise en place d'opération de gestion à visée écologique, la recherche d'une valorisation touristique constituent généralement une solution pour le maintien de ces habitats naturels à défaut du maintien des anciennes pratiques d'élevages aujourd'hui de moindre intérêt économique.</p>
Pressions/Menaces	<p>Comme tous les milieux ouverts, autrefois exploités par l'homme, ces habitats ont tendance à se reboiser spontanément avec l'abandon des pratiques ancestrales (fauche, faucardage, pâturage extensif...). Ce faisant, la richesse et la diversité de la végétation diminuent au profit d'un habitat boisé plus banal. Les espèces animales attachées aux végétations basses disparaissent également par fermeture du milieu (reboisement) ou conversion (mise en culture, occupation du sol).</p> <p>La fragmentation est donc l'une des principales menaces, avec la dégradation des habitats, notamment l'assèchement des zones humides et l'intensification agricole. Ces modifications des pratiques agricoles ont en particulier amené à un engraissement des prairies, ce qui est défavorable à beaucoup des espèces des prairies maigres. Suite à cette dégradation, beaucoup d'espèces ne sont maintenant présentes que sur des mégaphorbiaies ou prairies ourlets. Ces espaces sont sensibles à la fermeture, notamment liée à la déprise agricole. Cette dégradation provoque elle-même une fragmentation importante des habitats potentiels et une isolation des populations animales.</p> <p>La dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, engraissement, sursemi, plantation, embuissonnement naturel...) est particulièrement néfaste à la faune, créant ainsi une réduction des surfaces d'habitat favorable, ainsi qu'une fragmentation lorsqu'une prairie humide est entourée de zones asséchées.</p> <p>Le surpâturage et une fauche non raisonnée sont également défavorables : les petites espèces ne se maintiennent alors que sur les bandes non fauchées ou non piétinées à proximité immédiate des fossés humides ou sous les clôtures.</p> <p>Une gestion hydraulique des marais par drainage est aussi défavorable car les conditions ne permettent plus le développement des plantes hôtes ou de la végétation permettant la reproduction des espèces.</p>
Cortèges d'espèces spécifiques	Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté, Phragmite des joncs, Rousserolle verderolle, Pipit farlouse, Rainette verte.
Quelques exemples de réservoirs de biodiversité	Mégaphorbiaies et cariçaies le long du Ru de Bannefroy

SOUS TRAME « TOURBIÈRES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Mégaphorbiaie – Portail zones humides

Habitats naturels caractéristiques

Non directement reliés à un cours d'eau, ce sont généralement des zones humides ouvertes, à végétation basse, soumises à l'inondation permanente (dépression, nappe affleurante) ou durant une grande partie de l'année.

Une tourbière est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe. La tourbe est donc un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau.

Les marais sont des zones humides où le sol est constamment gorgé d'eau et souvent recouvert par une couche d'eau stagnante. La végétation présente est herbacée et varie selon les niveaux et les périodes en eau.

La mégaphorbiaie est une zone tempérée constituée d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces, située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt eutrophe et humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). Elle peut être périodiquement mais brièvement inondée.

Localisation générale

Cette sous-trame écologique est essentiellement représentée au sein de la Vallée de l'Ourcq à travers les différents marais tourbeux qu'elle abrite, le long de l'Orillon et de manière enfin éparse. Les principaux habitats sont les mégaphorbiaies, les cariçaies et les roselières.

Les corridors écologiques sont représentés par le réseau hydrographique, vecteur de déplacement pour certaines espèces.

Description générale

Les tourbières et marais de l'Ourcq constituent des habitats remarquables pour cette sous-trame écologique et constituent des réservoirs de biodiversité. De la même manière, les différentes mégaphorbiaies présentes sur l'Orillon et à proximité de la Muze sur l'extrême nord du territoire. Le réseau hydrographique permet quant à lui la dispersion des espèces et se pose ainsi en corridor écologique.

Il s'agit des prairies humides, de forêts humides, de landes hygrophiles et autres formations végétales hydrophiles, des tourbières acides à sphaignes ou encore des formations herbacées des abords de ruisseaux ou les marécages.

SOUS TRAME « TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES»

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

Dans les vallées les plus larges, un complexe de prairies humides alluviales exploitées extensivement (fauche tardive, pâturage à faible charge) constitue la structure paysagère optimale pour les espèces prairiales.

Etat de Conservation

Le réseau hydrographique reste le support d'une dispersion passive des espèces animales et végétales sur de longues distances. Ils forment ainsi le corridor privilégié entre les populations.

La mise en place d'opération de gestion à visée écologique, la recherche d'une valorisation touristique constituent généralement une option favorable au maintien de ces habitats naturels à défaut du maintien des anciennes pratiques d'élevages aujourd'hui de moindre intérêt économique.

Raisonné, l'entretien des berges de fossés et des végétations riveraines (limiter notamment la fauche) est positif en conservant un habitat favorable pour les déplacements des adultes reproducteurs et en assurant ainsi la continuité entre les populations.

Pressions/Menaces

Le développement de la populiculture, bien qu'elle ne soit pas néfaste en soi, peut se présenter comme une menace lorsque les peupleraies s'implantent sur des milieux humides d'intérêt écologique. Cette menace est notamment vrai pour la vallée de l'Ourcq où certains milieux humides se ferment.

Comme tous les milieux ouverts, autrefois exploités par l'Homme, ces habitats ont tendance à se reboiser spontanément avec l'abandon des pratiques ancestrales (fauche, faucardage, pâturage extensif...). Ce faisant, la richesse et la diversité de la végétation diminuent au profit d'un habitat boisé plus banal. Les espèces animales attachées aux végétations basses disparaissent également par fermeture du milieu (reboisement) ou conversion (mise en culture, occupation du sol).

La fragmentation est donc l'une des principales menaces, avec la dégradation des habitats, notamment l'assèchement des zones humides et l'intensification agricole. Ces modifications des pratiques agricoles ont en particulier amené à un engraissement des prairies, ce qui est défavorable à beaucoup des espèces des prairies maigres. Suite à cette dégradation, beaucoup d'espèces ne sont maintenant présentes que sur des mégaphorbiaies ou prairies ourlets. Ces espaces sont sensibles à la fermeture, notamment liée à la déprise agricole. Cette dégradation provoque elle-même une fragmentation importante des habitats potentiels et une isolation des populations animales.

La dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, engraissement, sursemi, plantation, embuisonnement naturel...) est particulièrement néfaste à la faune, créant ainsi une réduction des surfaces d'habitat favorable, ainsi qu'une fragmentation lorsqu'une prairie humide est entourée de zones asséchées.

Le surpâturage et une fauche non raisonnée sont également défavorables : les petites espèces ne se maintiennent alors que sur les bandes non fauchées à proximité immédiate des fossés humides.

Une gestion hydraulique des marais par drainage est aussi défavorable, car les conditions ne permettent plus le développement des plantes hôtes ou de la végétation permettant la

SOUS TRAME « TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES, PRAIRIES HUMIDES»

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

	<p>reproduction des espèces.</p> <p>Enfin, la minéralisation des horizons superficiels et de la tourbe mis à l'air par le drainage sur plusieurs décimètres est une pression supplémentaire.</p>
<i>Cortèges d'espèces spécifiques</i>	Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté, Phragmite des joncs, Rousserolle verderolle, Pipit farlouse, Rainette verte.
<i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i>	Marais des Hureaux, marais de Bourneville, marais de Montchevillon, marais de Longpont

SOUS TRAME « ETANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIERES FORESTIERES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Etangs et mares– CG 02

Habitats naturels caractéristiques

Ce sont d'une part, les étangs anciens exploités pour la pisciculture et/ou avec des ceintures de végétation bien développées et des eaux généralement riches en nutriments. Quelques plans d'eau de gravières anciennes et bien végétalisées.

Ce sont aussi les ornières forestières artificielles et souvent éphémères qui forment des réseaux lâches sur les chemins des massifs forestiers. Quelques anciennes mares des anciens pâtis ou petites excavations en eau issues de l'exploitation de la meulière.

Localisation générale

Les étangs, peu représentés sur l'unité paysagère, forment l'ensemble de pièces d'eau le plus réputé pour leur richesse botanique et faunistique mais partout ailleurs des pièces d'eau anciennes et bien végétalisées participent pleinement de cette sous-trame.

Pour les ornières forestières, les grands massifs à l'est de Château-Thierry sont particulièrement représentatifs de la richesse potentielle des ornières forestières.

Description générale

Avec leur faible profondeur et des profils de fonds en pente douce, les étangs et mares permettent le développement de ceintures complexes de végétation depuis les herbiers aquatiques à nénuphars et potamots au centre jusqu'aux roselières, jonchaies et cariçaias des rives. La présence de l'eau et de ces végétations très particulières y favorisent une grande diversité d'espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens et reptiles) dont plusieurs emblématiques (Rainette arboricole, Rousserolle turdoïde...).

La présence d'espèces rares ou patrimoniales conditionne généralement le classement des espaces en tant que réservoirs de biodiversité. Etant difficile d'inventorier l'ensemble des étangs et mares du territoire, ces derniers sont davantage considérés comme des corridors écologiques en pas japonais.

Etangs en miniature par la présence de l'eau et de fonds meubles peu profonds, les ornières forestières et leur répartition régulière dans les massifs favorisent la reproduction de petits amphibiens spécialisés (tritons, grenouilles, salamandres, crapauds) et en particulier celle du Sonneur à ventre jaune.

SOUS TRAME « ETANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIERES FORESTIERES »

LA VALLEE DE LA MARNE

<p>Etat de Conservation</p>	<p>Les étangs, cours d'eau, zones humides et pièces d'eau de toutes natures participent au fonctionnement de cette sous-trame, l'essentiel étant la présence récurrente et assez régulière des différentes végétations marquant chacun des niveaux de submersion pour la dispersion de la faune à travers le territoire.</p> <p>Les ornières par contre sont étroitement liées aux massifs forestiers qui abritent les amphibiens hivernants pendant la mauvaise saison. La gestion forestière a toujours participé à l'apparition ou la disparition de cet habitat par nature éphémère. Le gestionnaire doit donc éviter les aménagements ou opérations de remise en état de voirie trop rigoureux après les débardages ou autres travaux forestiers.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>Les changements d'occupation et de gestion du sol qui résultent des changements dans la production agricole et forestière, l'accroissement des aménagements urbains et routiers sont les principales menaces qui pèsent sur ces habitats.</p> <p>Ainsi, les remembrements parcellaires, la destruction des haies, le comblement des mares provoquent la destruction de l'habitat de beaucoup d'amphibiens et par conséquent le déclin des populations. Ces modifications entraînent la destruction et la fragmentation des habitats terrestres mais aussi aquatiques. Par exemple, la conversion de prairie en culture de maïs, ou encore la populiculture, jouent en défaveur des espèces.</p> <p>Etangs : assèchement pour mise en culture permanente, introduction d'espèces invasives, brûlage des roselières, pollution des eaux sont les principales pressions et menaces.</p> <p>Ornières : en période de reproduction, de mars à juillet inclus, certains travaux forestiers doivent être évités pour assurer le bon déroulement de la reproduction et la non destruction des individus reproducteurs et des larves. A cette même période, une ouverture des voies à la circulation sans précautions peut être préjudiciable.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Tritons, grenouilles, salamandres, crapauds (Sonneur à ventre jaune).</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Etang à Fossoy – Mézy-Moulins, ornières du Bois de Condé.</p>

SOUS TRAME « ÉTANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIERES FORESTIERES »

LA BRIE



Etangs et mares– CG 02

Habitats naturels caractéristiques

Ce sont d'une part, les étangs anciens exploités pour la pisciculture et/ou avec des ceintures de végétation bien développées et des eaux généralement riches en nutriments.
Ce sont aussi, les ornières forestières artificielles et souvent éphémères qui forment des réseaux lâches dans les massifs forestiers.

Localisation générale

Les étangs de la Brie forment l'ensemble de pièces d'eau le plus réputé pour leur richesse botanique et faunistique mais partout ailleurs des pièces d'eau anciennes et bien végétalisées participent pleinement de cette sous-trame.
Pour les ornières forestières, les grands massifs à l'est de Château-Thierry, des environs de Charly-sur-Marne jusqu'à Viels-Maisons sont particulièrement représentatifs de la richesse potentielle des ornières forestières.

Description générale

Avec leur faible profondeur et des profils de fonds en pente douce, les étangs et mares permettent le développement de ceintures complexes de végétation depuis les herbiers aquatiques à nénuphars et potamots au centre jusqu'aux roselières, jonchaies et cariçaias des rives. La présence de l'eau et de ces végétations très particulières y favorisent une grande diversité d'espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens et reptiles) dont plusieurs emblématiques (Rainette arboricole, Rousserolle turdoïde...).

Etangs en miniature par la présence de l'eau et de fonds meubles peu profonds, les ornières forestières et leur répartition régulière dans les massifs favorisent la reproduction de petits amphibiens spécialisés (tritons, grenouilles, salamandres, crapauds) et en particulier celle du Sonneur à ventre jaune.

Etat de Conservation

Les étangs, cours d'eau, zones humides et pièces d'eau de toutes natures participent au fonctionnement de cette sous-trame, l'essentiel étant la présence récurrente et assez régulière des différentes végétations marquant chacun des niveaux de submersion pour la dispersion de la faune à travers le territoire.

La présence d'espèces rares ou patrimoniales conditionne généralement le classement des espaces en tant que réservoirs de biodiversité. Etant difficile d'inventorier l'ensemble des

SOUS TRAME « ÉTANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIÈRES FORESTIÈRES »

LA BRIE

	<p>étangs et mares du territoire, ces derniers sont davantage considérés comme des corridors écologiques en pas japonais.</p> <p>Les ornières par contre sont étroitement liées aux massifs forestiers qui abritent les amphibiens hivernants pendant la mauvaise saison. La gestion forestière a toujours participé à l'apparition ou la disparition de cet habitat par nature éphémère. Le gestionnaire doit donc éviter les aménagements ou opérations de remise en état de voirie trop rigoureux après les débardages ou autres travaux forestiers.</p>
Pressions/Menaces	<p>Les changements d'occupation et de gestion du sol qui résultent des changements dans la production agricole et forestière, l'accroissement des aménagements urbains et routiers sont les principales menaces qui pèsent sur ces habitats.</p> <p>Ainsi, les remembrements parcellaires, la destruction des haies, le comblement des mares provoquent la destruction de l'habitat de beaucoup d'amphibiens et par conséquent le déclin des populations. Ces modifications entraînent la destruction et la fragmentation des habitats terrestres mais aussi aquatiques. Par exemple, la conversion de prairie en culture de maïs, ou encore la populiculture, jouent en défaveur des espèces.</p> <p>Étangs : assèchement pour mise en culture permanente, introduction d'espèces invasives, brûlage des roselières, pollution des eaux sont les principales pressions et menaces.</p> <p>Ornières : en période de reproduction, de mars à juillet inclus, certains travaux forestiers doivent être évités pour assurer le bon déroulement de la reproduction et la non destruction des individus reproducteurs et des larves. A cette même période, une ouverture des voies à la circulation sans précautions peut être préjudiciable.</p>
Cortèges d'espèces spécifiques	<p>Tritons, grenouilles, salamandres, crapauds (Sonneur à ventre jaune).</p>
Quelques exemples de réservoirs de biodiversité	<p>Étang des Houssois, ornières de la Grande Forêt, forêt de Barbillon à Verdilly.</p>

SOUS TRAME « ÉTANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIÈRES FORESTIÈRES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Etangs et mares– CG 02

Habitats naturels caractéristiques

Ce sont d'une part, les étangs anciens exploités pour la pisciculture et/ou avec des ceintures de végétation bien développées et des eaux généralement riches en nutriments.

Ce sont aussi, les ornières forestières artificielles et souvent éphémères qui forment des réseaux lâches dans les massifs forestiers.

Localisation générale

Avec des sols drainant sableux, les massifs forestiers sont ici moins favorables aux ornières forestières. Cependant quelques grands massifs restent particulièrement représentatifs de la richesse potentielle de ces ornières (Bois de Montigny, Bois du Châtelet, Forêt de Fère).

La présence de mares et d'étangs est relativement diffuse sur l'unité paysagère.

Description générale

Avec leur faible profondeur et des profils de fonds en pente douce, les étangs et mares permettent le développement de ceintures complexes de végétation depuis les herbiers aquatiques à nénuphars et potamots au centre jusqu'aux roselières, jonchaies et cariçaies des rives. La présence de l'eau et de ces végétations très particulières y favorisent une grande diversité d'espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens et reptiles) dont plusieurs emblématiques (Rainette arboricole, Rousserolle turdoïde...).

Etangs en miniature par la présence de l'eau et de fonds meubles peu profonds, les ornières forestières et leur répartition régulière dans les massifs favorisent la reproduction de petits amphibiens spécialisés (tritons, grenouilles, salamandres, crapauds) et en particulier celle du Sonneur à ventre jaune.

Etat de Conservation

Les étangs, cours d'eau, zones humides et pièces d'eau de toutes natures participent au fonctionnement de cette sous-trame, l'essentiel étant la présence récurrente et assez régulière des différentes végétations marquant chacun des niveaux de submersion pour la dispersion de la faune à travers le territoire.

La présence d'espèces rares ou patrimoniales conditionne généralement le classement des espaces en tant que réservoirs de biodiversité. Etant difficile d'inventorier l'ensemble des étangs et mares du territoire, ces derniers sont davantage considérés comme des corridors écologiques en pas japonais.

SOUS TRAME « ÉTANGS ET MARES DES PLATEAUX DE LA BRIE PICARDE ET ORNIÈRES FORESTIÈRES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

	<p>Les ornières par contre sont étroitement liées aux massifs forestiers qui abritent les amphibiens hivernants pendant la mauvaise saison. La gestion forestière a toujours participé à l'apparition ou la disparition de cet habitat par nature éphémère. Le gestionnaire doit donc éviter les aménagements ou opérations de remise en état de voirie trop rigoureux après les débardages ou autres travaux forestiers.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>Les changements d'occupation et de gestion du sol qui résultent des changements dans la production agricole et forestière, l'accroissement des aménagements urbains et routiers sont les principales menaces qui pèsent sur ces habitats.</p> <p>Ainsi, les remembrements parcellaires, la destruction des haies, le comblement des mares provoquent la destruction de l'habitat de beaucoup d'amphibiens et par conséquent le déclin des populations. Ces modifications entraînent la destruction et la fragmentation des habitats terrestres mais aussi aquatiques. Par exemple, la conversion de prairie en culture de maïs, ou encore la populiculture, jouent en défaveur des espèces.</p> <p>Étangs : assèchement pour mise en culture permanente, introduction d'espèces invasives, brûlage des roselières, pollution des eaux sont les principales pressions et menaces.</p> <p>Ornières : en période de reproduction, de mars à juillet inclus, certains travaux forestiers doivent être évités pour assurer le bon déroulement de la reproduction et la non destruction des individus reproducteurs et des larves. A cette même période, une ouverture des voies à la circulation sans précautions peut être préjudiciable.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Tritons, grenouilles, salamandres, crapauds (Sonneur à ventre jaune).</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Ancienne sablière de Latilly, ornières de la forêt de Fère.</p>

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Forêt de Reully-Sauvigny - Hans Sterkendries

Habitats naturels caractéristiques	Toutes les forêts anciennes de plaines et de plateaux avec des arbres de tout âge y compris vieux bois sénescents.
Localisation générale	Ces boisements se positionnent sur les hauteurs de la vallée, dominant notamment le vignoble. Par cette localisation, les forêts sont généralement en bordure de l'unité paysagère. Ainsi, le domaine de Verdilly, la Forêt de Ris, le Bois de Condé font partis de l'unité paysagère.
Description générale	<p>Cette unité paysagère n'est couverte que par une faible partie des grandes forêts du Sud de l'Aisne. Seuls certains hauts de versants en retrait de la vallée abritent le milieu forestier.</p> <p>Ce sont majoritairement des forêts de feuillus, exploitées de longues dates pour la production de bois d'œuvre, secondairement pour le bois de chauffage (affouage).</p> <p>Il s'agit à la fois des grands massifs de l'Etat ou des collectivités (Forêt domaniales et communales) ou de massifs rassemblant de plus ou moins grandes propriétés privées.</p> <p>Les réservoirs de biodiversité sont de manière générale les boisements présentant des superficies relativement importantes et accueillant des espèces animales et végétales rares ou patrimoniales. Les corridors écologiques sont composés de boisements de tailles plus restreintes et qui n'ont pas nécessairement démontrés leur qualité écologique. Ils s'appuient également sur les haies et massifs arborés.</p>
Etat de Conservation	Les grands domaines forestiers des collectivités conservent pour l'essentiel leurs capacités écologiques. Il en est généralement de façon moindre pour les massifs privés où l'exploitation du bois d'œuvre ne permet pas toujours la régénération des vieux bois et où des plantations à courte révolution (résineux, peupliers) appauvrissent considérablement l'habitat forestier.
Pressions/Menaces	Spécifiquement sur la Vallée de la Marne, les forêts étant globalement en limite de l'unité paysagère, l'enjeu du traitement des lisières est important à mentionner. Effectivement, les lisières forestières sont généralement le lieu d'une biodiversité importante qu'il convient de préserver et de développer. Le maintien d'ourlets herbacés puis du manteau arbustif permet le développement et la circulation de nombreuses espèces.

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LA VALLEE DE LA MARNE

La conversion à l'arboriculture industrielle, le raccourcissement des cycles d'exploitation entraînent une raréfaction néfaste des vieux bois. De même, la gestion en futaie régulière au détriment de la futaie jardinée peut altérer les qualités des massifs boisés.

Le développement de la voirie forestière en facilitant la fréquentation des massifs est également une source de dérangement.

Entre les massifs, une libre circulation des grandes espèces est vitale pour le maintien de populations saines et équilibrées. Elles ne devraient donc en principe pas rencontrer d'obstacles dans leurs déplacements.

Parmi les principales contraintes aux déplacements, on retrouve d'une manière générale les infrastructures linéaires de transports. Le réseau routier est le facteur identifié comme principal responsable. Cependant, les caractéristiques de l'infrastructure routière mais aussi ferroviaire (trafic, emprise grillagée ou non...) nuancent sensiblement leur imperméabilité.

Les rivières et canaux peuvent souvent être traversés à la nage et ne ressortent alors pas comme des éléments fragmentants, à condition toutefois que leurs berges ne soient pas abruptes ou trop artificialisées (palplanches).

La Vallée de la Marne constitue néanmoins un élément fragmentant relativement important pour les espèces terrestres entre le nord et le sud du territoire, à travers une série de barrières : RD 1003, voie ferrée Paris/Châlons-en-Champagne, Marne, autres routes départementales et communales le long des coteaux.

Cortèges d'espèces spécifiques

Réservoirs de biodiversité bien connus, notamment pour leur exploitation par la chasse, ces forêts sont le domaine des grands mammifères (Cerfs, chevreuils, sangliers) mais aussi de carnivores et oiseaux spécialisés (Chat forestier, Martre des pins, Autour des palombes, Bondrée apivore, pic mar et noir...), insectes et chauves-souris arboricoles.

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

Forêt de Ris, bois de Condé.

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LA BRIE



Domaine de Verdilly - CCRCT

Habitats naturels caractéristiques

Toutes les forêts anciennes de plaines et de plateaux avec des arbres de tout âge y compris vieux bois sénescents.

Les clairières et ourlets forestiers représentent des habitats à forte valeur écologique.

Les ornières forestières liées à l'exploitation du bois permettent également le maintien de populations de Sonneur à Ventre jaune.

Localisation générale

De nombreux boisements, de tailles conséquentes, sont localisés de part et d'autre de la Vallée de la Marne. Plus au sud et à l'ouest, les forêts de chênaies-hêtraies de la Brie Picarde sont situées sur les secteurs dont la topographie est plus élevée, à l'image de la forêt de Vassy.

Description générale

Forêts de feuillus majoritaires, exploitées de longues dates pour la production de bois d'œuvre, secondairement pour le bois de chauffage (affouage).

Il s'agit à la fois des grands massifs de l'Etat ou des collectivités (Forêt domaniales et communales) ou de massifs rassemblant de plus ou moins grandes propriétés privées.

Les boisements dispersés dans les plaines agricoles, les structures bocagères, les talus arborés et les ripisylves des cours d'eau forment des corridors fonctionnels efficaces entre les grands massifs.

Les réservoirs de biodiversité sont de manière générale les boisements présentant des superficies relativement importantes et accueillant des espèces animales et végétales rares ou patrimoniales. Les corridors écologiques sont composés de boisements de tailles plus restreintes et qui n'ont pas nécessairement démontrés leur qualité écologique. Ils s'appuient également sur les haies et massifs arborés.

Etat de Conservation

Les grands domaines forestiers des collectivités conservent pour l'essentiel leurs capacités écologiques. Elles sont généralement moindres pour les massifs privés où l'exploitation du bois d'œuvre ne permet pas toujours la régénération des vieux bois, et où des plantations à courte révolution (résineux, peupliers) appauvrissent considérablement l'habitat forestier.

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LA BRIE

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>La conversion à l'arboriculture industrielle, le raccourcissement des cycles d'exploitation entraînent une raréfaction néfaste des vieux bois. De même, la gestion en futaie régulière au détriment de la futaie jardinée peuvent altérer les qualités des massifs boisés.</p> <p>Le développement de la voirie forestière en facilitant la fréquentation des massifs est également une source de dérangement.</p> <p>Entre les massifs, une libre circulation des grandes espèces est vitale pour le maintien de populations saines et équilibrées. Elles ne devraient donc en principe pas rencontrer d'obstacles dans leurs déplacements. Parmi les principales contraintes aux déplacements, on retrouve d'une manière générale les infrastructures linéaires de transports.</p> <p>Le réseau routier est le facteur identifié comme principal responsable. Cependant, les caractéristiques de l'infrastructure routière mais aussi ferroviaire (trafic, emprise grillagée ou non...) nuancent sensiblement leur perméabilité.</p> <p>Les routes départementales 15 et 16 sont ainsi source de fragmentation majeure pour la Grande Forêt, de même que d'autres routes inter-villages traversant par exemple le Bois de Pargny.</p> <p>Les infrastructures étanches, que constituent notamment la LGV et l'autoroute A4, sont les plus préjudiciables sauf localement lorsqu'un aménagement particulier permettant à la faune terrestre de traverser.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Réservoirs de biodiversité bien connues, notamment pour leur exploitation par la chasse, ces forêts sont le domaine des grands mammifères (Cerfs, chevreuils, sangliers) mais aussi de carnivores et oiseaux spécialisés (Chat forestier, Martre des pins, Autour des palombes, Bondrée apivore, pic mar et noir...), insectes et chauves-souris arboricoles.</p>
<p><i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i></p>	<p>Domaine de Verdilly, forêt de Ris, bois de la Murette, la Grande Forêt, bois de la Conserverie, forêt de Vassy.</p>

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Forêt de Fère - Airele

Habitats naturels caractéristiques	<p>Toutes les forêts anciennes de plateaux avec des arbres de tout âge y compris vieux bois sénescents.</p> <p>Les clairières et ourlets forestiers représentent des habitats à forte valeur écologique.</p> <p>Les ornières forestières liées à l'exploitation du bois permettent également le maintien de populations d'amphibiens dont le Sonneur à Ventre jaune.</p>
Localisation générale	<p>La sous-trame écologique est relativement discontinue avec des massifs concentrés sur certains secteurs de l'unité paysagère. Sur la partie ouest de l'Orxois-Tardenois, on trouve le Bois de Marigny et de Bomy, au centre, le bois du Châtelet, la forêt de Fère et le bois de la Tournelle, à l'est, le bois Meunière et le Bois de Rognac, et enfin au nord, la forêt de Nesles et la forêt de Dôle.</p>
Description générale	<p>Forêts de feuillus majoritaires, exploitées de longues dates pour la production de bois d'œuvre, secondairement pour le bois de chauffage (affouage).</p> <p>Il s'agit à la fois des grands massifs de l'état ou des collectivités (Forêt domaniales et communales) ou de massifs rassemblant de plus ou moins grandes propriétés privées.</p> <p>Les boisements dispersés dans les plaines agricoles, les structures paysagères bocagères et les rives boisées des cours d'eau forment des corridors fonctionnels efficaces entre les grands massifs.</p> <p>Les réservoirs de biodiversité sont de manière générale les boisements présentant des superficies relativement importantes et accueillant des espèces animales et végétales rares ou patrimoniales. Les corridors écologiques sont composés de boisements de tailles plus restreintes et qui n'ont pas nécessairement démontrés leur qualité écologique. Ils s'appuient également sur les haies et massifs arborés.</p>
Etat de Conservation	<p>Les grands domaines forestiers des collectivités conservent pour l'essentiel leurs capacités écologiques. Elles sont généralement moindres pour les massifs privés où l'exploitation du bois d'œuvre ne permet pas toujours la régénération des vieux bois, et où des plantations à courte révolution (résineux, peupliers) appauvrissent considérablement l'habitat forestier.</p>

SOUS TRAME « FORETS DONT CHENAIES-HETRAIES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

Pressions/Menaces

La conversion à l'arboriculture industrielle, le raccourcissement des cycles d'exploitation entraînent une raréfaction néfaste des vieux bois. De même, la gestion en futaie régulière au détriment de la futaie jardinée peuvent altérer les qualités des massifs boisés.

Le développement de la voirie forestière en facilitant la fréquentation des massifs est également une source de dérangement.

Entre les massifs, une libre circulation des grandes espèces est vitale pour le maintien de populations saines et équilibrées. Elles ne devraient donc en principe pas rencontrer d'obstacles dans leurs déplacements. Parmi les principales contraintes aux déplacements, on retrouve d'une manière générale les infrastructures linéaires de transports. Le réseau routier est le facteur identifié comme principal responsable. Cependant, les caractéristiques de l'infrastructure routière mais aussi ferroviaire (trafic, emprise grillagée ou non...) nuancent sensiblement leur imperméabilité.

Le réseau routier représente le principal facteur de fragmentation, à l'image de la RD 03 et la RD 80 qui traversent d'est en ouest et du nord au sud la forêt de Fère, ou encore la RD 02 qui sépare le bois Meunière et le bois de Rognac.

La voie ferrée Meaux/Reims constitue un élément fragmentant important entre le Bois de Marigny et la forêt de Retz, ainsi qu'entre le bois de Saponay et la forêt de Nesles.

Cortèges d'espèces spécifiques

Réservoirs de biodiversité bien connues, notamment pour leur exploitation par la chasse, ces forêts sont le domaine des grands mammifères (Cerfs, chevreuils, sangliers) mais aussi de carnivores et oiseaux spécialisés (Chat forestier, Martre des pins, Autour des palombes, Bondrée apivore, pic mar et noir...), insectes et chauves-souris arboricoles.

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

Forêt de Retz, bois de Marigny, bois des Vaux Richard, bois de Bomy, bois de Marigny, bois du Chatelet, bois Meunière.

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LA VALLEE DE LA MARNE



Forêt de versant et de ravins – CG 02

Habitats naturels caractéristiques

Les habitats naturels caractéristiques de la sous-trame sont les chênaies-charmaies fraîches des versants, les frênaies-éablières de ravin à fougères ainsi que les chênaies riches en orchidées sur versants chauds.

Localisation générale

Cette sous-trame est représentée essentiellement par les versants forestiers dominants la Vallée de la Marne. Plus bas sur les pentes, ces forêts cèdent souvent la place au vignoble. Par ailleurs, d'importants massifs forestiers tels que le Bois de Condé ou la Forêt de Ris présentent une partie sur versant.

Description générale

Les forêts de versant et ravins peuvent présenter deux caractéristiques microclimatiques principales :

- d'une part, les versants nord et ravins encaissés qui favorisent des forêts fraîches et ombragées avec une végétation aux caractéristiques « montagnardes ». Cette localisation induit des remontées froides et humides, qu'il est difficile à réchauffer. Ce type de forêt présente donc des groupements végétaux à caractères continental et montagnard, riches en fougères.

- d'autres part, les versants chauds et ensoleillés d'affinité méditerranéenne favorisent des forêts chaudes de versants qui présentent des lisières avec une végétation sous influence thermo-continentale ainsi que des prés-bois riches en orchidées.

Ces milieux naturels, aux conditions spécifiques, induisent des réservoirs de biodiversité de tailles plus petites que les forêts de plateaux. Etant topographiquement impossible de connecter ces milieux par des corridors écologiques propres aux versants et ravins, ces derniers s'appuient donc sur l'ensemble des milieux boisés de tailles plus petites et présentant des caractéristiques écologiques plus pauvres.

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LA VALLEE DE LA MARNE

<p><i>Etat de Conservation</i></p>	<p>La pente et les difficultés d'accès limitent généralement les projets d'aménagement de ces secteurs de forêts et leur apportent une relative protection.</p> <p>Par ailleurs, la sous-trame forestière et notamment les talus des chemins et pistes forestières participe dans une certaine mesure à la dispersion des espèces spécialisées qui fréquentent ces pentes et ravins boisés.</p>
<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Au sein des massifs forestiers et à cause de la pente, ces ensembles subissent relativement peu de menaces.</p> <p>Les fortes contraintes climatiques induisent des boisements peu propices au développement d'arbres à haute valeur économique. D'autre part, les difficultés de récolte ne génèrent pas une pression trop importante.</p> <p>Les principales menaces sont liées à la surexploitation forestière et à d'éventuelles conversion par plantations monospécifiques (résineux, robiniers).</p> <p>La présence de secteurs urbanisés en lien direct avec la forêt peut diminuer grandement la biodiversité abritée par les lisières. Ce type de pression est retrouvé sur Brasles, ou encore Chézy-sur-Marne.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Leur intérêt est principalement floristique, notamment des mousses (Bryophytes), mais présente certains animaux très spécialisés (Pic noir, Pigeon colombin, insectes et mollusques).</p>
<p><i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i></p>	<p>Bois du Hatois, Bois de Nogent, bois du Loup, bois du Rocq, bois de la Jute, versants du bois de Condé, versants de la forêt de Ris</p>

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LA BRIE



Forêt de versant et de ravins – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Les habitats naturels caractéristiques de la sous-trame sont les chênaies-charmaies fraîches des versants, les frênaies-érablières de ravin à fougères ainsi que les chênaies riches en orchidées sur versants chauds.
Localisation générale	Ce type de forêt est globalement présent sur les versants et ravins formés par les affluents en rives gauche et droite de la Marne.
Description générale	<p>Les forêts de versant et ravins peuvent présenter deux caractéristiques microclimatiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, les versants nord et ravins encaissés qui favorisent des forêts fraîches et ombragées avec une végétation aux caractéristiques « montagnardes ». Cette localisation induit des remontées froides et humides, qu'il est difficile à réchauffer. Ce type de forêt présente donc des groupements végétaux à caractères continental et montagnard, riches en fougères. - d'autres part, les versants chauds et ensoleillés d'affinité méditerranéenne favorisent des forêts chaudes de versants qui présentent des lisières avec une végétation sous influence thermo-continentale ainsi que des prés-bois riches en orchidées. <p>Ces milieux naturels, aux conditions spécifiques, induisent des réservoirs de biodiversité de tailles plus petites que les forêts de plateaux. Etant topographiquement impossible de connecter ces milieux par des corridors écologiques propres aux versants et ravins, ces derniers s'appuient donc sur l'ensemble des milieux boisés de tailles plus petites et présentant des caractéristiques écologiques plus pauvres.</p>

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LA BRIE

<p><i>Etat de Conservation</i></p>	<p>La pente et les difficultés d'accès limitent généralement les velléités d'aménagement de ces secteurs de forêts et leur apportent une relative protection.</p> <p>Par ailleurs, la sous-trame forestière et notamment les talus des chemins et pistes forestières participent dans une certaine mesure à la dispersion des espèces spécialisées qui fréquentent ces pentes et ravins boisés.</p>
<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Au sein des massifs forestiers et à cause de la pente, ces ensembles subissent relativement peu de menaces.</p> <p>Les fortes contraintes climatiques induisent des boisements peu propices au développement d'arbres à haute valeur économique. D'autres part, les difficultés de récolte ne génèrent pas une pression trop importante.</p> <p>Les principales menaces sont liées à la surexploitation forestière et à d'éventuelles conversions par plantations monospécifiques (résineux, robiniers).</p> <p>La présence de secteurs urbanisés en lien direct avec la forêt peut diminuer grandement la biodiversité abritée par les lisières. Ce type de pression est retrouvé sur Domptin, Montreuil-aux-Lions et Essômes sur Marne.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Leur intérêt est principalement floristique, notamment des mousses (Bryophytes), mais présente certains animaux très spécialisés (Pic noir, Pigeon colombin, insectes et mollusques).</p>
<p><i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i></p>	<p>Bois jouxtant le Ru de Montbertoin, du Sautillet, de Bézu et des Bouillons, ravin du Ru de Saint-Eugène et de la Belle Aulne, versants du Ru de Domptin, versants du Ru de Vergis et du Bois Hochet, versants de la Verdonelle et du Surmelin, versants du Bois de Rougis.</p>

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Forêt de versant et de ravins – CG 02

Habitats naturels caractéristiques

Les habitats naturels caractéristiques de la sous-trame sont les chênaies-charmaies fraîches des versants, les frênaies-érablières de ravin à fougères ainsi que les chênaies riches en orchidées sur versants chauds.

Localisation générale

Les forêts de versants et ravins de l'Orxois-Tardenois sont représentés localement au nord-ouest, à proximité de la forêt de Retz sur les versants de la Savières, au centre par les versants de l'Ordrimouille et du Bois de la Tournelle, et au nord-est sur les versants du Bois de Rognac et du Ru de la Pelle.

Description générale

Les forêts de versant et ravins peuvent présenter deux caractéristiques microclimatiques principales :

- d'une part, les versants nord et ravins encaissés qui favorisent des forêts fraîches et ombragées avec une végétation aux caractéristiques « montagnardes ». Cette localisation induit des remontées froides et humides, qu'il est difficile à réchauffer. Ce type de forêt présente donc des groupements végétaux à caractères continental et montagnard, riches en fougères.

- d'autres part, les versants chauds et ensoleillés d'affinité méditerranéenne favorisent des forêts chaudes de versants qui présentent des lisières avec une végétation sous influence thermo-continentale ainsi que des prés-bois riches en orchidées.

Ces milieux naturels, aux conditions spécifiques, induisent des réservoirs de biodiversité de tailles plus petites que les forêts de plateaux. Etant topographiquement impossible de connecter ces milieux par des corridors écologiques propres aux versants et ravins, ces derniers s'appuient donc sur l'ensemble des milieux boisés de tailles plus petites et présentant des caractéristiques écologiques plus pauvres.

SOUS TRAME « FORETS DE VERSANT ET RAVINS »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

<p>Etat de Conservation</p>	<p>La pente et les difficultés d'accès limitent généralement les velléités d'aménagement de ces secteurs de forêts et leur apportent une relative protection.</p> <p>Par ailleurs, la sous-trame forestière et notamment les talus des chemins et pistes forestières participent dans une certaine mesure à la dispersion des espèces spécialisées qui fréquentent ces pentes et ravins boisés.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>Au sein des massifs forestiers et à cause de la pente, ces ensembles subissent relativement peu de menaces.</p> <p>Les fortes contraintes climatiques induisent des boisements peu propices au développement d'arbres à haute valeur économique. D'autres part, les difficultés de récolte ne génèrent pas une pression trop importante.</p> <p>Les principales menaces sont liées à la surexploitation forestière et à d'éventuelles conversions par plantations monospécifiques (résineux, robiniers).</p> <p>La présence de secteurs urbanisés en lien direct avec la forêt peut diminuer grandement la biodiversité abritée par les lisières. Ce type de pression est retrouvé sur Gandelu, Coincy et Fère-en-Tardenois.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Leur intérêt est principalement floristique, notamment des mousses (Bryophytes), mais présence de certains animaux très spécialisés (Pic noir, Pigeon colombin, insectes et mollusques).</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Versants de la Savières, versants de l'Ordrimouille et du Bois de la Tournelle, versants du Bois de Rognac</p>

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Banquette alluviale- CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Terrasses forestières humides en bordure des cours d'eau.
Localisation générale	Cette sous-trame écologique est peu représentée dans la Vallée de la Marne. Seul le débouché aval de certains rus recoupe cette unité paysagère et présente quelques exemples de ce type de forêt tels que le Ru de Dolly, du Dolloir, de Brasles ou de la Belle Aulne.
Description générale	<p>Rives des cours d'eau occupées par la forêt et abritant dans le sous-bois ombragé et frais un cortège d'espèces végétales rares et spécialisées ou encore boisements humides à marécageux des fonds de vallées ou dépressions humides.</p> <p>La proximité de l'eau et une gestion forestière sont les conditions premières de l'existence de cette sous-trame.</p> <p>La sous trame forestière et celle des cours d'eau (ripisylves en particulier) participent à la dispersion des espèces animales.</p> <p>Les banquettes alluviales, généralement de surfaces limitées, faisant partie d'un massif forestier plus important, ou par leur qualité écologique, sont classées en réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques de ce milieu s'appuient sur les mêmes éléments du paysage que les forêts dont chênaies-hêtraies et forêts de versants et ravins.</p>
Etat de Conservation	Etat de conservation relativement bon au contact des grands massifs des collectivités, mais beaucoup plus dégradé sur les sections des cours d'eau privés (plantations de peupliers, ouverture au pacage par le bétail...).

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LA VALLEE DE LA MARNE

<i>Pressions/Menaces</i>	<p>Travaux d'entretien des cours d'eau. Plantations de peupliers. En forêt, la faible densité de bois mort sur pied n'est pas favorable aux espèces animales qui fréquentent cet habitat.</p>
<i>Cortèges d'espèces spécifiques</i>	<p>Présence d'oiseaux comme le Gobemouche gris, le Lorient d'Europe, le Pic épeichette..., d'amphibiens comme la Salamandre tachetée, la Grenouille agile..., de Chauves-souris arboricoles.</p>
<i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i>	<p>Banquette alluviale du Ru de Mont Lévêque et du Ru de Dolly, banquette alluviale du Ru du Dolloir, banquette alluviale du Ru de Brasles, banquette alluviale du Ru de la Belle Aulne, la Marne entre Chézy et Romany.</p>

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LA BRIE



Banquette alluviale- CG 02

<p>Habitats naturels caractéristiques</p>	<p>Terrasses forestières humides en bordure des cours d'eau.</p>
<p>Localisation générale</p>	<p>Les banquettes alluviales et forêts humides au contact de la Vallée de la Marne sont présentes plus généralement sur les affluents qui traversent la Brie. Elles sont localisées le long de certains rus et ruisseaux, par exemple le long du Dolloir, le Ru des Noues et des Fonciaux, le ruisseau des Norvins.</p>
<p>Description générale</p>	<p>Rives des cours d'eau occupées par la forêt et abritant dans le sous-bois ombragé et frais un cortège d'espèces végétales rares et spécialisées, ou encore boisements humides à marécageux des fonds de vallées ou dépressions humides.</p> <p>La proximité de l'eau et la gestion forestière sont les conditions premières de l'existence de cette sous-trame.</p> <p>La sous trame forestière et celle des cours d'eau (ripisylves en particulier) participent à la dispersion des espèces animales.</p> <p>Les banquettes alluviales, généralement de surfaces limitées, faisant partie d'un massif forestier plus important, ou par leur qualité écologique, sont classées en réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques de ce milieu s'appuient sur les mêmes éléments du paysage que les forêts dont chênaies-hêtraies et forêts de versants et ravins.</p>
<p>Etat de Conservation</p>	<p>Etat de conservation relativement bon au contact des grands massifs des collectivités, mais beaucoup plus dégradé sur les sections des cours d'eau privés (Plantations de peupliers, ouverture au pacage par le bétail...).</p>

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LA BRIE

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Travaux d'entretien des cours d'eau. Plantations de peupliers. En forêt, la faible densité de bois mort sur pied n'est pas favorable aux espèces animales qui fréquentent cet habitat.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Présence d'oiseaux comme le Gobemouche gris, le Lorient d'Europe, le Pic épeichette..., d'amphibiens comme la Salamandre tachetée, la Grenouille agile..., de Chauves-souris arboricoles.</p>
<p><i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i></p>	<p>Ru de Mont Lévêque et du Ru de Dolly, Ru du Dolloir, Ru des Noues, Ru des Fonciaux et ruisseau des norvins, Ru du Champ de Fayet, Ru de Brasles, Ru de la Belle Aulne, banquette alluviale de la forêt de Nogent.</p>

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Banquette alluviale- CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Terrasses forestières humides en bordure des cours d'eau.
Localisation générale	Cette sous-trame est relativement peu représentée dans l'Orxois-Tardenois et se concentre principalement sur la vallée de l'Ourcq, le ru du Bastourné, la Muze ainsi que le ru de la Pelle et du Pont Brûlé.
Description générale	<p>Rives des cours d'eau occupées par la forêt et abritant dans le sous-bois ombragé et frais un cortège d'espèces végétales rares et spécialisées, ou encore boisements humides à marécageux des fonds de vallées ou dépressions humides.</p> <p>La proximité de l'eau et une gestion forestière sont les conditions premières de l'existence de cette sous-trame.</p> <p>La sous trame forestière et celle des cours d'eau (ripisylves en particulier) participent à la dispersion des espèces animales.</p> <p>Les banquettes alluviales, généralement de surfaces limitées, faisant partie d'un massif forestier plus important, ou par leur qualité écologique, sont classées en réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques de ce milieu s'appuient sur les mêmes éléments du paysage que les forêts dont chênaies-hêtraies et forêts de versants et ravins.</p>
Etat de Conservation	Etat de conservation relativement bon au contact des grands massifs des collectivités, mais beaucoup plus dégradé sur les sections des cours d'eau privés.

SOUS TRAME « BANQUETTES ALLUVIALES ET FORETS HUMIDES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Sur la vallée de l'Ourcq et du Clignon, les plantations de peupliers et l'ouverture de petits plans d'eau privé de loisirs clôturés, conjoins à la cabanisation, représentent les menaces les plus importantes.</p> <p>Les travaux d'entretien des cours d'eau peuvent localement être un facteur de pression.</p> <p>En forêt, la faible densité de bois mort sur pied n'est pas favorable aux espèces animales qui fréquentent cet habitat.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Présence d'oiseaux comme le Gobemouche gris, le Lorient d'Europe, le Pic épeichette..., d'amphibiens comme la Salamandre tachetée, la Grenouille agile..., de Chauves-souris arboricoles.</p>
<p><i>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</i></p>	<p>Forêts humides le long de l'Ourcq, Ru du Bastourné, banquette alluviale de la Muze, Ru de la Pelle, Ru du Pont Brûlé.</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Corridors de prés-sableux - Airele

Habitats naturels caractéristiques	<p>Végétation maigre de pelouse colonisant les affleurements sableux.</p> <p>Blocs de grès supports à des cortèges de mousses et de lichens.</p>
Localisation générale	<p>Très peu représenté sur la Vallée de la Marne, ce type d'habitat est localement présent à Trélou-sur-Marne ou encore à Saulchery et Villiers-Saint-Denis.</p>
Description générale	<p>La teneur en bases et en eau des sables, ainsi que leur taille, conditionnent différents types de pelouses.</p> <p>Les pelouses sur sables acides mobiles sont absentes aux abords de la vallée de la Marne. Quelques exemples de pelouses pionnières à annuelles et de pelouses vivaces sur sables fixés existent cependant sur des sables dont la mobilité est réduite. Elles prennent la forme de pré sec siliceux avant d'évoluer vers une lande à callune si le pâturage et les amendements restent limités.</p> <p>La végétation des rochers du chaos de Grès présente différents groupements bryophytiques, typiques des grès humides ou secs. Les espaces interstitiels aux rochers, ainsi qu'une partie des sables périphériques sont généralement occupés par un pré sec pâturé, exceptionnellement par une lande à Callune.</p> <p>Ces espaces, réduits en taille, constituent de fait des réservoirs de biodiversité. Certains espaces avec un affleurement géologique sableux, sur pente et bien exposés, constituent localement des corridors écologiques en pas japonais.</p>
Etat de Conservation	<p>La dynamique de végétation des pelouses sur sable est particulière et caractéristique. La « dune » d'origine est d'abord colonisée par la Callune fausse bruyère ou par des graminées et carex. La pelouse évolue alors vers la lande à callune dans le premier cas et vers une pelouse continue sur sable dans le deuxième cas.</p> <p>En vieillissant, la lande à callune peut difficilement mais progressivement être colonisée par le bouleau. La pelouse sur sables siliceux est par contre plus facilement colonisée par les boisements, qui conduisent à la chênaie acidophile en particulier aux abords de la Vallée de</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LA VALLEE DE LA MARNE

	<p>la Marne.</p> <p>La régression des boisements au profit des pelouses se réalise localement par l'intervention mécanique de l'Homme. En effet, les cheminements et les sablières détruisent la végétation existante pour relancer le processus de sables mobiles.</p> <p>L'activité des lapins est plutôt caractérisée par l'entretien de la pelouse rase. Le creusement de terriers peut aussi occasionner un stade régressif de l'habitat. Dans l'optique de la conservation de ces habitats patrimoniaux, le lapin de garenne se révèle être un allié précieux.</p>
Pressions/Menaces	<p>La principale menace réside dans l'évolution naturelle des pelouses ouvertes vers le boisement. Pour les moins caractérisées (prés secs herbeux), le surpâturage, voire des amendements réguliers réduisent fortement la diversité végétale et limitent fortement l'expression de ces habitats.</p> <p>L'ouverture et la fréquentation touristique de certains sites peuvent être des atouts pour le rajeunissement de ces habitats à condition d'être bien contrôlées.</p>
Cortèges d'espèces spécifiques	<p>Pour ces habitats, les groupes faunistiques les plus remarquables sont les papillons, sauterelles et criquets.</p> <p>Les pelouses sablonneuses parsemées de Petites oseilles (<i>Rumex acetosella</i>) sont favorables à l'Ensanglantée (<i>Lythria cruentaria</i>) qui n'est connue que de quelques rares localités du département de l'Aisne. Au printemps, les fleurs riches en nectar sont prisées par le Sphinx gazé (<i>Hemaris fuciformis</i>) dont le vol stationnaire évoque celui des oiseaux-mouches.</p> <p>Parmi les papillons diurnes, l'Hespérie du Brome vit sur les graminées. Ces petites colonies sont tributaires de la conservation d'un réseau de zones ouvertes pour se maintenir à long terme.</p> <p>Le peuplement en criquets et sauterelles illustre de la même manière la qualité de ces habitats naturels. On citera le Gomphocère tacheté (<i>Myrmeleottetix maculatus</i>) et la Decticelle des bruyères (<i>Metrioptera brachyptera</i>) observables depuis le début de l'été jusqu'aux premiers jours de l'automne.</p>
Quelques exemples de réservoirs de biodiversité	<p>Pelouses résiduelles vers Trélou-sur-Marne avec ici et là quelques blocs de grès affleurants.</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LA BRIE



Corridors de prés-sableux - Airele

<p>Habitats naturels caractéristiques</p>	<p>Végétation maigre de pelouse colonisant les affleurements sableux. Blocs de grès supports à des cortèges de mousses et de lichens.</p>
<p>Localisation générale</p>	<p>Quelques réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de pelouses sur sable sont présents sur la Brie au nord de la Vallée de la Marne. Ces habitats sont concentrés à Charly-sur-Marne, Villiers-Saint-Denis, Domptin et Bézu-le-Guéry.</p>
<p>Description générale</p>	<p>La teneur en bases et en eau des sables, ainsi que leur taille, conditionnent différents types de pelouses.</p> <p>Des exemples de pelouses pionnières à annuelles et de pelouses vivaces sur sables fixés existent sur des sables dont la mobilité est réduite. Elles prennent la forme de pré sec siliceux avant d'évoluer vers une lande à callune si le pâturage et les amendements restent limités.</p> <p>La végétation des rochers de Grès du chaos présente différents groupements bryophytiques, typiques des grès humides ou secs. Les espaces interstitiels aux rochers, ainsi qu'une partie des sables périphériques sont généralement occupés par un pré sec pâturé, exceptionnellement par une lande à Callune.</p> <p>Ces espaces, réduits en taille, constituent de fait des réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques sont essentiellement en pas japonais sur les espaces à affleurements géologiques sableux sur pente et bien exposés.</p>
<p>Etat de Conservation</p>	<p>La dynamique de végétation des pelouses sur sable est particulière et caractéristique. La « dune » d'origine est d'abord colonisée par la Callune fausse bruyère ou par des graminées et carex. La pelouse évolue alors vers la lande à callune dans le premier cas et vers une pelouse continue sur sable dans le deuxième cas.</p> <p>En vieillissant, la lande à callune peut difficilement mais progressivement être colonisée par le bouleau. La pelouse sur sables siliceux est par contre plus facilement colonisée par les</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LA BRIE

	<p>boisements, qui conduisent à la chênaie acidophile.</p> <p>La régression des boisements au profit des pelouses se réalise localement par l'intervention mécanique de l'Homme. En effet, les cheminements et les sablières détruisent la végétation existante pour relancer le processus de sables mobiles.</p> <p>L'activité des lapins est plutôt caractérisée par l'entretien de la pelouse rase. Le creusement de terriers peut aussi occasionner un stade régressif de l'habitat. Dans l'optique de la conservation de ces habitats patrimoniaux, le lapin de garenne se révèle être un allié précieux.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>La principale menace réside dans l'évolution naturelle des pelouses ouvertes vers le boisement. Pour les moins caractérisées (prés secs herbeux), le surpâturage, voire des amendements réguliers réduisent fortement la diversité végétale et limitent fortement l'expression de ces habitats.</p> <p>L'ouverture et la fréquentation touristique de certains sites peuvent être des atouts pour le rajeunissement de ces habitats à condition d'être bien contrôlées.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Pour ces habitats, les groupes faunistiques les plus remarquables sont les papillons, sauterelles et criquets.</p> <p>Les pelouses sablonneuses parsemées de Petites oseilles (<i>Rumex acetosella</i>) sont favorables à l'Ensanglantée (<i>Lythria cruentaria</i>) qui n'est connue que de quelques rares localités du département de l'Aisne. Au printemps, les fleurs riches en nectar sont prisées par le Sphinx gazé (<i>Hemaris fuciformis</i>) dont le vol stationnaire évoque celui des oiseaux-mouches.</p> <p>Parmi les papillons diurnes, l'Hespérie du Brome vit sur les graminées. Ces petites colonies sont tributaires de la conservation d'un réseau de zones ouvertes pour se maintenir à long terme.</p> <p>Le peuplement en criquets et sauterelles illustre de la même manière la qualité de ces habitats naturels. On citera le Gomphocère tacheté (<i>Myrmeleottetix maculatus</i>) et la Decticelle des bruyères (<i>Metrioptera brachyptera</i>) observables depuis le début de l'été jusqu'aux premiers jours de l'automne.</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Pelouses acidiphiles à Villiers-Saint-Denis et Domptin.</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Hottée du diable - Airele

Habitats naturels caractéristiques

Végétation maigre de pelouse colonisant les affleurements sableux.
Blocs de grès supports à des cortèges de mousses et de lichens.

Localisation générale

Essentiellement représentée dans cette partie nord du territoire (Orxois-Tardenois) sur les affleurements de sables et grès de l'Auvervien. Quelques exemples également en limite de l'unité paysagère vers Trélou-sur-Marne et Charly-sur-Marne.

Description générale

La teneur en bases et en eau des sables, ainsi que leur taille, conditionnent différents types de pelouses.

Les pelouses sur sables acides mobiles sont localisées aux espaces peu végétalisés où le sable est régulièrement remobilisé. Il s'agit d'un stade pionnier présent au niveau des grandes étendues de sable nu ou sous forme de micro-clairières parmi la lande. Elles sont constituées d'une végétation très ouverte, formée de touffes éparées (essentiellement de *Corynéphore blanchâtre*). Les plantes qui s'y développent sont adaptées aux conditions rudes (sable acide et meuble, chaleur et sécheresse, ensoleillement élevé), elles sont annuelles et réalisent leur cycle tôt dans la saison.

Les pelouses pionnières à annuelles et les pelouses vivaces des sables fixés prennent place sur des sables dont la mobilité est réduite. Elles constituent un stade progressif dans la dynamique des pelouses sur sables mobiles où la densification spontanée de la végétation peut d'abord conduire à des formes du pré sec siliceux avant d'évoluer vers une lande à callune.

La végétation des rochers de Grès du chaos présente différents groupements bryophytiques, typiques des grès humides ou secs. Les espaces interstitiels aux rochers, ainsi qu'une partie des sables périphériques, sont occupés par les landes subatlantiques à subcontinentales à Callune.

Ces espaces, réduits en taille, constitue de fait des réservoirs de biodiversité. Certains espaces avec un affleurement géologique sableux, sur pente et bien exposés, constituent localement des corridors écologiques en pas japonais.

SOUS TRAME « PELOUSES ACIDIPHILES, CHAOS DE GRES THERMOPHILES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

<p>Etat de Conservation</p>	<p>La dynamique de végétation des pelouses sur sable est particulière et caractéristique. La « dune » d'origine est d'abord colonisée par la Callune fausse bruyère ou par des graminées et carex. La pelouse évolue alors vers la lande à callune dans le premier cas et vers une pelouse continue sur sable dans le deuxième cas.</p> <p>En vieillissant, la lande à callune peut difficilement mais progressivement être colonisée par le bouleau. La pelouse sur sables siliceux est par contre plus facilement colonisée par les boisements, qui conduisent à la chênaie acidophile.</p> <p>La régression des boisements au profit des pelouses se réalise localement par l'intervention mécanique de l'Homme. En effet, les cheminements et les sablières détruisent la végétation existante pour relancer le processus de sables mobiles.</p> <p>L'activité des lapins est plutôt caractérisée par l'entretien de la pelouse rase. Le creusement de terriers peut aussi occasionner un stade régressif de l'habitat. Dans l'optique de la conservation de ces habitats patrimoniaux, le lapin de garenne se révèle être un allié précieux.</p>
<p>Pressions/Menaces</p>	<p>La principale menace réside dans l'évolution naturelle des pelouses ouvertes vers le boisement.</p> <p>L'ouverture et la fréquentation touristique de certains sites peuvent être des atouts pour le rajeunissement de ces habitats à condition d'être bien contrôlées.</p>
<p>Cortèges d'espèces spécifiques</p>	<p>Pour ces habitats, les groupes faunistiques les plus remarquables sont les papillons, sauterelles et criquets.</p> <p>Les pelouses sablonneuses parsemées de Petites oseille (<i>Rumex acetosella</i>) sont favorables à l'Ensanglantée (<i>Lythria cruentaria</i>) qui n'est connue que de quelques rares localités du département de l'Aisne. Au printemps, les fleurs riches en nectar sont prisées par le Sphinx gazé (<i>Hemaris fuciformis</i>) dont le vol stationnaire évoque celui des oiseaux-mouches.</p> <p>Parmi les papillons diurnes, l'Hespérie du Brome vit sur les graminées. Ces petites colonies sont tributaires de la conservation d'un réseau de zones ouvertes pour se maintenir à long terme.</p> <p>Le peuplement en criquets et sauterelles illustre de la même manière la qualité de ces habitats naturels. On citera le Gomphocère tacheté (<i>Myrmeleottetix maculatus</i>) et la Decticelle des bruyères (<i>Metrioptera brachyptera</i>) observables depuis le début de l'été jusqu'aux premiers jours de l'automne.</p>
<p>Quelques exemples de réservoirs de biodiversité</p>	<p>Pour les pelouses : Site des Bruyères à Fère-en-Tardenois, la « Hottée du Diable » à Coincy...</p> <p>Pour les chaos de grès, un des plus beaux exemples est la Hottée du Diable.</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LA VALLEE DE LA MARNE



Pelouses calcicoles – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Pelouses calcaro-sableuses sur sables de Beauchamp et sables de Cuise, pelouses des coteaux de la vallée de la Marne et de la Brie picarde.
Localisation générale	Coteaux de la Brie picarde (Chézy-sur-Marne, Brasles, Barzy-sur-Marne, Jaulgonne...) et abords de l'aqueduc de la Dhuis sur les versants en rive gauche de la Marne.
Description générale	<p>Autrefois occupées de vignes, de vergers et de vastes savarts entretenus par des moutons, ces pelouses bien exposées se présentent sous l'aspect d'une végétation herbeuse rase et clairsemée.</p> <p>De caractère subcontinental mais également marqué par un climat d'affinités méridionales, elles contiennent des cortèges floristiques subméditerranéens riches en orchidées et abritent de nombreux criquets et sauterelles.</p> <p>Ces pelouses, de surfaces généralement réduites, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques se font en pas japonais, au vu de l'exigence des espèces à se développer sur des substrats bien particulier.</p>
Etat de Conservation	<p>Localement, la présence d'une activité de pâturage bovin extensif permet le maintien d'un complexe de prairies sèches et de pelouses rases piquetées d'arbustes d'un grand intérêt.</p> <p>Plus souvent, l'abandon des modes de gestion ancestraux (pâturage) conduisent à la fermeture du milieu et au retour à un état boisé défavorable aux espèces qui fréquentent cet habitat.</p>
Pressions/Menaces	<p>L'abandon des pratiques ancestrales et la déprise agricole ont pour conséquence deux phénomènes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une tendance à un embroussaillage généralisé ; - la conversion en vignoble des pelouses et ourlets. <p>Le développement de l'AOC Champagne entraîne localement des conflits d'usages sur la</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LA VALLEE DE LA MARNE

vocation de ces milieux et leurs modes de gestion.

Certaines utilisations de caractère sportif peuvent se révéler néfastes sur les sites les plus fragiles (piste de motocross, VTT...).

Parfois perçues comme des territoires à l'abandon, elles peuvent pour les plus reculées d'entre-elles faire l'objet de dépôts inappropriés (bois de chauffage, vieux matériels agricoles, remblais, déchets et encombrants divers...).

Cortèges d'espèces spécifiques

De nombreux criquets et sauterelles d'affinité méridionale, la très rare Cigale des montagnes, et de nombreux oiseaux dont la Pie-grièche écorcheur et certains reptiles (Lézard vert, Lézard des souches) sont présents.

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

Coteau de Chartève, Coteau de Coupigny, butte de Beaumont.

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LA BRIE



Pelouses calcicoles – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Pelouses calcaro-sableuse sur sables de Beauchamp et sables de Cuise, pelouses des coteaux de la vallée de la Marne et de la Brie picarde...
Localisation générale	Essentiellement coteaux des vallées de la Dhuis (Coteau de Coupigny, butte de Beaumont) et de la Verdonelle, abords de l'aqueduc de la Dhuis.
Description générale	<p>Ces pelouses bien exposées se présentent sous l'aspect d'une végétation herbeuse rase et clairsemée.</p> <p>De caractère subcontinental mais également marqué par un climat d'affinités méridionales, elles contiennent des cortèges floristiques subméditerranéens riches en orchidées et abritent de nombreux criquets et sauterelles.</p> <p>Ces pelouses, de surfaces généralement réduites, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques se font en pas japonais, au vu de l'exigence des espèces à se développer sur des substrats bien particulier.</p>
Etat de Conservation	<p>Localement, la présence d'une activité de pâturage bovin extensif permet le maintien d'un complexe de prairies sèches et de pelouses rases piquetées d'arbustes d'un grand intérêt.</p> <p>Plus souvent, l'abandon des modes de gestion ancestraux (pâturage) conduisent à la fermeture du milieu et au retour à un état boisé défavorable aux espèces qui fréquentent cet habitat.</p>
Pressions/Menaces	Certaines utilisations de caractère sportif peuvent se révéler néfastes sur les sites les plus fragiles (piste de motocross, VTT...).
Pressions/Menaces	Parfois perçues comme des territoires à l'abandon, elles peuvent pour les plus reculées d'entres-elles faire l'objet de dépôts inappropriés (bois de chauffage, vieux matériels agricoles, remblais, déchets et encombrants divers...).

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LA BRIE

Cortèges d'espèces spécifiques

De nombreux criquets et sauterelles d'affinité méridionale, la très rare Cigale des montagnes et de nombreux oiseaux dont la Pie-grièche écorcheur et certains reptiles (Lézard vert, Lézard des souches) sont présents.

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

Coteaux de Baulne-en-Brie, Montlevon (aqueduc), Condé-en-Brie.

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Pelouses calcicoles – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Pelouses sur sables calcaires du Valois et Tardenois, pelouses calcaro-sableuse sur sables de Beauchamp et sables de Cuise.
Localisation générale	Valois et Tardenois, coteaux à la confluence du Clignon et de l'Ourcq, coteaux de l'Orillon.
Description générale	<p>Autrefois occupés de vastes riots entretenus par le pâturage, ces pelouses bien exposées se présentent sous l'aspect d'une végétation herbeuse rase et clairsemée.</p> <p>De caractère subcontinental mais également marqué par un climat d'affinités méridionales, elles contiennent des cortèges floristiques subméditerranéens riches en orchidées et abritent de nombreux criquets et sauterelles.</p> <p>Ces pelouses, de surfaces généralement réduites, constituent de remarquables réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques se font en pas japonais, au vu de l'exigence des espèces à se développer sur des substrats bien particulier.</p>
Etat de Conservation	<p>Localement, la présence d'une activité de pâturage bovin extensif permet le maintien d'un complexe de prairies sèches et de pelouses rases piquetées d'arbustes d'un grand intérêt.</p> <p>Plus souvent, l'abandon des modes de gestion ancestraux (pâturage) conduisent à la fermeture du milieu et au retour à un état boisé défavorable aux espèces qui fréquentent cet habitat.</p>
Pressions/Menaces	<p>Certaines utilisations de caractère sportif peuvent se révéler néfastes sur les sites les plus fragiles (piste de motocross, VTT...).</p> <p>Parfois perçues comme des territoires à l'abandon, elles peuvent pour les plus reculées d'entres-elles faire l'objet de dépôts inappropriés (bois de chauffage, vieux matériels agricoles, remblais, déchets et encombrants divers...).</p>

SOUS TRAME « PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

Cortèges d'espèces spécifiques

De nombreux criquets et sauterelles d'affinité méridionale, la très rare Cigale des montagnes et de nombreux oiseaux dont la Pie-grièche écorcheur et certains reptiles (Lézard vert, Lézard des souches) sont présents.

Quelques exemples de réservoirs de biodiversité

Coteaux de l'Ourcq, pelouse de Grisolles.

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LA VALLEE DE LA MARNE



Eléments bocagers– CG 02

Habitats naturels caractéristiques	<p>Prairies des régions d'élevage agrémentées d'arbres et de haies.</p> <p>Vergers en périphérie des villages.</p>
Localisation générale	<p>Cette sous-trame écologique est peu représentée sur l'unité paysagère. Quelques villages à flanc de vallée conservent des reliquats de bocage, notamment les parcelles exploitées par le lycée agricole de Crézancy.</p>
Description générale	<p>Plus qu'un véritable bocage, cette sous-trame est composée de petite unité paysagère dont la complexité de l'utilisation des sols, historiquement liée à l'élevage, permet la persistance d'ensembles prairiaux plantés d'arbres, de vergers, délimités par des haies spontanées ou en appui sur des lisières forestières aux contours complexes.</p>
Etat de Conservation	<p>Souvent malmenés par les opérations de remembrement passées et l'extension des cultures intensives, ces petits ensembles sont fortement tributaires de l'activité d'élevage et de la persistance de la culture fruitière familiale.</p>
Pressions/Menaces	<p>L'urbanisation fréquente des ceintures villageoises, et plus spécifiquement dans les prés-vergers sont les principales pressions et menaces sur ces milieux.</p> <p>Les opérations d'aménagement foncier, de plus en plus rares constituent également un facteur important.</p>

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LA VALLEE DE LA MARNE

Cortèges d'espèces spécifiques

Les éléments bocagers sont le domaine de prédilection de la nature ordinaire avec des espèces historiquement proches de l'Homme : Hérisson d'Europe, Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna, Pies-grièches, Torcol fourmilier, Rougequeue, chauves-souris...

Quelques ensembles remarquables

Crézancy, Jaulgonne, Nogent-l'Artaud.

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LA BRIE



Eléments bocagers– CG 02

Habitats naturels caractéristiques	<p>Prairies des régions d'élevage agrémentées d'arbres et de haies.</p> <p>Vergers en périphérie des villages.</p>
Localisation générale	<p>Assez souvent localisés en périphérie des villages, au pied des coteaux ou sur les lisières reculées, là où les activités d'élevage et de cultures fruitières familiales persistent.</p> <p>Il s'agit des secteurs présentant des concentrations en surface de prairies et de vergers plus importantes que le reste du territoire. L'est du territoire est bien représenté, notamment à La Chapelle-Monthodon.</p>
Description générale	<p>Plus qu'un véritable bocage, cette sous-trame est composée de petite unité paysagère dont la complexité de l'utilisation des sols, historiquement liée à l'élevage, permet la persistance d'ensembles prairiaux plantés d'arbres, de vergers, délimités par des haies spontanées ou en appui sur des lisières forestières aux contours complexes.</p>
Etat de Conservation	<p>Souvent malmenés par les opérations de remembrement passées et l'extension des cultures intensives, ces petits ensembles sont fortement tributaires de l'activité d'élevage et de la persistance de la culture fruitière familiale.</p>

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LA BRIE

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>L'urbanisation fréquente des ceintures villageoises, et plus spécifiquement dans les prés-vergers sont les principales pressions et menaces sur ces milieux.</p> <p>Les opérations d'aménagement foncier, de plus en plus rares constituent également un facteur important.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Les éléments bocagers sont le domaine de prédilection de la nature ordinaire avec des espèces historiquement proches de l'Homme : Hérisson d'Europe, Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna, Pies-grièches, Torcol fourmilier, Rougequeue, chauves-souris...</p>
<p><i>Quelques ensembles remarquables</i></p>	<p>La Ferroterie, Essises, Courboin, La Chapelle-Monthodon.</p>

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Eléments bocagers– CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Prairies des régions d'élevage agrémentées d'arbres et de haies.
Localisation générale	De surfaces légèrement moins importantes que dans la Brie, les espaces bocagers sont situés en extension directe des villages de l'Orxois-Tardenois.
Description générale	<p>Plus qu'un véritable bocage, cette sous-trame est composée de petite unité paysagère dont la complexité de l'utilisation des sols, historiquement liée à l'élevage, permet la persistance d'ensembles prairiaux plantés d'arbres, de vergers, délimités par des haies spontanées ou en appui sur des lisières forestières aux contours complexes.</p> <p>Les corridors écologiques s'appuient notamment sur les fonds de vallées arborées et les différents talus et massifs arbustifs.</p>
Etat de Conservation	Souvent malmenés par les opérations de remembrement passées et l'extension des cultures intensives, ces petits ensembles sont fortement tributaires de l'activité d'élevage et de la persistance de la culture fruitière familiale.
Pressions/Menaces	<p>L'urbanisation fréquente des ceintures villageoises, et plus spécifiquement dans les prés-vergers sont les principales pressions et menaces sur ces milieux.</p> <p>Les opérations d'aménagement foncier, de plus en plus rares constituent également un facteur important.</p>

SOUS TRAME « ELEMENTS BOCAGER (PRAIRIES, HAIES, VERGERS) »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

Cortèges d'espèces spécifiques

Les éléments bocagers sont le domaine de prédilection de la nature ordinaire avec des espèces historiquement proches de l'Homme : Hérisson d'Europe, Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna, Pies-grièches, Torcol fourmilier, Rougequeue, chauves-souris...

Quelques ensembles remarquables

Neuilly-Saint-Front, Villeneuve-sur-Fère, Cierges.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LA VALLEE DE LA MARNE



Nature en ville et villages – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Jardins, vergers, espaces verts, squares, parcs arborés et rives des cours d'eau dans la limite des agglomérations.
Localisation générale	Potentiellement tous les bourgs et villages ainsi que la ville de Château-Thierry.
Description générale	Ensemble d'espaces marqués par une végétation spontanée ou artificielle, utilisé comme support de reproduction ou de repos, source de ressources alimentaire ou corridor de déplacement par les espèces animales proches de l'Homme ou s'accommodant de son voisinage.
Etat de Conservation	Potentiellement exploitables par de nombreux éléments de la faune locale, l'aménagement urbain, la gestion communautaire ou privé de ces espaces de nature ordinaire prennent encore rarement en compte leur fonctionnalité de corridor biologique. La gestion différenciée des espaces-verts, la pose de nichoirs et gîtes artificiels sont des atouts pour la fonctionnalité de cette sous-trame.
Pressions/Menaces	Les pressions et menaces sur la nature en ville sont l'urbanisation des « dents creuses » (constructions, voiries...) oubliant ou négligeant le rôle de corridor de ces espaces intra-urbains, les recours à des clôtures parcellaires hermétiques à la petite faune terrestre ainsi que les traitements phytosanitaires des espaces verts et jardins.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LA VALLEE DE LA MARNE

Cortèges d'espèces spécifiques

Hérisson, Léroty, Ecureuil roux, Orvet, Léopard des murailles, hirondelles, rougequeues, fauvettes... et surtout les chauves-souris anthropophiles sont des espèces qu'il est possible de retrouver dans les villes et villages.

Quelques exemples

Parcs et jardins de Château-Thierry ainsi que les espaces verts en gestion différenciée, communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics, parc Eyssartier à Brasles, Vieux Château à Château-Thierry.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LA BRIE



Nature en ville et villages – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Jardins, vergers, espaces verts, squares, parcs arborés et rives des cours d'eau dans la limite des agglomérations.
Localisation générale	Potentiellement, tous les bourgs et villages. Sur la partie sud de la Brie, relativement peu de villages disposent de parcs et espaces verts en centre de village.
Description générale	Ensemble d'espaces marqués par une végétation spontanée ou artificielle, utilisé comme support de reproduction ou de repos, source de ressources alimentaire ou corridor de déplacement par les espèces animales proches de l'Homme ou s'accommodant de son voisinage.
Etat de Conservation	Potentiellement exploitables par de nombreux éléments de la faune locale, l'aménagement urbain, la gestion communautaire ou privé de ces espaces de nature ordinaire prennent encore rarement en compte leur fonctionnalité de corridor biologique. La gestion différenciée des espaces-verts, la pose de nichoirs et gîtes artificiels sont des atouts pour la fonctionnalité de cette sous-trame.
Pressions/Menaces	Les pressions et menaces sur la nature en ville sont l'urbanisation des « dents creuses » (constructions, voiries...) oubliant ou négligeant le rôle de corridor de ces espaces intra-urbains, les recours à des clôtures parcellaires hermétiques à la petite faune terrestre ainsi que les traitements phytosanitaires des espaces verts et jardins.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LA BRIE

Cortèges d'espèces spécifiques

Hérisson, Léroty, Ecureuil roux, Orvet, Léopard des murailles, hirondelles, rougequeues, fauvettes... et surtout les chauves-souris anthropophiles. sont des espèces qu'il est possible de retrouver dans les villes et villages.

Quelques exemples

Parcs et jardins sur Villers-Saint-Denis, Essomes-sur-Marne, ainsi que les espaces verts en gestion différenciée, communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Nature en ville et villages – CG 02

Habitats naturels caractéristiques	Jardins, vergers, espaces verts, squares, parcs arborés et rives des cours d'eau dans la limite des agglomérations.
Localisation générale	Potentiellement, tous les bourgs et villages.
Description générale	Ensemble d'espaces marqués par une végétation spontanée ou artificielle, utilisé comme support de reproduction ou de repos, source de ressources alimentaire ou corridor de déplacement par les espèces animales proches de l'Homme ou s'accommodant de son voisinage.
Etat de Conservation	Potentiellement exploitables par de nombreux éléments de la faune locale, l'aménagement urbain, la gestion communautaire ou privé de ces espaces de nature ordinaire prennent encore rarement en compte leur fonctionnalité de corridor biologique. La gestion différenciée des espaces-verts, la pose de nichoirs et gîtes artificiels sont des atouts pour la fonctionnalité de cette sous-trame.
Pressions/Menaces	Les pressions et menaces sur la nature en ville sont l'urbanisation des « dents creuses » (constructions, voiries...) oubliant ou négligeant le rôle de corridor de ces espaces intra-urbains, les recours à des clôtures parcellaires hermétiques à la petite faune terrestre ainsi que les traitements phytosanitaires des espaces verts et jardins.

SOUS TRAME « NATURE EN VILLE ET VILLAGES »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

Cortèges d'espèces spécifiques

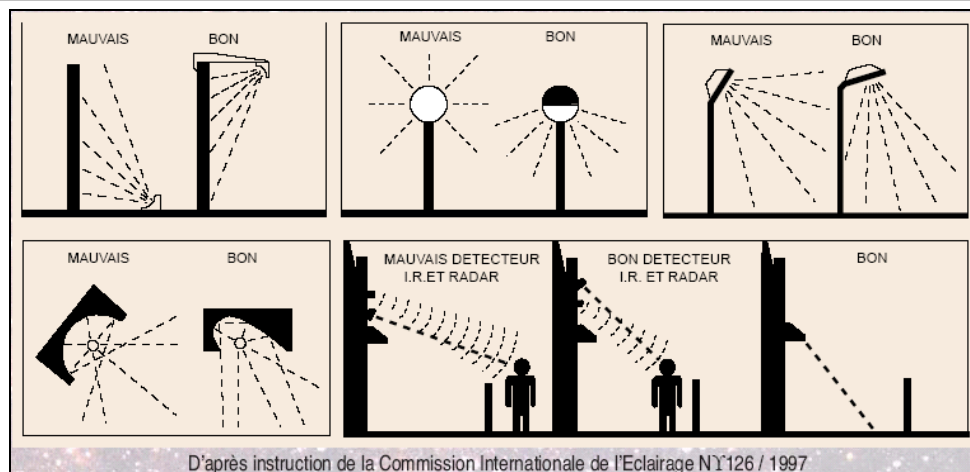
Hérisson, Lérot, Ecureuil roux, Orvet, Lézard des murailles, hirondelles, rougequeue, fauvettes... et surtout les chauves-souris anthropophiles sont des espèces qu'il est possible de retrouver dans les villes et villages.

Quelques exemples

Parcs et jardins sur Epaux-Bézu, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois, ainsi que les espaces verts en gestion différenciée, communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics.

SOUS TRAME « NOIRE »

LA VALLEE DE LA MARNE



Habitats naturels caractéristiques

/

Localisation générale

L'ensemble de la Vallée de la Marne présente une pollution lumineuse importante, notamment sur Château-Thierry et ses abords. Quelques passages de relative obscurité sont à préserver entre la partie nord et sud de la Vallée de la Marne, notamment entre Chézy-sur-Marne et Romény-sur-Marne, ou encore à Passy-sur-Marne.

Description générale

La sous-trame noire représente les corridors d'obscurité du territoire d'une part, et les spots de pollution lumineuse les plus importants.

La bibliographie ne permet pas à l'heure actuelle de qualifier la fonctionnalité de ces corridors d'obscurité. En revanche, les effets de la pollution lumineuse sur les cycles biologiques, la fragmentation et la destruction d'espèces sont bien connus. La pollution lumineuse entraîne ainsi des phénomènes de prédateurs importants, une modification des cycles biologiques chez les animaux entraînant une baisse de la reproduction et des phénomènes de répulsion sur certaines espèces photosensibles, induisant ainsi une fragmentation.

L'objectif de cette sous-trame est d'une part de prendre connaissance des zones d'obscurité à préserver et d'autre part de travailler à la régression de la pollution lumineuse sur les secteurs les plus impactés.

Etat de Conservation

Le chef-lieu de l'arrondissement marque la plus grosse pollution lumineuse qui se fait également sentir dans les communes à proximité.

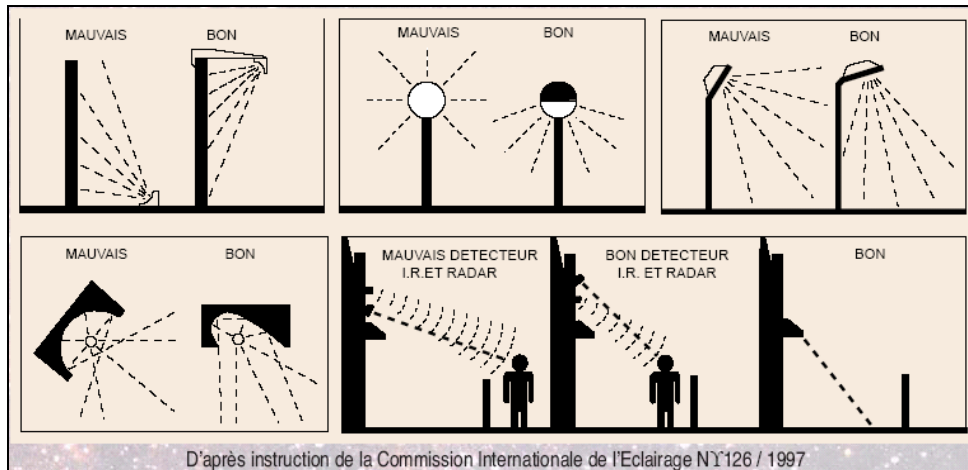
SOUS TRAME « NOIRE »

LA VALLEE DE LA MARNE

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Le plus gros risque vis-à-vis de cette trame est la poursuite de l'urbanisation avec un éclairage public non maîtrisé. Des luminaires trop importants en nombre, des lampes mal orientées (vers le ciel), un éclairage toute la nuit et des lampes à couleur froide sont autant de pressions et de menaces pour la faune inféodée aux milieux obscurs.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Chiroptères, avifaune nocturne, entomofaune nocturne.</p>
<p><i>Quelques exemples de zones de relative obscurité</i></p>	<p>Passy-sur-Marne.</p>

SOUS TRAME « NOIRE »

LA BRIE



Habitats naturels caractéristiques

/

Localisation générale

La partie sud-est de la Brie est moins soumise à la pollution lumineuse.

La partie nord de la Brie subit l'influence de la Vallée de la Marne présentant une pollution lumineuse importante.

Description générale

La sous-trame noire représente les corridors d'obscurité du territoire d'une part, et les spots de pollution lumineuse les plus importants.

La bibliographie ne permet pas à l'heure actuelle de qualifier la fonctionnalité de ces corridors d'obscurité. En revanche, les effets de la pollution lumineuse sur les cycles biologiques, la fragmentation et la destruction d'espèces sont bien connus. La pollution lumineuse entraîne ainsi des phénomènes de prédateurs importants, une modification des cycles biologiques chez les animaux entraînant une baisse de la reproduction et des phénomènes de répulsion sur certaines espèces photosensibles, induisant ainsi une fragmentation.

L'objectif de cette sous-trame est d'une part de prendre connaissance des zones d'obscurité à préserver et d'autre part de travailler à la régression de la pollution lumineuse sur les secteurs les plus impactés.

Etat de Conservation

Les zones d'obscurité se font davantage sentir vers le sud-est du territoire, à la frontière entre la Brie picarde et le département de la Marne. Différents corridors d'obscurité sont présents avec le secteur sud-ouest, à l'est et à l'ouest de Château-Thierry.

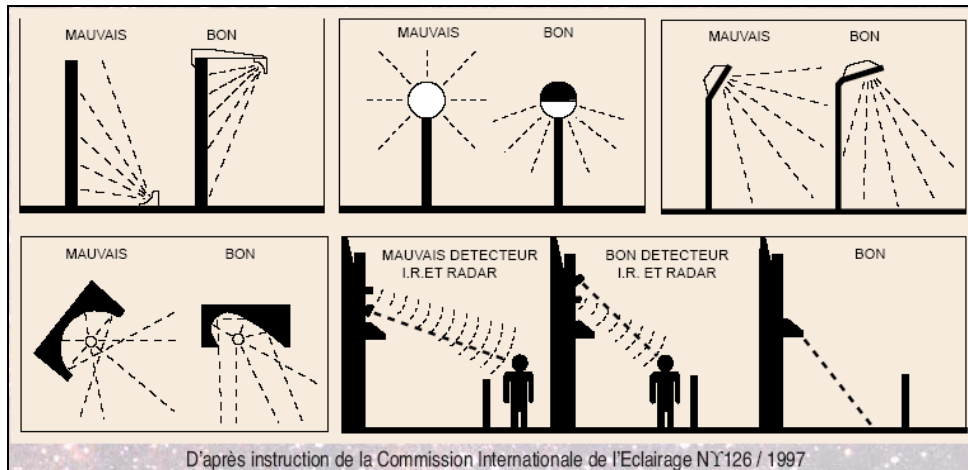
SOUS TRAME « NOIRE »

LA BRIE

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Le plus gros risque vis-à-vis de cette trame est la poursuite de l'urbanisation avec un éclairage public non maîtrisé. Des luminaires trop importants en nombre, des lampes mal orientées (vers le ciel), un éclairage toute la nuit et des lampes à couleur froide sont autant de pressions et de menaces pour la faune inféodée aux milieux obscurs.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Chiroptères, avifaune nocturne, entomofaune nocturne.</p>
<p><i>Quelques exemples de zones de relative obscurité</i></p>	<p>Baulne-en-Brie (label Villes et villages étoilés).</p>

SOUS TRAME « NOIRE »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS



Habitats naturels caractéristiques

/

Localisation générale

Une majeure partie des villes et villages de l'Orxois-Tardenois présente de la pollution lumineuse. Néanmoins, les espaces inter-villages sont relativement préservés.

Description générale

La sous-trame noire représente les corridors d'obscurité du territoire d'une part, et les spots de pollution lumineuse les plus importants.

La bibliographie ne permet pas à l'heure actuelle de qualifier la fonctionnalité de ces corridors d'obscurité. En revanche, les effets de la pollution lumineuse sur les cycles biologiques, la fragmentation et la destruction d'espèces sont bien connus. La pollution lumineuse entraîne ainsi des phénomènes de prédatons importantes, une modification des cycles biologiques chez les animaux entraînant une baisse de la reproduction et des phénomènes de répulsion sur certaines espèces photosensibles, induisant ainsi une fragmentation.

L'objectif de cette sous-trame est d'une part de prendre connaissance des zones d'obscurité à préserver et d'autre part de travailler à la régression de la pollution lumineuse sur les secteurs les plus impactés.

Etat de Conservation

Les secteurs de Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front et Fère-en-Tardenois présentent des pollutions lumineuses importantes.

SOUS TRAME « NOIRE »

LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

<p><i>Pressions/Menaces</i></p>	<p>Le plus gros risque vis-à-vis de cette trame est la poursuite de l'urbanisation avec un éclairage public non maîtrisé. Des luminaires trop importants en nombre, des lampes mal orientées (vers le ciel), un éclairage toute la nuit et des lampes à couleur froide sont autant de pressions et de menaces pour la faune inféodée aux milieux obscurs.</p>
<p><i>Cortèges d'espèces spécifiques</i></p>	<p>Chiroptères, avifaune nocturne, entomofaune nocturne.</p>
<p><i>Quelques exemples de zones de relative obscurité</i></p>	<p>Licy-Clignon, Vezilly.</p>

CHAPITRE 4. ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

4.1.1 UN CONCEPT : LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La **fragmentation des habitats** constitue la principale cause d'**extinction des espèces animales** et végétales dans les pays industrialisés. Elle se manifeste lorsqu'un **écosystème** de large étendue se retrouve éclaté, de par les **actions humaines**, en de nombreux petits habitats isolés les uns des autres. La **capacité de dispersion** d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels structurant le paysage. Les espèces les plus sensibles à la fragmentation sont les premières qui seront affectées par celle-ci.

Parmi les espèces sensibles à la fragmentation, on peut citer les espèces :

- rares, peu représentées ou qui ont une distribution géographique limitée ;
- ayant une faible fécondité ou un cycle de vie court ;
- ayant besoin d'une grande superficie d'habitat pour vivre et se reproduire ;
- ayant une faible capacité de dispersion et qui ne pourront donc pas rejoindre un habitat isolé ;
- ne pouvant vivre que dans les espaces cœurs (et donc pas dans les zones de lisières) ;
- vulnérables à l'exploitation humaine.

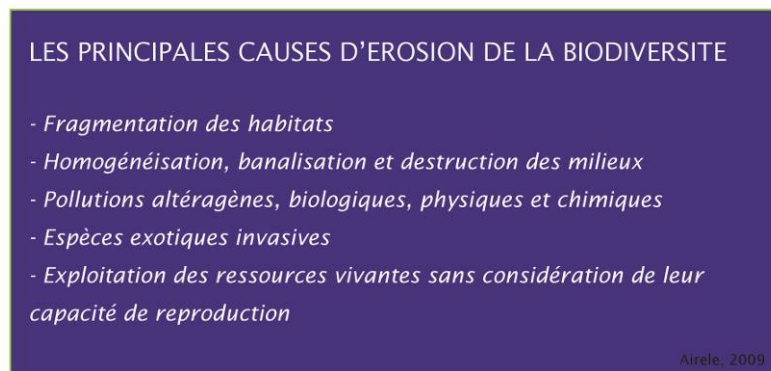


Figure 1. Les principales causes d'érosion de la biodiversité - Airele - Auddicé 2010

De nombreuses espèces ont besoin de supports (haies, bandes enherbées permanentes, réseau de bosquets...) **pour effectuer des déplacements** et rejoindre d'autres milieux qui leur sont favorables. Lorsque les sous-populations dispersées ne peuvent parcourir la distance qui les sépare, elles évoluent indépendamment les unes des autres et se retrouvent isolées. Les populations sont alors **génétiquement isolées** et seront alors moins capables de résister à un événement en particulier. Les capacités à s'adapter à ces événements diminuent, réduisant ainsi leurs chances de survie.

■ QUEL INTERET DE PRESERVER LA BIODIVERSITE ?

Plus la biodiversité est élevée, plus les milieux et les espèces qui les composent sont capables de s'adapter aux contraintes et aux chocs exogènes (changement climatique, incendie, inondation...) et de s'auto-régénérer.

Si l'équilibre est rompu par la disparition d'espèces ou d'écosystèmes, **les « services écologiques rendus » par la biodiversité peuvent être perturbés avec des seuils d'irréversibilité inconnus** : impact sur la reproduction des espèces, la production de biomasse, le recyclage et la reconstitution des ressources eau / air / sol (infiltration des eaux, fixation du carbone atmosphérique, reconstitution de l'humus des sols), épuration et dépollution naturelle des milieux, protection/résistance aux aléas et agressions.

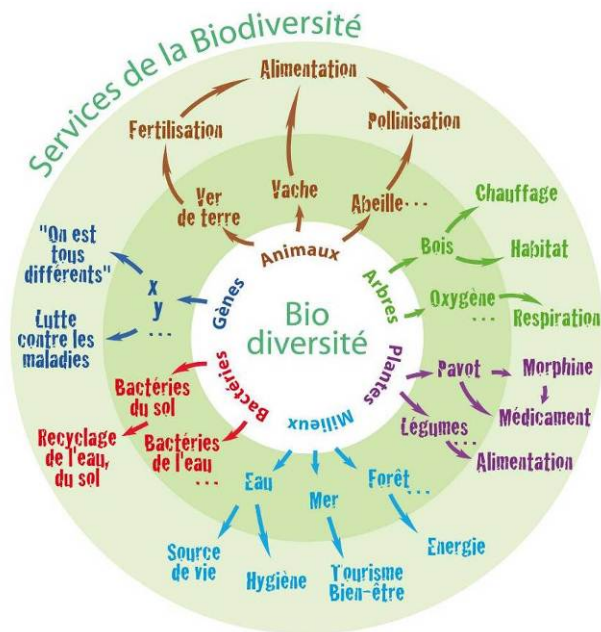
Chaque composante de cette biodiversité a un rôle à tenir dans le **bon fonctionnement** des services écologiques et donc dans le maintien des équilibres :

- *écologique* : bon fonctionnement des réseaux trophiques (chaînes alimentaires; rapport prédateur/proie) ;
- *biogéochimique* : bon fonctionnement des cycles des éléments comme l'azote, l'oxygène... ;
- *physique* : bioturbation des sols par les lombrics, limitation de l'érosion par la végétation... ;
- *climatique* : forêt régulatrice des gaz à effet de serre... ;
- etc.

Ainsi, les espèces patrimoniales ne sont pas les seules à devoir faire l'objet de notre attention. Les espèces « banales » ou dites « quotidiennes » ont une importance majeure dans l'expression des équilibres (lombrics, abeilles...).

L'abeille est indispensable à la survie de 80% de plantes à fleur. Son déclin menace 35% de l'approvisionnement alimentaire mondial.

Par ailleurs, préserver notre biodiversité locale, c'est aussi assurer la préservation de nos paysages, de notre cadre de vie et donc maintenir voire renforcer notre attrait touristique, mais aussi économique. Au final, protéger notre patrimoine naturel constitue donc un atout fort de l'aménagement de notre territoire, avec une traduction devenue incontournable en matière de planification, par le biais des documents d'urbanisme.



■ LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Pour que la biodiversité se maintienne, certaines conditions doivent être présentes :

- le **facteur** relatif à la **qualité des milieux**, primordial quant au bon fonctionnement écologique des milieux : absence de pollutions, de dégradations des habitats, de dérangements... ;
- le **facteur seuil/palier et connectivité** : une taille critique en termes de superficie des milieux et en termes de degré de connexion entre les milieux est nécessaire au bon état de conservation de la plupart des espèces. De même, une masse critique au niveau du nombre d'individus existants au sein d'une même espèce ainsi que sa diversité génétique est nécessaire à sa survie et au fonctionnement des écosystèmes.

La Trame verte et bleue vise le maillage du territoire par des **corridors écologiques**. Ces derniers ont pour but de relier plusieurs éléments isolés et ainsi pérenniser le déplacement des espèces et la diversité génétique au sein des populations. Ces corridors sont généralement associés à des éléments linéaires du paysage (haies, prairies, chemins, cours d'eau...) mais ils peuvent également concerner des éléments ponctuels régulièrement répartis sur le territoire (réseau de mares, de bosquets...) ou d'autres éléments non perceptibles à l'œil ou non matériels (couloir d'humidité, d'obscurité...).

La Trame verte et bleue se compose d'un ensemble de milieux naturels comprenant : des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques ¹» (voir schéma page suivante).

> Les composantes de la Trame verte

La **composante verte** de la Trame verte et bleue comprend :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'environnement (sites Natura 2000, massifs forestiers, etc.) ;
- les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent ;
- les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'Environnement.

> Les composantes de la trame bleue

La **composante bleue** de la Trame verte et bleue comprend :

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code de l'Environnement (Marne, Ourcq, Clignon...) ;
- tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'Environnement ;
- les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés ci-dessus.

¹ Définis sous la figure 2 ci-après.

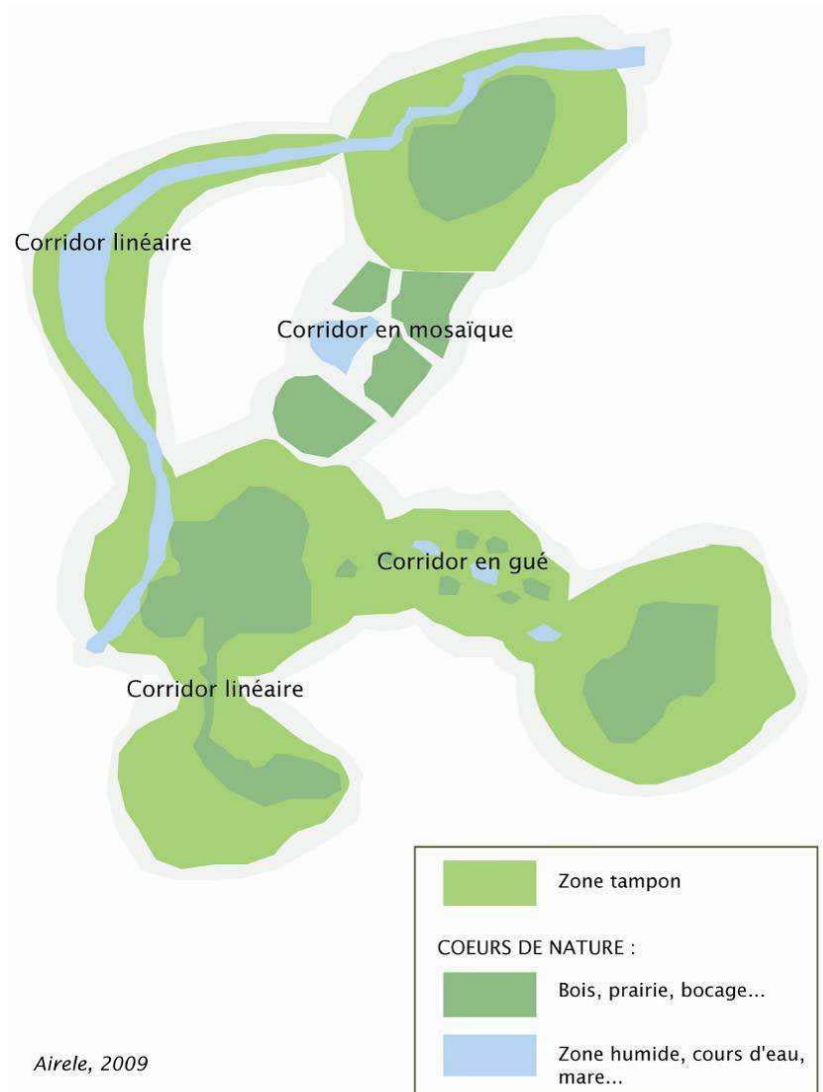


Figure 2. Types de corridor écologique - Airele - Auddicé 2010



DEFINITIONS

TRAME ECOLOGIQUE = RESERVOIRS DE BIODIVERSITE + CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE : « noyaux de biodiversité », entités naturelles du territoire à valeur patrimoniale élevée, comportant des écosystèmes fonctionnels (boisements, marais...).

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : axes de déplacement pour les espèces entre les réservoirs de biodiversité. Ils sont composés d'une succession de milieux naturels ou semi naturels (cours d'eau, réseaux de haies...).

4.1.2 QUEL INTERET POUR LA FAUNE ET LA FLORE A SE DEPLACER D'UNE ENTITE A L'AUTRE ?

Ce phénomène est lié à un grand nombre d'activités humaines et aux profonds bouleversements du mode d'occupation des sols : urbanisation linéaire ou non maîtrisée, agriculture intensive, infrastructures routières, ferroviaires, fluviales..., certains aménagements touristiques (campings en fond de vallée, bases nautiques...), les zones industrielles ou commerciales non aménagées...

La capacité de dispersion d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels structurant le paysage. Les espèces les plus sensibles sont les premières qui seront affectées par la fragmentation.



Les corridors écologiques ont pour but de relier plusieurs éléments isolés et ainsi pérenniser le déplacement des espèces et la diversité génétique au sein des populations.

4.1.3 UN PROJET DE TERRITOIRE AUX PLUS-VALUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ECONOMIQUES

L'étude Trame verte et bleue est un **outil d'aide à la décision** sur les actions en faveur de la biodiversité à mettre en place.

La mise en œuvre de la Trame verte et bleue apporte des **aménités environnementales, sociales et économiques** répondant aux enjeux du territoire : la biodiversité, la ressource en eau, le développement local et le cadre de vie.

■ QUALITE DU CADRE DE VIE ET BIEN-ETRE

En développant l'accès à des **espaces de détente** et de **loisirs de nature** (parcs urbains, espaces naturels, parcs de loisirs, etc.), la démarche Trame verte et bleue vise la **satisfaction** d'une **demande sociale** très forte pour les locaux. De plus, la Trame verte et bleue est un outil de préservation et de valorisation du **patrimoine historique, architectural** et **paysager** et renforce ainsi l'**attractivité touristique d'un territoire**.

La création et la préservation d'**espaces verts et de nature** de proximité pour les habitants du territoire favorise la promenade, les sorties sportives, les visites pédagogiques sur l'environnement, des espaces d'évasion... Cette **qualité du cadre de vie** participe au bien-être des habitants.

■ RESSOURCE EN EAU, PRESERVATION DES SOLS, QUALITE DE L'AIR

L'amélioration de la trame écologique par une conservation et par une augmentation des surfaces plantées arborées participe à une **amélioration de l'infiltration** des eaux pluviales et à leur **épuration naturelle**. Les volumes d'eau ainsi stockés limitent les **phénomènes d'érosion** sur les versants agricoles et viticoles.

Ajoutons que la végétation stocke du **carbone**, joue un rôle de **régulation thermique** à une échelle locale et participe à **l'épuration de l'air** : la qualité de l'environnement agit favorablement sur la santé des usagers du territoire.

Les actions en lien avec l'**agriculture** et la gestion environnementale des périmètres de protection de **captages en eau potable**, permettent de mieux protéger la ressource en eau souterraine.

De même, la ressource en **eau superficielle** est prise en compte en lien avec l'agriculture durable, la gestion des espaces connexes aux cours d'eau, la création de haies et bandes enherbées et les systèmes d'assainissement.

■ DEVELOPPEMENT LOCAL

La Trame verte et bleue est porteuse de **développement local** en traitant des enjeux tels que le bois-énergie, la biomasse, l'agriculture, le tourisme et le loisir.

Au-delà du nécessaire recyclage, la **valorisation énergétique** de certains « déchets » est une **source d'activité économique** d'avenir pouvant être synergique avec la gestion de milieux naturels (haies, bois) et l'agriculture (sous-produits organiques végétaux et animaux) pour ce qui concerne la biomasse et les biogaz.

La plantation et la gestion des haies et boisements participent au **développement de la filière bois**, ressource renouvelable et locale. Ainsi, certaines collectivités investissent dans des chaufferies bois, les agriculteurs deviennent gestionnaires de haies valorisées économiquement et la paysage bocager s'en retrouve-t-il conforté.

Le **développement de modes de production** intégrant plus fortement la préservation de l'environnement ainsi que la diversification de l'activité agricole (vente directe, accueil à la ferme, fermes pédagogiques...) participent au maintien des exploitations.

■ MAITRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

L'enjeu du **renouvellement urbain** traité avec le SCoT suppose de privilégier les projets d'aménagement sur les zones urbanisées dégradées et de préserver les zones agricoles et milieux naturels (exemple des lotissements périurbains). Cet enjeu correspond pleinement aux enjeux de la Trame verte et bleue.

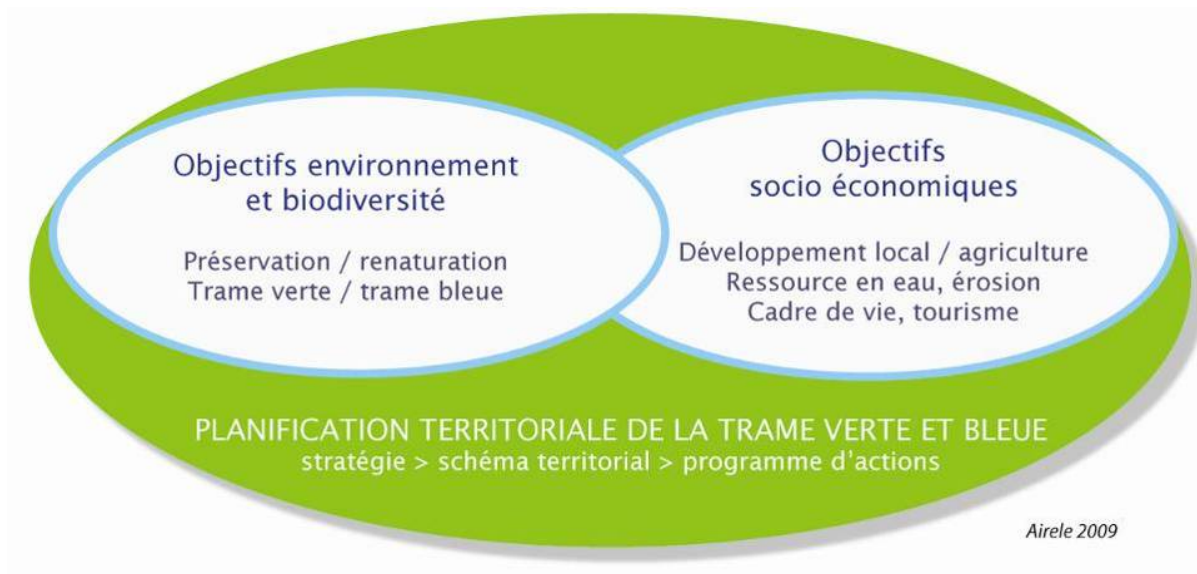


Figure 3. La planification territoriale de la Trame verte et bleue

Cette transversalité entre écologie / environnement, social et développement économique relève d'une démarche de développement durable territoriale.

4.2 ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ELABORATION

4.2.1 METHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

La concrétisation d'un projet de Trame verte et bleue nécessite des entretiens, des réunions de suivi, d'échanges techniques avec les partenaires techniques et de validation par les élus du territoire.

■ LA CONCERTATION MENEES LORS DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE TRAME VERTE ET BLEUE

Lors de l'élaboration du diagnostic environnemental, et en prévision de l'inventaire des pressions et menaces sur les milieux naturels, différents organismes ressources ont été rencontrés.

Ces entretiens visaient à faire remonter dès le début de l'étude les éléments majeurs à prendre en compte dans la Trame verte et bleue du Pays du Sud de l'Aisne.

Afin de favoriser la remontée rapide d'informations et des premiers échanges entre les structures, différents groupes de travail ont été formés. Les ateliers étaient constitués des organismes suivants :

- Entretien n°1 avec les acteurs de l'eau (23/11/2012) :
 - Animatrice du Contrat Global pour l'Eau de la CC du Canton de Condé-en-Brie ;
 - Animatrice du Contrat Global pour l'Eau de la CC de la Région de Château-Thierry ;
 - Animateur du Contrat Global d'Actions des CC du Tardenois et de l'Ourcq et du Clignon ;
 - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
 - Conseil Général de l'Aisne.
- Entretien n°2 avec les acteurs du monde agricole et viticole (23/11/2012) :
 - Chambre d'agriculture de l'Aisne ;
 - Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne ;
 - Syndicat Général des Vignerons de Champagne ;
 - Institut National de l'Origine et de la Qualité ;
 - Conseil Général de l'Aisne.
- Entretien n°3 avec les acteurs naturalistes (29/11/2012) :
 - Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aisne ;
 - Conservatoire Botanique National de Bailleul ;
 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie ;
 - Ligue de Protection des Oiseaux ;
 - Picardie Nature ;
 - Conseil Général de l'Aisne.
- Entretien n°4 avec les gestionnaires d'espaces naturels (29/11/2012) :
 - Conseil Général de l'Aisne ;
 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie ;



- Office National des Forêts ;
 - Brigade Verte – UCCSA.
- Entretien n°5 avec les gestionnaires d'infrastructures (12/12/2012) :
 - Conseil Général de l'Aisne ;
 - Eau de Paris.

Il est important de noter que les organismes ci-dessus sont ceux qui étaient présents aux ateliers. L'ensemble des organismes contactés, et avec lesquels des échanges de données ont eu lieu, sont repris dans le tableau ci-après.

Par ailleurs une réunion de travail avec les partenaires naturalistes s'est tenue le 04/02/2013 afin de valider les espèces constitutives de chaque sous-trame de la Trame verte et bleue du Pays du Sud de l'Aisne.

Tous les éléments ont été validés lors de quatre Comités Techniques et trois Comités Syndicaux.

■ IDENTIFICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Pilotage de l'étude	
	Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne
Organismes ressources	
Institutions et acteurs pilotes	Conseil Régional de Picardie
	Conseil Général de l'Aisne
	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aisne
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
	Institut NATIONAL de l'Origine et de la qualité (INAO)
Intercommunalités	Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
	Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon
	Communauté de Communes du Tardenois
	Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie
	Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry
	Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne
	Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château
	Reims Métropole
Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz	
Experts naturalistes	Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
	Conservatoire botanique de Bailleul – Centre régional de phytosociologie et

Organismes ressources	
	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord
	Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aisne
	Picardie Nature
Agriculture	Chambre d'agriculture de l'Aisne
	Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne
	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
	Groupement Régional de Développement Agricole
	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Viticulture	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne
	Syndicat Général des Vignerons
Chasse	Fédération des chasseurs de l'Aisne
Forêts	Centre Régional de la Propriété Forestière
	Office National des Forêts
Eau	Union des syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques
	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
	Entente Marne
	Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Territoriale des Vallées de Marne
	Fédération départementale des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Aisne
	Eau de Paris

Autres acteurs locaux	
Gestionnaires et aménageurs	Voies Navigables de France (VNF)
	Société des Autoroutes du Nord Est de la France (SANEF)
	Réseau Ferré de France
	Chemins de Picardie
	Électricité Réseau Distribution France / Gaz Réseau Distribution France

Tableau 1. Identification des acteurs locaux

4.2.2 METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES

4.2.2.1 TERMINOLOGIE EMPLOYEE

La Trame verte et bleue sera décomposée en sous-trames, ces dernières étant les unités élémentaires représentant un type de milieu.

Le document méthodologique du COMOP (juillet 2010) indique : « *partant du principe qu'un type de milieu correspond à une sous-trame avec des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques et que l'ensemble de ces sous-trames constitue la Trame verte et bleue, il convient de réaliser une carte par sous-trame, puis d'établir une synthèse de ces cartes qui correspondra à la cartographie finale* ». Ainsi, le nombre et le nom des sous-trames seront fonction de l'étude.

La méthodologie d'élaboration du SRCE de Picardie identifie 5 sous-trames différentes, elles-mêmes issues des travaux nationaux. Les 5 sous-trames régionales sont :

Milieux boisés	Ensembles boisés Vieux bois/gros bois
Milieux humides	Milieux tourbeux alcalins/acides et landes humides (hors plans d'eau) Prairies et mégaphorbiaies ² alluviales (hors plans d'eau) Boisements humides
Milieux aquatiques	Cours d'eau Plans d'eau tourbeux Plans d'eau alluviaux Mares
Milieux littoraux	Estran (vasières, pré-salés) Milieux dunaires Falaises littorales Levées de galets
Milieux ouverts	Landes sèches et pelouses sabulicoles Pelouses/ourlets calcicoles et calcaro-sabulicoles Bocages et prairies Nature en villes et villages

² Mégaphorbiaie : Formation végétale dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces, située en zone alluviale sur sol frais et faisant la transition entre zone humide et forêt.

En partant des sous-trames définies par le SRCE et considérant les particularités du Pays du Sud de l'Aisne, 12 milieux naturels constitutifs des sous-trames ont été sélectionnés :

- | | |
|--------------------|---|
| Milieux boisés | <ul style="list-style-type: none">• Forêt de versant et ravins• Forêts de plateaux dont les chênaies-hêtraies• Banquettes alluviales et forêts humides |
| Milieux humides | <ul style="list-style-type: none">• Tourbières, marais, mégaphorbiaies, prairies humides• Étangs et mares des plateaux de la Brie picarde et ornières forestières |
| Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none">• Cours d'eau et milieux associés (en relation hydraulique directe) |
| Milieux ouverts | <ul style="list-style-type: none">• Landes sèches et clairières à Molinie• Pelouses acidiphiles et sabulicoles dont les chaos de grès thermophiles• Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers• Éléments bocagers (prairies, haies, vergers)• Nature en ville et villages |
| Sous-trame noire | <ul style="list-style-type: none">• Zones d'obscurité |

Par ailleurs, il a été choisi de suivre au maximum les premiers travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Picardie en reprenant les termes de « Réservoirs de biodiversité » et de « Corridors écologiques ».



4.2.3 CHOIX DES ESPECES CIBLES

Pour la détermination des espèces cibles et afin de tenir compte des évolutions les plus récentes des statuts régionaux des espèces, la révision du statut des espèces a conduit à abandonner la seule liste des espèces déterminantes ZNIEFF comme défini en 2001 (toutes les espèces au moins assez rare (AR) et/ou vulnérable (VU)) au profit d'une liste élargie à celles répertoriées comme assez rare (AR) et/ou quasi-menacée (NT) sur la liste rouge régional.

Par ailleurs, une liste des espèces indicatrices de fonctionnalité a été adaptée au contexte du Sud de l'Aisne. Elle a pour objet de :

- mettre en lumière la connectivité des réservoirs de biodiversité d'une sous-trame,
- confirmer à posteriori les corridors potentiels,
- caractériser et/ou suivre la fonctionnalité des corridors.

Les espèces cibles se composent donc d'espèces à forte valeur patrimoniale qui témoigneront d'un bon état de conservation des habitats désignés comme "réservoir de biodiversité" et d'espèces indicatrices de fonctionnalité des corridors reliant ces réservoirs de biodiversité.

Ces listes s'appuient sur des critères scientifiquement acceptés et partagés par tous les acteurs naturalistes locaux. Sur la base d'une liste initiale établie par l'UCCSA et ses partenaires, elle a été discutée, complétée et amendée au cours d'ateliers de travail spécifiques réunissant le bureau d'étude et les partenaires de l'UCCSA (CBNBI, Picardie Nature, CEN de Picardie, LPO, Conseil Général...).

Ces listes ont également pour but de garantir l'identification et la prise en compte de tous les milieux et espèces caractéristiques du Sud de l'Aisne pour la définition de cette Trame verte et bleue.

La constitution de cette liste a nécessité un travail conséquent car elle devait se composer d'espèces dont on connaît suffisamment les traits de vie pour permettre de définir la connectivité ou non entre deux réservoirs de biodiversités (territoires vitaux, rayon d'action...).

Les espèces floristiques sélectionnées permettent d'identifier les éléments des sous-trames présentant un état de conservation considéré comme satisfaisant (sur la base de la sélection effectuée à dire d'experts. Il ne s'agit pas d'espèces indicatrices de connectivité ou permettant de caractériser la fonctionnalité des corridors.

Il est donc important de signaler que :

- l'identification des corridors et de leur fonctionnalité est définie à partir des espèces de la faune ;
- les espèces de la flore ont servi à identifier les réservoirs de biodiversité et les éléments de sous-trame en bon état de conservation (selon les connaissances disponibles), ces éléments de sous-trame pouvant servir de base à la définition de corridors après croisement avec les données faunistiques.

Les espèces intégrées dans cette liste le sont donc à dire d'expert et sur la base des expériences menées dans d'autres régions de France et d'Europe.

4.2.4 METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Pour chaque milieu naturel constitutif des sous-trames, les bases de données cartographique en lien avec ce milieu naturel ont été compilées et extraites.

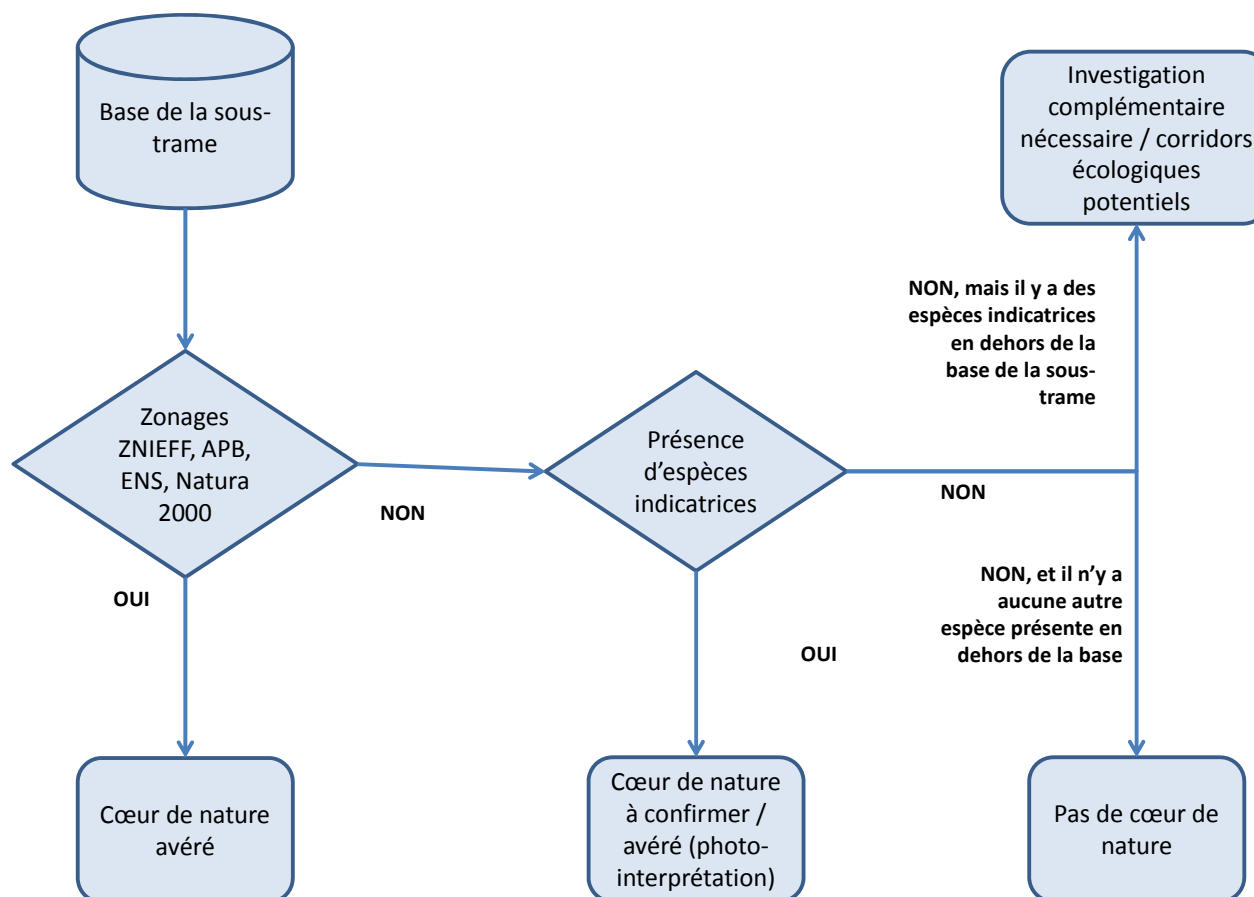
Cette compilation et extraction entre les différentes bases de données constitue ce qui sera nommé « Base du milieu naturel ».

Voici la composition de ces « bases des milieux naturels » pour chaque milieu naturel :

	Végétation –IGN – PSA	Réseau hydrographique BD Carthage	ZDH	RPG 2010	Couche géologie	Base pelouses du CENP	Données pollutions lumineuses AVEX
Forêts de versant et de ravin	entités de plus de 4ha sur pente de plus de 5%	/	/	/	/	/	/
Forêts dont chênaies-hêtraies	entités de plus de 4ha (exclusion des forêts versants et ravins et banquettes alluviales)	/	/	/	/	/	/
Banquettes alluviales et forêts humides	entités de plus de 4ha	à moins de 100 m	/	/	/	/	/
Tourbières, marais, mégaphorbiaies, prairies humides	/	Prairies à moins de 100m du réseau hydrographique	Toute	Prairies à moins de 100m du réseau hydrographique	/	/	/
Etangs et mares des plateaux de la Brie picarde et ornières forestières	Surfaces eau PSA	/	/	/	/	/	/
Cours d'eau et milieux associés	/	Tout + Zones tampons à moins de 100m des cours d'eau	/	/	/	/	/

	Végétation –IGN – PSA	Réseau hydrographique BD Carthage	ZDH	RPG 2010	Couche géologie	Base pelouses du CENP	Données pollutions lumineuses AVEV
Landes sèches et clairières à Molinie	Absence de données						
Pelouses acidiphiles, chaos de grès thermophiles	/	/	/	Retrait de zones situées en cultures dans le RPG2010	Sélection des affleurements sableux de la couche géologie (formation du bartonien) sur une pente de plus de 5%	/	/
Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers	/	/	/	/	/	Pelouses du CENP	/
Éléments bocagers (prairies, haies, vergers)	/	/	/	Prairies et vergers du RPG2010	/	/	/
Nature en ville et villages	Entités de la couche "Zones végétation PSA" qui intersectent avec les territoires artificialisés de Corine Land Cover 2006						
Sous trame Noire	/	/	/	/	/	/	Carte de pollution lumineuse AVEV

Les croisements suivant ont ensuite été employés afin de révéler la localisation et le type de réservoirs de biodiversité :



Les zones Natura 2000 sont exclusivement comprises au sein des ZNIEFF de type 1. En conséquence, voici la liste des ZNIEFF, ENS et espèces végétales indicatrices reprises pour chaque type de milieu naturel :

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
Forêt de versant et de ravin	Vallée du Ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames		
	Forêt de Ris, Vallon de la Belle Aulne et coteaux périphériques		
	Bois de Triquenique		
	Bois de Villiers		
	Bois du Rocq, Bois de la Jute, Bois Fleury et Ravin du Ru de Saint Eugene	SA012	<i>Actea spicata</i> (C)
	Bois de Rougis, de la Hutte et des Landois	SA019	<i>Asarum europaeum</i> (P)
	Bois des Hatois à Pavant	SA024	<i>Asplenium scolopendrium</i> L. (P)
	La Butte du Mont de Blesmes et le Bois Pierre	SA030	<i>Dryopteris affinis</i> (C)
	Basse Vallée de la Grivette	SA034	<i>Isopyrum thalictroides</i> L. (P)
	Coteau de Coupigny et Butte de Beaumont		<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth (C)
	Cours du Ru de Beulard et du Ru d'Auclaine		<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) Woynar (C)
	Bois de la Hergne		
	Bois du Loup à Essômes-sur-Marne		
Bois de Nogentel			
Forêts dont chênaies-hêtraies	Massif Forestier de Retz		
	Marais de Montchevillon et Bois de Lud		<i>Campanula glomerata</i> (C)
	Bois de Montigny et de Borny		<i>Iris foetidissima</i> (C)
	Bois de Vaurichart et de Marigny-en-Orxois		<i>Lathyrus linifolius</i> (C)
	La Hottée du Diable (dont APB)		<i>Luzula pilosa</i> (C)
	Massif Forestier de Nesles/Dôle/Mont Bany/Bazoches	SA028	<i>Phyteuma spicatum</i> (C)
	Bois d'Arcy	SA056	<i>Platanthera bifolia</i> (C)
	Bois des Crouttes et Bois d'Housse		<i>Polygonatum odoratum</i> (C)
	Bois de Saint-Jean		<i>Ranunculus auricomus</i> (C)
	Massif Forestier de Fère, Coteau de Chartèves et Ru de Dolly		<i>Veronica officinalis</i> (C)
La Grande Forêt			

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
	<p>Forêt des Rouges Fossés (Partie Aisne) Domaine de Verdilly, Ru de Brasles, Coteaux de Mont-Saint-Père Vallée du Ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames Forêt de Ris, Vallon de la belle aulne et coteaux périphériques Massif Forestier des Bois de Vigneux, Brulé et alentours Bois de Triquenique Bois de Villiers Bois et pelouses de Bonnesvalyn Bois du Chatelet et de Romont Bois des Usages de Coincy et de la Tournelle Bois du Rocq, Bois de la Jute, Bois Fleury et Ravin du Ru de Saint-Eugène Vallée de la Verdonnelle, Bois de Pargny et du Feuillet Bois de Rougis, de la Hutte et des Landois Bois des Hatois à Pavant Bois et Pelouses de Bouresches, du Mont Chevret et Bois des Meules Basse Vallée de la Grivette Côtes Boisées du Phénix et du Bois Lévêque Pelouses, Landes et Bois de Fère-en-Tardenois Pelouse et Bois de Grisolles Bois de Belleau Bois de la Hergne Bois du Loup à Essômes-sur-Marne Bois de la Converserie Bois de la Garenne à Goussancourt Bois de Vézilly, de Rognac et du Grand Nichoir Bois Meunière Bois de Nogentel</p>		

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
Banquettes alluviales et forêts humides	Massif Forestier de Retz		<i>Adoxa moschatellina</i> L. (C)
	Vallee de la Muze		<i>Aegopodium podagraria</i> L. (C)
	Massif Forestier de Nesles/Dôle/Mont Bany/Bazoches	SA041	<i>Anemone ranunculoides</i> L. (C)
	Cours du Dolloir et de ses Affluents	SA044	<i>Equisetum hyemale</i> L. (C)
	Cours du Ru de Beulard et du Ru d'Auclaine		<i>Ribes nigrum</i> L. (C)
	Bois de Vézilly, de Rognac et du Grand Nichoir		
Tourbières, marais, mégaphorbiaies, prairies humides			<i>Achillea ptarmica</i> L. (C)
			<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>lusitanicum</i>
			<i>Rouy</i> (C) (P)
			<i>Althaea officinalis</i> L. (C)
			<i>Anagallis tenella</i> (L.) L. (C)
			<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch (C)
			<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard (C)
			<i>Carex ovalis</i> Good. (C)
			<i>Carex panicea</i> L. (C)
			<i>Carex tomentosa</i> L. (C)
		SA005	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl (C)
		SA038	<i>Equisetum fluviatile</i> L. (C)
		SA047	<i>Holandraea carvifolia</i> (C)
		<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L. (C)	
		<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann (C)	
		<i>Lychnis flos-cuculi</i> (C)	
		<i>Oenanthe fistulosa</i> L. (C)	
		<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmel. (C)	
		<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp. (C)	
		<i>Peucedanum palustre</i> (L.) Moench (C)	
		<i>Selinum carvifolia</i> (C)	

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
			<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz et Thell. (C) <i>Thalictrum flavum</i> L. (C) <i>Veronica scutellata</i> L. (C)
Étangs et mares des plateaux de la Brie picarde et ornières forestières	La Grande Forêt	SA005	
	Domaine de Verdilly, Ru de Brasles, Coteaux de Mont-Saint-Père	SA015	
	Bois de Triquenique	SA016	
	Bois des Usages de Coincy et de la Tournelle	SA021	<i>Alisma lanceolatum</i> With. (C) (P)
	Bois de la Converserie	SA024	<i>Alisma plantago aquatic</i> (C)
		SA027	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult. (C) (P)
		SA029	
		SA031	<i>Juncus articulates</i> (C)
		SA033	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (C)
		SA039	<i>Sparganium erectum</i> (C)
		SA045	<i>Typha angustifolia</i> L. (C)
		SA046	
		SA054	
	SA055		
Cours d'eau et milieux associés	Marais de Longpont	SA001	
	Massif Forestier de Fère, Coteau de Chartèves et Ru de Dolly	SA010	
	Domaine de Verdilly, Ru de Brasles, Coteaux de Mont-Saint-Père	SA012	
	Vallée du Ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames	SA019	<i>Cardamine amara</i> (C)
	Foret de Ris, Vallon la belle aulne et coteaux périphériques	SA021	<i>Leersia oryzoides</i> (C) (P)
	Bois et pelouses de Bonnesvalyn	SA022	<i>Rorripa amphibia</i> (C)
	Vallée de la Verdonnelle, Bois de Pargny et du Feuillet	SA032	<i>Bracchytessium plumosum</i> (C)
	La Butte du Mont de Blesmes et le Bois Pierre	SA036	<i>Cratoneuron</i> sp. (C)
	Basse Vallée de la Grivette	SA041	
Basse Vallée de la Grivette	SA044		



Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
	Côtes Boisées du Phénix et du Bois Lévêque Réseau de cours d'eau affluents du Petit Morin Cours du Dolloir et de ses Affluents Cours du Ru de Pont Brûlé Pelouses de Latilly et Cours du Ru de Wadon Cours du Surmelin Cours du Ru de Saint-Agnan Cours du Ru de Beulard et du Ru d'Auclaine Réseau de Frayères à Brochet de la Marne Bois de la Garenne à Goussancourt	SA053	
Landes sèches et clairières à Molinie	Bois de Montigny et de Borny La Hottée du Diable Cote de Cramoiselle à Cramaille Bois du Chatelet et de Romont Pelouses, Landes et Bois de Fère-en-Tardenois Bois de Belleau	SA004	<i>Calluna vulgaris</i> (C)
Pelouses acidiphiles Chaos de grès thermophiles	Marais de Montchevillon et Bois de Lud Bois de Vaurichart et de Marigny-en-Orxois La Hottée du Diable Butte Chalmont aux Fantômes Cote de Cramoiselle à Cramaille Bois d'Arcy Bois du Chatelet et de Romont Bois des Usages de Coincy et de la Tournelle Bois et Pelouses de Bouresches, du Mont Chevret et Bois des Meules Basse Vallée de la Grivette Pelouses, Landes et Bois de Fère-en-Tardenois	SA001 SA002 SA003 SA004 SA006 SA020 SA023 SA025 SA026 SA029 SA031	<i>Crassula tillaea</i> (P) <i>Edwigia ciliata</i> (C) <i>Gymia thichophylla</i> (C) <i>Aira caryophyllea</i> L. subsp. <i>caryophyllea</i> (C) <i>Aphanes australis</i> Rydb. (P) <i>Armeria arenaria</i> (C) <i>Corynephorus canescens</i> (L.) Beauv. (P) <i>Dianthus deltoides</i> L. (P) <i>Festuca filiformis</i> Pourr. (C) <i>Filago minima</i> (Sm.) Pers. (P) <i>Scleranthus annuus</i> (C)

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
	Pelouse et Bois de Grisolles Bois de Belleau	SA033 SA042 SA051 SA052	<i>Sedum reflexum</i> (C) <i>Sedum rubens</i> (P) <i>Spergula morisonii</i> Boreau (P) <i>Spergularia rubra</i> (P)
Pelouses et ourlets calcicoles préforestiers	Pelouses de la Commanderie à Montigny-L'allier Coteau du Bois Madame à Louâtre Coteau du Marcassin à Gandelu Marais de Montchevillon et Bois de Lud Bois de Montigny et de Borny Bois de Vaurichart et de Marigny-en-Orxois Butte Chalmont aux Fantômes Vallee de la Muze Coteaux de l'Orillon Massif Forestier de Nesles/Dôle/Mont Bany/Bazoches Bois des Crouttes et Bois d'Housse Massif Forestier de Fère, Coteau de Chartèves et Ru de Dolly Domaine de Verdilly, Ru de Brasles, Coteaux de Mont-Saint-Père Foret de Ris, Vallon de la belle aulne et coteaux périphériques Massif Forestier des Bois de Vigneux, Brulé et alentours Bois et pelouses de Bonnesvalyn Bois du Rocq, BOIS DE LA JUTE, Bois Fleury et Ravin du Ru de Saint Eugene Vallee de la Verdonnelle, Bois de Pargny et du Feuillet Bois de Rougis, de la Hutte et des Landois Bois des Hatois à Pavant La Butte du Mont de Blesmes et le Bois Pierre Marais tourbeux de Bourneville et de la Queue de Ham Côtes Boisées du Phénix et du Bois Lévêque	SA007 SA013 SA017 SA018 SA037 SA040 SA042 SA048	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb. (C) <i>Allium sphaerocephalon</i> L. (C) <i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L. (C) <i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich. (C) <i>Anthericum ramosum</i> L. (C) <i>Artemisia campestris</i> L. (C) <i>Bunium bulbocastanum</i> L. (C) (C) <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce (C) <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffmann) Besser (C) <i>Globularia bisnagarica</i> L. (C) <i>Iberis amara</i> L. (C) <i>Inula salicina</i> L. (C) <i>Linum leonii</i> F.W.SCHULTZ (P) <i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench (C) <i>Orchis militaris</i> L. (C) <i>Orchis simia</i> Lam. (C) <i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W. Ball et Heywood (C) <i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler (C) <i>Prunella laciniata</i> (L.) L. (C) <i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill. (C)

Milieu Naturel	ZNIEFF 1 reprises	ENS reprises	Espèces indicatrices reprises
	Coteau de Coupigny et Butte de Beaumont Pelouses de Latilly et Cours du Ru de Wadon Bois de la Garenne à Goussancourt Bois de Nogentel		<i>Securigera varia</i> (C) <i>Silene otites</i> (L.) WIBEL (C) <i>Tetragonolobus maritimus</i> (L.) Roth (C) <i>Teucrium montanum</i> L. (C) <i>Thesium humifusum</i> DC. (C)
Éléments bocagers (prairies, haies, vergers)	Vallée de la Verdonnelle, Bois de Pargny et du Feuillet	SA014 SA029	<i>Allium oleraceum</i> L. (C) <i>Cerastium arvense</i> (C) <i>Dianthus armeria</i> (C) <i>Rhamnus catharticus</i> (C) <i>Stellaria graminea</i> (C)
Nature en ville et villages	/	/	/
Sous-trame noire et cavités souterraines	/	SA050	/

Concernant les cours d'eau et milieux associés, les réservoirs de biodiversité ont également été désignés par le classement en première catégorie piscicole, ainsi que par la localisation de zones de frayères et des zones à écrevisse à pattes blanches. Cette méthode présente ainsi quelques biais sur la qualité de certains tronçons hydrographiques, la qualité piscicole et de l'eau étant généralement meilleure sur les parties amont.

Il est donc généralement convenu que les enveloppes ZNIEFF de type I composent la majeure partie des **réservoirs de biodiversité du territoire d'études** puisque la méthodologie de définition des espèces « patrimoniales » s'est longtemps appuyée sur la méthodologie d'inventaire ZNIEFF de type I de deuxième génération (CENP, 2001).

Cependant, se baser uniquement sur la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF ne permettait pas de prendre en compte des secteurs où des espèces déterminantes ZNIEFF sont présentes, mais pour lesquels aucune ZNIEFF n'a été délimitée.

C'est pourquoi, sur la base d'informations émanant d'autres dispositifs de protection ou d'inventaire (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles départementaux (ENS), sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP)...), des secteurs à enjeu situés en dehors des enveloppes ZNIEFF de type I ont été intégrés dans les réservoirs de biodiversité.

L'identification de plusieurs de ces secteurs complémentaires a été effectuée d'après les bases de données espèces géolocalisées du CENP, du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) et de Picardie Nature, croisées avec la cartographie des ZNIEFF de type I.

Ainsi, aux enveloppes ZNIEFF de type I peuvent être ajoutés les deux périmètres Natura 2000 du territoire, la cartographie des réseaux de landes et pelouses calcicoles du CENP et les sites à chiroptères, si ceux-ci ne sont pas compris dans les enveloppes préalablement définies.

4.2.5 METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES ESPACES RELAIS ET DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Le réseau des réservoirs de biodiversité est le premier élément de la Trame verte et bleue. Vient ensuite l'identification de la connectivité entre eux. L'objectif est de cartographier les corridors écologiques empruntés par les espèces pour aller d'un réservoir de biodiversité à un autre.

Identifier les corridors écologiques implique d'identifier la connectivité entre les réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire identifier les corridors fonctionnels et caractériser la perméabilité des milieux.

La démarche régionale

Dans le cadre du SRCE, l'identification des corridors entre les réservoirs de biodiversité se fera par l'analyse :

- de l'occupation du sol et de la perméabilité du paysage,
- des exigences de connexions écologiques des guildes d'espèces « déterminantes de réservoirs de biodiversité » présentes, quand ces exigences sont connues (traits de vie comme les territoires vitaux, rayons d'action, modes de déplacement/colonisation...),
- des observations existantes sur la fonctionnalité des corridors (grands mammifères, batraciens, flore, chiroptères, poissons...).

Une liste d'espèces déterminantes de fonctionnalité, par sous-trames, permettra en plus de :

- confirmer *a posteriori* les corridors potentiels,
- caractériser et/ou suivre la fonctionnalité des corridors.

Cette liste se composera d'espèces dont l'utilisation des milieux relais (haies, talus, bords de route...) est nécessaire pour maintenir les populations. Le travail est axé sur les notions de déplacement et de fonctionnalité et non plus sur la notion de patrimonialité d'une espèce.

La démarche locale

La liste des espèces indicatrices de fonctionnalité a été adaptée au contexte du Sud de l'Aisne. Elle a pour objet de :

- mettre en lumière la connectivité des réservoirs de biodiversité d'une sous-trame,
- confirmer à *posteriori* les corridors potentiels,
- caractériser et/ou suivre la fonctionnalité des corridors.

Il est donc important de signaler que l'identification des corridors et de leur fonctionnalité est définie à partir des espèces de la faune.

Localement les corridors écologiques ont été précisés par photo-interprétation.

■ SOUS-TRAME-FORESTIERE

Bien que trois types de réservoirs de biodiversité composent la sous-trame forestière, il n'est possible de les relier que par des corridors écologiques de milieux forestiers, qui évolueront en fonction des caractéristiques pédoclimatiques locales.

Ainsi, il a été choisi de représenter la sous-trame forestière avec les corridors écologiques reliant les forêts de chênaies-hêtraies, les banquettes alluviales et forêts humides ainsi que les forêts de versants et de ravins.

Les corridors écologiques se basent sur la présence des espèces indicatrices de connectivité, de milieux boisés de moindre intérêt patrimonial.

Chaque corridor écologique a été analysé par photo-interprétation.

■ MILIEUX BOCAGERS

Les espaces bocagers existants ont été définis à partir des secteurs présentant plus de 20% de surfaces prairiales (RPG 2010) et affinés par photo-interprétation.

Les milieux bocagers étant peu représentés sur le territoire du Sud de l'Aisne et relativement isolés, les corridors écologiques constituent davantage des connexions de principes s'appuyant notamment sur :

- les corridors forestiers existants (à travers les lisières forestières) ;
- les chemins ruraux ;
- les éléments particuliers du paysage.

Chaque corridor écologique a été analysé par photo-interprétation.

■ PELOUSES ET OURLETS CALCICOLES PREFORESTIERS

Les corridors de cette sous-trame écologique ont été identifiés à partir des données de prairies sur pente de plus de 5%. La localisation des espèces cibles ainsi que la photo-interprétation ont permis d'affiner la localisation des sites pouvant présenter un intérêt pour les pelouses calcicoles.

■ PELOUSES ACIDIPHILES ET CHAOS DE GRES THERMOPHILES

Cette sous-trame a suivi le même procédé d'identification que les pelouses calcicoles. La différence repose surtout sur le fait que seules les prairies sur substrat sableux ont été retenues.

Une fois de plus, la présence des espèces cibles et la photo-interprétation ont permis de retenir que les sites potentiellement support de cette sous-trame.

■ COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIES

Pour cette sous-trame, les corridors écologiques ont été identifiés à partir du réseau hydrographique classé en catégorie 2 de l'arrêté de classement national. La catégorie 1, les zones de frayères et les sites accueillant l'écrevisse à patte blanche constituent les réservoirs de biodiversité.

■ TOURBIERES, MARAIS, MEGAPHORBIAIES ET PRAIRIES HUMIDES

Les corridors écologiques de ce milieu ont été identifiés d'une part à partir des données espèces cibles localisées, permettant d'identifier certains sites, support de corridor en pas japonais et, d'autre part à partir du réseau hydrographique support de connexion écologique.



■ ETANGS ET MARES DE LA BRIE PICARDE ET ORNIERES FORESTIERES

Les corridors écologiques de ce milieu ont été identifiés d'une part à partir des données espèces cibles localisées, permettant d'identifier certains sites, support de corridor en pas japonais et, d'autre part à partir du réseau hydrographique support de connexion écologique.

4.3 ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES PAR UNITE

PAYSAGERE

Vallée de la Marne	Brie	Orxois-Tardenois
AZY-SUR-MARNE	ARTONGES	ANCIENVILLE
BARZY-SUR-MARNE	AZY-SUR-MARNE	ARMENTIERES-SUR-OURCQ
BEZU-SAINT-GERMAIN	BARZY-SUR-MARNE	BELLEAU
BLESMES	BAULNE-EN-BRIE	BEUVARDES
BONNEIL	BEUVARDES	BEZU-LE-GUERY
BRASLES	BEZU-LE-GUERY	BEZU-SAINT-GERMAIN
CELLES-LES-CONDE	BEZU-SAINT-GERMAIN	BONNESVALYN
CHARLY	BLESMES	BOURESCHES
CHARTEVES	BONNEIL	BRECY
CHATEAU-THIERRY	BOURESCHES	BRUMETZ
CHEZY-SUR-MARNE	BRASLES	BRUYERES-SUR-FERE
CHIERRY	CELLES-LES-CONDE	BUSSIARES
CONDE-EN-BRIE	CHARLY	CHEZY-EN-ORXOIS
CONNIGIS	CHARTEVES	CHOUY
COURTEMONT-VARENNES	CHATEAU-THIERRY	CHOUY
CREZANCY	CHEZY-SUR-MARNE	CIERGES
CROUTTES-SUR-MARNE	CHIERRY	COINCY
EPAUX-BEZU	CIERGES	COULONGES-COHAN
ESSOMES-SUR-MARNE	CONDE-EN-BRIE	COUPRU
ETAMPES-SUR-MARNE	CONNIGIS	COURCHAMPS
FOSSOY	COUPRU	COURMONT
GLAND	COURBOIN	DAMMARD
JAULGONNE	COURMONT	DRAVEGNY
LA CHAPELLE-MONTHODON	CREZANCY	EPAUX-BEZU
LE CHARMEL	CROUTTES-SUR-MARNE	EPIEDS
MEZY-MOULINS	DOMPTIN	ESSOMES-SUR-MARNE
MONTHUREL	EPAUX-BEZU	ETREPILLY
MONT-SAINT-PERE	EPIEDS	FERE-EN-TARDENOIS
NESLES-LA-MONTAGNE	ESSISES	FRESNES-EN-TARDENOIS



Vallée de la Marne	Brie	Orxois-Tardenois
NOGENTEL	ESSOMES-SUR-MARNE	GANDELU
NOGENT-L'ARTAUD	ETAMPES-SUR-MARNE	GOUSSANCOURT
PASSY-SUR-MARNE	ETREPILLY	GRISOLLES
PAVANT	FERE-EN-TARDENOIS	HAUTEVESNES
REUILLY-SAUVIGNY	FONTENELLE-EN-BRIE	LA CROIX-SUR-OURCQ
ROMENY-SUR-MARNE	FOSSOY	LA FERTE-MILON
SAINT-AGNAN	FRESNES-EN-TARDENOIS	LATILLY
SAINT-EUGENE	GLAND	LICY-CLIGNON
SAULCHERY	GOUSSANCOURT	LOUPEIGNE
TRELOU-SUR-MARNE	JAULGONNE	LUCY-LE-BOCAGE
VERDILLY	LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL	MACOGNY
VILLIERS-SAINT-DENIS	LA CHAPELLE-MONTHODON	MAREUIL-EN-DOLE
	LA CHAPELLE-SUR-CHEZY	MARIGNY-EN-ORXOIS
	LE CHARMEL	MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE
	L'EPINE-AUX-BOIS	MARIZY-SAINT-MARD
	LUCY-LE-BOCAGE	MONNES
	MARCHAIS-EN-BRIE	MONTHIERS
	MARIGNY-EN-ORXOIS	MONTIGNY-L'ALLIER
	MONTFAUCON	MONTREUIL-AUX-LIONS
	MONTIGNY-LES-CONDE	NANTEUIL-NOTRE-DAME
	MONTLEVON	NEUILLY-SAINT-FRONT
	MONTREUIL-AUX-LIONS	NOROY-SUR-OURCQ
	MONT-SAINT-PERE	PASSY-EN-VALOIS
	NESLES-LA-MONTAGNE	PRIEZ
	NOGENTEL	ROCOURT-SAINT-MARTIN
	NOGENT-L'ARTAUD	RONCHERES
	PARGNY-LA-DHUYS	ROZET-SAINT-ALBIN
	PASSY-SUR-MARNE	SAINT-GENGOULPH
	PAVANT	SAPONAY
	ROMENY-SUR-MARNE	SERGY
	RONCHERES	SERINGES-ET-NESLES
	ROZOY-BELLEVALLE	SILLY-LA-POTERIE
	SAINT-AGNAN	SOMMELANS
	SAINT-EUGENE	TORCY-EN-VALOIS
	SAULCHERY	TROESNES

Vallée de la Marne	Brie	Orxois-Tardenois
	TRELOU-SUR-MARNE	VEUILLY-LA-POTERIE
	VENDIERES	VEZILLY
	VERDILLY	VICHEL-NANTEUIL
	VIELS-MAISONS	VILLENEUVE-SUR-FERE
	VIFFORT	VILLERS-AGRON-AIGUIZY
	VILLERS-SUR-FERE	VILLERS-SUR-FERE
	VILLIERS-SAINT-DENIS	

4.4 ANNEXE 4 : RESSOURCES EN EAU

4.4.1 DOCUMENTS CADRES

4.4.1.1 SDAGE SEINE-NORMANDIE 2010-2015

Le Pays du Sud de l'Aisne s'inscrit au sein du bassin géographique Seine-Normandie.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

L'état des lieux du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands a permis de découper les milieux aquatiques en « masses d'eau » homogènes de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologique ou hydrogéologique.



Le SDAGE Seine-Normandie identifie trois unités hydrographiques avec pour chacune des enjeux particuliers :

Aisne Vesle Suipe :

- gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- inondations et ruissellements ;
- amélioration de la qualité des eaux superficielles ;
- préservation de la qualité des milieux aquatiques et humides (gestion piscicole, diversification des habitats, continuité écologique, restauration de la dynamique fluviale).

Marne Vignobles :

- améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions d'origine domestique, agricole, industrielle et liée à la production viticole) ;
- restaurer la dynamique fluviale, la continuité écologique et la biodiversité ;
- lutter contre l'érosion des sols (zones viticoles en particulier) ;
- protéger les aires d'alimentation de captage pour l'alimentation en eau potable ;
- améliorer les règles de gestion des restitutions du Der.

Ourcq :

- améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions d'origine domestique et agricole) ;
- restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique ;
- préserver les zones humides ;
- lutter contre l'érosion des sols ;
- protéger les aires d'alimentation de captage pour l'alimentation en eau potable.

4.4.1.2 SAGE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



Carte: SAGE et syndicats intercommunaux

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE.

Une grande partie du territoire n'est pas reprise actuellement dans un SAGE.

Le territoire du Pays du Sud de l'Aisne est néanmoins partiellement concerné par les SAGE suivant :

SAGE	Avancement
Petit et Grand Morin	Elaboration
Aisne Vesle Suipe	Elaboration

Tableau 2. Liste des SAGE sur le Pays du Sud de l'Aisne

En revanche, différentes structures ont en charge la gestion des sous-bassins versants, à savoir :

- le Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon ;
- le Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles ;
- la Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie ;
- le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, le nettoyage et l'entretien de la rivière dite du Petit Morin.

4.4.1.3 CONTRATS GLOBAUX POUR L'EAU OU D'ACTION

Des Contrats Globaux ont été signés entre les Communautés de Communes, les communes, les syndicats et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ces contrats s'inscrivent dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Ils sont la formalisation de l'engagement des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif.

Ces contrats ont pour objet de contribuer, par les actions des maîtres d'ouvrage et des partenaires :

- à l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines et superficielles ;
- à la protection des ressources en eau potable et des milieux naturels ;
- à l'amélioration de la qualité des eaux distribuées et des eaux usées (après traitement et avant rejet dans le milieu naturel) ;
- à la mise en place d'une dynamique locale de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau ainsi que des écosystèmes aquatiques, péri-aquatiques et des zones humides ;
- au développement d'une gestion coordonnée des cours d'eau sur le territoire, notamment par la structuration de la maîtrise d'ouvrage correspondante.

Ils définissent :

- les objectifs et les résultats à atteindre ;
- le programme d'actions à mettre en œuvre ;
- les modalités de pilotage (suivi-évaluation) ;
- les modalités de communication et de fonctionnement ;
- les engagements des parties.

Les intercommunalités disposent d'un Contrat Global pour l'Eau et s'engagent à mettre en œuvre le plan d'action qui lui est annexé. La Communauté de Communes du Tardenois et la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon sont en cours d'élaboration d'un Contrat Global d'Actions. Ce dernier comporte différents volets à savoir :

- milieux aquatiques et zones humides (entretiens, sensibilisation, restauration...) ;
- eau potable (réseau, amélioration de rendements...) ;
- maîtrise des pollutions urbaines et domestiques, zonage d'assainissement, charte des jardineries... ;
- agriculture / viticulture (enherbement, traitement des effluents...) ;
- maîtrise des pollutions d'origine industrielle et artisanale (animation de réseau, sensibilisation, diagnostics...) ;
- animation et communication (sensibilisation, chargé de mission...).

4.4.2 RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE



Carte: Eaux souterraines

■ DESCRIPTION

D'après les données du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du Pays du Sud de l'Aisne est intégrée aux masses d'eau souterraine « Albien-Neocomien », « Eocène du bassin versant de l'Ourcq » et « Tertiaire de Brie-Champigny et Soissonnais ».

Sur le territoire de nombreux captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont recensés. Ces captages induisent des servitudes de protection qui peuvent localement être des opportunités pour la Trame verte et bleue. La gestion de ces périmètres de manière naturelle est en effet le meilleur moyen de protéger la ressource en eau.

■ QUALITE

Le SDAGE Seine-Normandie indique les objectifs de qualité suivant pour ces aquifères :

Masse d'eau souterraine	Etat Global	Objectif Bon état Chimique	Bon état Quantitatif	Paramètre de risque
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Ornain et limite de district	Bon état 2021	2021	2015	NO ₃ , Pest, HAP

Mase d'eau souterraine	Etat Global	Objectif Bon état Chimique	Bon état Quantitatif	Paramètre de risque
Eocène du bassin versant de l'Ourcq	Bon état 2021	2021	2015	NO ₃ , Pest
Tertiaire de Briè-Champigny et Soissonnais	Bon état 2027	2027	2015	NO ₃ , Pest

Tableau 3. Objectifs de qualité des eaux souterraines

4.4.3 RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

4.4.3.1 HYDROGRAPHIE



Carte: Relief et hydrographie

■ DESCRIPTION

Le réseau hydrographique du Pays du Sud de l'Aisne est très dense. Il est notamment caractérisé par le passage de la Marne, la plus longue rivière française rejoignant la Seine. Les bords de la Marne sont caractérisés sur le territoire par de nombreux coteaux et vignobles.

La Marne a une forte influence sur la moitié sud du territoire de l'UCCSA à travers ses différents affluents, dont notamment le Surmelin rassemblant sur sa partie aval la Dhuis et la Verdonnelle, le Ru du Dolloir ou encore le Ru de Vergis.

La moitié nord se situe globalement sous l'influence de la rivière ne Clignon, ainsi que de la rivière l'Ourcq qui prennent toutes deux leurs sources sur le territoire du Pays du Sud de l'Aisne. L'Ourcq a notamment comme principal affluent sur le secteur l'Ordrimouille.

Au nord-est, deux cours d'eau marquent également leur présence, bien qu'étant de linéaire plus limité. Il s'agit des rivières l'Orillon et la Semoigne.

A la pointe sud du territoire, le Petit Morin est également présent et traverse le Pays d'est en ouest.

Chaque rivière du Pays du Sud de l'Aisne présente de très nombreux affluents appelés rus.

L'ensemble de ces rus, ou petits ruisseaux, forment un maillage hydraulique relativement dense, aussi bien sur la moitié nord que sud du territoire.

■ QUALITE DES COURS D'EAU

Le SDAGE Seine-Normandie indique par ailleurs les objectifs de qualité suivants (pour les rivières les plus importantes) :

Rivière	Etat Global	Etat Ecologique	Bon état Chimique	Motif de dérogation
Le Surmelin du confluent de la Dhuis (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	Bon état 2027	Très bon état 2015	2027	HAP
L'Ourcq de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus)	Bon état 2027	Très bon état 2015	2027	HAP
Ruisseau l'Ordrimouille	Bon état 2015	Bon état 2015	2015	/
Le Clignon de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu)	Bon état 2027	Très bon état 2015	2027	HAP
La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2015	2027	HAP

Tableau 4. Objectifs de qualité des cours d'eau
source : SDAGE Seine-Normandie 2010-2015

■ CLASSEMENT DES COURS D'EAU

L'article L 21-17 du code de l'environnement indique dans son I que :

« I. Après avis des conseils généraux intéressés, des établissements publics territoriaux de bassin concernés, des comités de bassins et, en Corse, de l'Assemblée de Corse, l'autorité administrative établit, pour chaque bassin ou sous-bassin :

1° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants, régulièrement installés sur ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état

écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée ;

2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. »

Les cours d'eau suivants ont été classés sur le territoire du Pays du Sud de l'Aisne :

Cours d'eau	Catégorie	Espèces cibles du classement
Marne aval	1	Alose, Anguille, Brochet, Hotu, Lamproie marine, Spirin, Vandoise
Le Petit Morin	1	Brochet, Truite Fario, Vandoise
Ru Moreau	2	Brochet, Truite Fario, Vandoise
Ru des Escouffières	2	Truite Fario
Ru de Maldret	2	Truite Fario
Cours d'Eau 01 de la Grange des Bois	2	Truite fario
Ru du Bois des Meulières	2	Truite fario
Ravin des Morts	2	Truite fario
Ru de Domptin	2	Truite Fario
Ru du Fayet	2	Truite Fario
Ru de la Madeleine	2	Truite Fario
Ru du Champ de Faye	2	Truite Fario
Ruisseau de Vilzeaux	2	Truite Fario
Ru du Dolloir	2	Truite Fario
Cours d'Eau 01 de Montcourt	2	Ecrevisse à pattes blanches, Truite Fario
Ru des Rochers	2	Truite Fario
Ru de Brasles	2	Truite Fario
Le Petit Morin	2	Anguille, Brochet, Truite Fario, Vandoise
Ru de Mont Lévêque	2	Truite Fario
Ru de Dolly	2	Truite Fario
La Verdonnelle	2	Brochet, Lamproie de Planer, Truite Fario
Ravin de Confremeaux	2	Truite Fario
Ravin de Biez	2	Truite Fario
Ravin de Beulard	2	Truite Fario

Cours d'eau	Catégorie	Espèces cibles du classement
Ru du Cour Dimanche	2	Truite Fario
Ru Forget	2	Truite Fario
Ru Bornet	2	Truite Fario
Ru Malaine	2	Truite Fario
Ru de la Borde	2	Truite Fario
Ru des Rieux	2	Truite Fario
La Dhuis	2	Lamproie (pas de distinction fournie), Truite Fario
Ru de Plaine Houx	2	Truite Fario
Ru de Bannefroy	2	Truite Fario
Ru des Vieux Prés	2	Truite Fario
Ru de St Agnan	2	Truite Fario
Le Surmelin	2	Anguille, Chabot, Lamproie de Planer, Ombre, Truite Fario, Vandoise

Tableau 5. Classement des cours d'eau sur le Pays du Sud de l'Aisne

4.4.3.2 LES ZONES HUMIDES



Carte: Zones à Dominante Humide (ZDH) et hydrographie

Les Zones à Dominante Humide sont caractérisées par leurs grandes diversités et leurs richesses. Elles jouent un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau, le maintien de la qualité des eaux et la préservation de la diversité biologique.

Les zones humides sont, depuis la loi sur l'eau de 1992 et le SDAGE Seine-Normandie de 1996, reconnues comme des entités de notre patrimoine qu'il convient de protéger et de restaurer. Depuis 2000, l'ensemble des travaux relatifs à la Directive Cadre sur l'Eau, rappelle la contribution significative de ces zones humides à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eaux. Plus récemment la loi relative au Développement des Territoires Ruraux précise la définition juridique de la « zone humide » et renforce sa protection.

Le SDAGE Seine-Normandie a identifié ces zones à partir d'une méthode hybride alliant : traitements analogiques (PIAO), traitements numériques (Image Satellite, données altimétriques (MNT), données thématiques,...) et relevés de terrain (clé d'interprétation et validation).

Les zones à dominante humide les plus importantes en termes de surface se situent dans les vallées de l'Ourcq, du Clignon et de l'Orillon. L'Ordrimouille, le ru d'Allan ou encore le ru du Bastourné présentent également des surfaces importantes en tant qu'affluents.

La partie sud du territoire n'est pas en reste avec des zones à dominantes humides situées le long de la Marne, le long du ru du Dolloir, de la Dhuis, de la Verdonnelle ou du Surmelin.

Des zones à dominante humide sont ponctuellement identifiées de manière éparse, aussi bien en milieux ouverts qu'en milieux boisés.

Il est important de noter que dans le cadre des Contrats Globaux, des inventaires zones humides sont menés. La méthodologie a été harmonisée afin d'obtenir une cohérence à l'échelle du Pays. Ces inventaires débutent en 2013 sur la Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie. La CC de la Région de Château-Thierry réactualisera quant à elle son inventaire en 2014.

4.5 ANNEXE 5 : GEOMORPHOLOGIE

4.5.1 GEOLOGIE

Les descriptions géologiques se basent sur les différentes notices géologiques du Bureau de Recherche Géologique Minière (BRGM) constitutives du Pays du Sud de l'Aisne. Il est important de noter que la description du type de végétation en lien avec le substrat ne donnent que les grands traits de la végétation susceptible de se développer sur ces terrains et n'entrent pas dans le détail des habitats et communautés végétales réellement rencontrés. Les descriptions ne sont donc données que pour indication et restent réductrices.



Carte: Géologie

Seules les formations géologiques à l'affleurement sont explicitées ci-après. La connaissance du substrat géologique permet notamment d'expliquer les formations floristiques particulières et d'habitats naturels sur certains secteurs.

En effet, la différenciation des substrats géologiques lors de la pédogénèse ayant permis la formation de sols différents induit des habitats naturels et espèces floristiques caractéristiques.

Des références aux différentes formations géologiques détaillées ci-après pourront être faites dans la description de certains sites ou zonages.

4.5.1.1 ALLUVIONS

■ ALLUVIONS MODERNES

Ce sont des limons fins, argilo-sableux, très calcarifères, bien développés au fond des grandes vallées actuelles : Marne, Surmelin, Clignon (d'une hauteur de 2 à 5 m) et dans la basse vallée de leurs affluents. Elles sont beaucoup moins développées dans les hautes vallées (Ordrimouille et son affluent qui arrose Beuwardes).

■ ALLUVIONS ANCIENNES

Il s'agit de sables grossiers, graviers roulés de silex, grès et meulières, en général peu calcarifères et très recherchés pour la fabrication du béton. Elles sont très développées dans les vallées de la Marne et du Surmelin (épaisseur 3 à 7 m) où elles constituent de basses terrasses (jusqu'à 15 m de profondeur).

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Des prairies se situent dans les petites vallées étroites, tandis que de grandes cultures sont présentes dans la vallée de la Marne et celle du Surmelin (en aval de Condé-en-Brie). Sur les zones engorgées englobant des formations plus lourdes, des peupleraies et prairies de médiocre qualité fourragère dominées par les Renoncules sont présentes. Des roselières sont également situées sur des sols engorgés, ainsi que des prairies à vulpins, fléoles et fétuques... sur des sols mieux drainés, dont l'engorgement local se traduit par une abondance de Joncs et grands Carex.

Les Saules bas (*Salix cinera*, *Salix viminalis*...) forment un stade préforestier suivi par une forêt spontanée à Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Frêne, grands Saules (*Salix alba*, *Salix triandra*...), Ormes, drapée de Lianes (Houblon, Clématite, Morelle douce-amère, Liseron des haies...).

Cette forêt peut s'installer, sous une forme banalisée, à la suite de la plantation de Peupliers, formant alors l'Aulnaie-Peupleraie à grandes herbes, de physiologie caractéristique.

4.5.1.2 FORMATIONS DU QUATERNAIRE

■ LIMONS

Les plateaux correspondant à la surface structurale de la Brie sont couverts d'une épaisse formation de limons très argileux, jaunâtres, généralement non carbonatés, dépassant fréquemment 10 mètres.

A partir de cette formation naissent d'innombrables « langues » de colluvions. En dehors des vallées encaissées, directement affluentes de la Marne, la dissymétrie des versants est habituelle avec des pentes occidentales faibles, à dépôts limoneux épais, et des pentes orientales fortes, peu masquées (éboulis).

D'une manière générale, les pentes exposées au nord et au nord-est portent des placages de limons épais et très purs. Celles exposées à l'ouest ou au sud sont recouvertes d'un manteau limoneux mince.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Des cultures et prairies sont les plus représentées (l'hydromorphie étant le facteur limitant). Quelques grands massifs forestiers sont exploités en taillis sous futaie, à réserve de Chênes pédonculés, quelquefois de Hêtres.

De façon générale, on observe les habitats suivant : chênaie acidiphile avec taillis de Frênes, Peupliers trembles, Charmes, Noisetiers, Bouleaux. En strate arbustive, on note régulièrement la Bourdaine et le Chèvrefeuille.

■ COLLUVIONS

Les colluvions de dépression et de fond de vallée sont des limons de lavage qui se sont déposés dans tous les petits talwegs de plateau. Ces dépôts anciens ont favorisé l'existence d'étangs destinés à la pisciculture.

4.5.1.3 SABLES ET GRÈS DE FONTAINEBLEAU

Comme leur nom l'indique, il s'agit de sables et de grès. C'est un sable siliceux, faiblement micacé et généralement argileux. Le Sable de Fontainebleau coiffe les crêtes de la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Aisne et de l'Ourcq, ainsi que les hauteurs à l'est de Sergy. La plus grande épaisseur épargnée par l'érosion est d'environ 6 mètres. Des blocs de grès isolés ont été identifiés ici et là.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Les affleurements sableux présentent des pelouses ouvertes sur sables érodés ou remaniés. Ces pelouses évoluent vers des landes.



4.5.1.4 CALCAIRES ET MEULIERES DE BRIE

La formation de Brie est représentée au sommet par des meulières cavernueuses sans fossiles, irrégulièrement distribuées dans une matrice soit argilo-sableuse rougeâtre, soit sableuse blanchâtre, jaunâtre, verdâtre ou rousse. Les meulières cavernueuses (5 à 6 m d'épaisseur) ont été activement exploitées pour la construction et l'empierrement en de très nombreux points mais en dehors de ces anciennes carrières, elles apparaissent peu souvent (Verdilly) ou sont même absentes.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Sur ces terrains géologiques, les cultures sont relativement rares. Au contraire, les prairies sont nombreuses, et des bois épars comportant toutes les espèces hygrophiles du plateau (Aulne glutineux, Saule marsault, Peupliers grisard) sont présents. On peut toutefois noter quelques taillis de Charmes ou des cépées de Tilleuls aux endroits les moins humides.

4.5.1.5 CALCAIRES DE CHAMPIGNY

Les calcaires de Champigny sont constitués de calcaires très fossilifères, constitués de marnes calcaires blanches, de bancs calcaires plus ou moins compacts et de couches argileuses vertes.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Des cultures (céréales et luzernes) sont présentes ainsi que des vignes sur les pentes de la vallée de la Marne. Quelques plantations d'arbres donnant des fruits à noyaux sont également identifiées. Les pentes sont souvent boisées avec des essences eutrophes et calcicoles : Orme et Érable champêtre, Érable plane, Merisier, Robinier. La végétation arbustive est constituée de Sureau, Nerprun, Clématite, et végétation herbacée de Mercuriale et Lierre terrestre.

4.5.1.6 BARTONIEN

Au sommet, on distingue les marnes blanches de Pantin (5 à 6 m d'épaisseur) constituées de marnes calcaires blanchâtres à silex, souvent grumeleuses, avec à la partie supérieure, un ou plusieurs bancs de calcaire compact jaunâtre, passant souvent au silex meulier ou à la meulière compacte, très fossilifère.

Cette formation présente la caractéristique de faire succéder du gypse et des marnes gypseuses avec des calcaires marneux.

Le Bartonien inférieur est constitué de sables et de grès.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Les affleurements argileux et marneux donnent parfois des sols engorgés, dans des talwegs ou des versants à faible pente, peuplés d'une végétation proche de celle des alluvions. Sur les versants plus accentués, elles déterminent des niveaux de sources qui, sous forêt, sont marqués par l'Aulnaie-Frénaie et donnent parfois en pente sud des pelouses marneuses héliophiles, à végétation très caractéristique.

4.5.1.7 LUTETIEN

Le Lutétien est composé à la fois de marnes et caillasses ainsi que de calcaires de différentes sortes (à Cérithes, à Ditrupes, à Nummulites). Ces calcaires ont des grains plus ou moins fins. Les marnes et

caillasses sont constituées d'une alternance de marnes claires et de bancs de calcaire. L'épaisseur des caillasses, variable en fonction de l'érosion bartonienne qu'elle a subie, semble atteindre 10 à 15 mètres. L'épaisseur totale du Lutétien est d'environ 25 à 30 m.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Sur les pentes bien exposées, la culture de la vigne et des arbres fruitiers marquent leur présence. Sur les pentes fortes et avec des affleurements rocheux, des pelouses calcaires type sont présentes. Quelques bois épars composés d'essences calcicoles (Robiniers, Ormes champêtres, Prunellier épineux, Cerisier de Sainte-Lucie et Cerisier aigre) recouvrent cette formation. On peut observer quelques Hêtres et plantation de Pins. En strate arbustive dominant la Clématite et le Nerprun, en strate herbacée, la Mercuriale pérenne.

Quand les affleurements calcaires sont peu marneux, ils présentent, surtout en pentes sud et ouest, de belles pelouses riches en Orchidées et autres plantes xérophytes.

4.5.1.8 YPRESIEN

L'Yprésien est quant à lui constitué majoritairement de couches d'argiles marron, grise, violette parcourues de lits ou de filets de sable assez grossier.

> Type de végétation en rapport avec le substrat

Les sols argileux et humides (zones de résurgences) sont caractérisés par l'aulnaie à Carex et quelques plantations de Peupliers. On retrouve également quelques minuscules marais à Roseaux et Carex. Aux endroits les moins humides, des prairies à Colchiques, Orchidées et Joncs sont présentes.

4.5.2 TOPOGRAPHIE ET CLIMAT



Carte: Relief et hydrographie

Le relief du Pays du Sud de l'Aisne est relativement marqué. Les altitudes varient de 25 à 250 mètres selon les contextes.

La partie sud du territoire est essentiellement marqué par le plateau de la Haute Brie creusé par la vallée de la Marne, le Surmelin et l'ensemble du réseau hydrographique.

Au nord-est, le Tardenois et ses vallées accidentées se posent comme une extension du plateau de la Brie. La vallée de l'Ourcq prenant sa source sur le Tardenois confère également un caractère particulier au secteur.

Enfin, le nord-ouest du territoire présente un relief légèrement plus doux qui caractérise le Valois. La vallée de l'Ourcq et du Clignon avec des fonds élargis aplanissent considérablement le paysage.

Le climat du Pays du Sud de l'Aisne est de type atlantique humide et frais. Les précipitations sont relativement constantes toutes l'année, favorisées par un relief assez marqué. La température moyenne se situe autour de 10 °C.

Les différentes expositions des vallées des principaux cours d'eau peuvent offrir des microclimats particuliers.

4.6 ANNEXE 6 : RISQUES NATURELS

Il est important de tenir compte des risques naturels. Effectivement, la Trame verte et bleue étant multifonctionnelle, il convient de s'appuyer sur les espaces participant à la lutte contre les inondations ainsi que l'érosion des sols.

4.6.1 INONDATIONS



Carte: Zones inondables et hydrographie

Les zones inondables par débordement de cours d'eau se situent exclusivement dans la vallée de la Marne, à proximité du cours d'eau où l'altitude est la plus basse et plane.

Par ailleurs les communes suivantes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) :

PPRI	Communes	Etat
PPR inondations et Coulée de Boue (CB) - Bézu-le-Guéry	BEZU-LE-GUERY	Prescrit
PPR inondations - débordement de la rivière Marne	CHARLY / CHEZY-SUR-MARNE / CROTTES-SUR-MARNE / NOGENT-L'ARTAUD / PAVANT / ROMENY-SUR-MARNE / SAULCHERY / BARZY-SUR-MARNE / CHARTEVES / JAULGONNE / TRELOU-SUR-MARNE / AZY-SUR-MARNE / BONNEIL / BRASLES / CHATEAU-THIERRY / ESSOMES-SUR-MARNE / ETAMPES-SUR-MARNE / GLAND / MONT-SAINT-PERE / NOGENTEL / MEZY-MOULINS / PASSY-SUR-MARNE	Approuvé
PPR inondations et CB - entre Charly-sur-Marne et Villiers-Saint-Denis	COUPRU / DOMPTIN / VILLIERS-SAINT-DENIS	Prescrit
PPR inondations et CB - Chezy sur Marne et Nogentel	ESSISES / NESLES-LA-MONTAGNE /	Prescrit
PPR inondations et CB - bassin versant du Surmelin	ARTONGES / CELLES-LES-CONDE / LA CHAPELLE-MONTHODON / CONDE-EN-BRIE / CONNIGIS / CREZANCY / MONTHUREL / MONTIGNY-LES-CONDE / PARGNY-LA-DHUYS / SAINT-AGNAN / SAINT-EUGENE /	Prescrit
PPR inondations et CB – Coutemont-Varennes et Reuilly-Sauvigny	COURTEMONT-VARENNES / REUILLY-SAUVIGNY	Approuvé
PPR inondations et CB - entre Mont-Notre-Dame et Monthiers	BEZU-SAINT-GERMAIN / BRECY / COINCY / EPAUX-BEZU / EPIEDS / ETREPILLY / VILLENEUVE-SUR-FERE / BONNESVALYN / MONTHIERS / BEUVARDES / BRUYERES-SUR-FERE / CIERGES / COULONGES-COHAN / COURMONT / FERE-EN-TARDENOIS / FRESNES-EN-TARDENOIS / SERGY / SERINGES-ET-NESLES / VEZILLY / VILLERS-SUR-FERE /	Prescrit
PPR inondations et CB - Blesmes, Chierry et Fossoy	BLESMES / CHIERRY / FOSSOY	Prescrit

PPRI	Communes	Etat
PPR inondations et CB - entre Laversine et Chézy-en-Orxois	CHEZY-EN-ORXOIS / LA FERTE-MILON / PASSY-EN-VALOIS / SILLY-LA-POTERIE / TROESNES /	Approuvé
PPR inondations et CB - entre Berzy-le-Sec et Latilly	CHOUY / LATILLY / NEUILLY-SAINT-FRONT / VICHEL-NANTEUIL / ROZET-SAINT-ALBIN	Prescrit
PPR inondations et CB - Gandelu	GANDELU	Approuvé
PPR inondations et CB - Le Charmel, Barzy-sur-Marne et Jaulgonne	LE CHARMEL	Approuvé

Tableau 6. Liste des PPR du Pays du Sud de l'Aisne

4.6.2 ÉROSION



Carte: Erosion

Le risque érosion est localement très fort, notamment sur les versants nus de la vallée de la Marne.

La Brie est l'unité paysagère qui présente un aléa érosion le plus faible. Il est essentiellement concentré sur les versants de la Dhuis, du Surmelin et du Petit Morin. Le plateau briard est beaucoup moins exposé à cet aléa que l'Orxois-Tardenois.

Les buttes de l'Orxois-Tardenois sont très sensibles à l'aléa érosion, essentiellement par l'important dénivelé que l'unité peut présenter, associé aux types de cultures. Les versants des principaux cours d'eaux (Ourcq, Clignon, Ru d'Allan, Semoigne) sont les plus exposés.

4.7 ANNEXE 7 : ZONES NATURELLES D'INTERETS RECONNUES



Carte: ZNIEFF

4.7.1 L'INVENTAIRE DES ZNIEFF

4.7.1.1 PRESENTATION

Lancé en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.



L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole, près de 15 000 zones : 12 915 de type I et 1 921 de type II).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de **protection de la nature** et doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière).

4.7.1.2 LES ZNIEFF DU TERRITOIRE DE L'UCCSA

Pour ce qui concerne le territoire de l'UCCSA, **57 ZNIEFF de type I sont présentes**, 14 sites dans la région naturelle du Valois, 16 dans le Tardenois et 27 dans la Brie.

Le sud de l'Aisne est marqué par son alternance de couches géologiques très tendres et de bancs plus durs qui a conduit à la formation d'un relief très prononcé. Les vallées s'encaissent profondément dans les plateaux tabulaires.

Dans la Brie, les sols de ces derniers ainsi que les buttes sont pauvres et portent des forêts, tandis que dans le Valois et le Tardenois des dépôts de limons permettant une agriculture prospère.

Ces deux dernières régions naturelles comportent également de nombreux affleurements sableux, supports de pelouses, landes et boisements particuliers.

La Brie se distingue donc par ses grands massifs forestiers des plateaux à meulière et par son réseau de pelouses calcaires aux fortes influences méridionales.

Les grandes vallées qui entaillent cette partie sud du département (Ourcq, Clignon, Marne) sont toutes orientées selon un axe est/ouest. Celle de la Marne, fortement encaissée, est reconnue pour son vignoble de Champagne.

La forêt est particulièrement bien représentée dans cette partie du département avec le grand massif domanial de Retz et l'important réseau des bois de la Brie (Ris, Verdilly...).

Dans la liste des ZNIEFF ci-après, le lecteur ne sera donc pas surpris de la part importante que prennent les sites dominés par les bois et forêts (53 sites) alors que les ZNIEFF déterminées spécifiquement par des habitats naturels plus ouverts ou de zones humides restent rares : 4 sites seulement pour les marais, pelouses sur sables et chaos de grès et reliques bocagères.

Il faut souligner toutefois que le contour de ces ZNIEFF "forestières" englobe un grand nombre d'habitats complémentaires qui confère bien souvent à chacun des sites son intérêt patrimonial.

Ainsi, lisières, pelouses, landes, prairies, ravins, sources, marais, mares, étangs, rus et banquettes alluviales complètent avantageusement la palette des habitats typiquement forestiers au bénéfice de la biodiversité.



■ VALLEE DE LA MARNE

> Les bois et massifs forestiers

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation / Description
220013579 - DOMAINE DE VERDILLY, RU DE BRASLES ET COTEAUX DE MONT-SAINT-PERE	496 ha	<p>Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie, est situé sur la rive droite de la Marne, en amont de Château-Thierry. La zone se compose du massif forestier du domaine de Verdilly, des coteaux et des prairies du vallon de Brasles, du ru de Brasles et du coteau de Mont-Saint-Père. Ces milieux variés entretiennent, entre eux, d'étroites relations écologiques et fonctionnelles.</p> <p>La grande diversité de substrats géologiques, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (219 m) implique des influences montagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.</p>	<p>Les contours de la zone englobent le massif forestier, les coteaux périphériques, les pâtures oligotrophes, le ru de Brasles et son mini bassin versant.</p> <p>Des habitats connexes intraforestiers de layons et de coupe complètent cet ensemble remarquable de groupements forestiers.</p> <p>Les blocs de meulière, dans les rus intermittents qui occupent les ravins encaissés, sont occupés par des groupements bryophytiques remarquables.</p> <p>Les rus de Brasles, du Val secret, de la Maladrerie et le ravin des Vaches sillonnent des vallées très encaissées à l'ouest de la zone. De morphologie torrentueuse et aux pentes assez accusées, avec de petites chutes d'eau, ces rus sont favorables à l'existence d'un peuplement salmonicole.</p> <p>Les pelouses calcicoles sont relictuelles du fait de la plantation de vignes sur les coteaux classés en AOC Champagne.</p>
220013580 - VALLEE DU RU DE VERGIS ET BOIS HOCHET, DE NOGENT ET DES DAMES	96 ha	<p>Cet ensemble de la Brie constitue une vallée orientée au nord, sur la rive gauche de la Marne.</p> <p>La zone comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le « Bois de Nogent », installé sur le plateau et un versant exposé plein est ; - la vallée du ru de Vergis, qui coule selon un axe sud-nord ; - le « Bois Hochet », situé sur un versant exposé à l'ouest ; - le « Bois des Dames », installé sur un versant principalement orienté au nord. 	<p>Les contours de la zone englobent les bois, les lisières et fourrés attenants, le ru de Vergis, les pâtures, haies et bosquets et excluent autant que faire se peut les cultures et les habitations.</p>
220013581 - FORET DE RIS, VALLON DE LA BELLE AULNE ET COTEAUX PERIPHERIQUES	269 ha	<p>Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie, est situé sur la rive droite de la Marne, en amont de Château-Thierry. La zone se compose du massif</p>	<p>Les contours de la zone englobent la forêt, les coteaux périphériques, le ru de la belle Aulne et les prairies du vallon de Jaulgonne.</p>

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation / Description
		forestier de Ris , de prairies connexes, des coteaux de Barzy-sur-Marne, de Courcelles et de Trélou-sur-Marne, du ru de Jaulgonne et du vallon de la Belle-Aulne. Ces milieux variés, paraissant hétérogènes, entretiennent, entre eux, d'étroites relations écologiques et fonctionnelles.	
220013588 - BOIS DU ROCQ, BOIS DE LA JUTE, BOIS FLEURY ET RAVIN DU RU DE SAINT-EUGENE	26 ha	Ce site de la Brie est principalement constitué par un massif boisé, installé sur un versant d'exposition est et nord, en rive gauche de la vallée du Surmelin . La principale originalité de ce massif boisé provient de son exposition nord-est, induisant sur la végétation des influences froides et humides.	Les contours de la zone englobent les bois, fourrés et pelouses calcicoles attenants, prairies mésophiles et l'aqueduc de la Dhuis. Les cultures, vignes et milieux anthropisés sont exclus autant que faire se peut.
220220011 - BOIS DE LA HERGNE	43 ha	Le « Bois de la Hergne », sur la rive droite de la Marne, est installé sur un éperon saillant du plateau de la Brie . Il se situe sur le versant exposé à l'ouest d'un vallon dans lequel coule un ru qui se jette dans la Marne, en aval de la ville de Saulchery .	Le contour de la zone englobe le bois , les lisières et fourrés attenants et exclu les cultures sommitales et les vignes sur les coteaux. Groupements forestiers intéressants dont layons et mares .
220220012 - BOIS DU LOUP À ESSOMES-SUR-MARNE	62 ha	Le « Bois du Loup », situé sur la rive droite de la Marne , constitue une avancée du plateau de la Brie et possède deux versants de forte déclivité, exposés à l'est et au sud. Ceux-ci dominent la vallée de la Marne et un versant à pente plus douce, exposé au nord, surplombe la vallée du ru de Crogis.	La zone englobe le bois du Loup, les lisières et les friches attenantes.
220220017 - BOIS DE NOGENTEL	77 ha	Le « Bois de Nogentel » est situé sur un versant de la Brie exposé à l'ouest de la rive gauche de la Marne , au sud du village de Nogentel.	Les contours de la zone englobent le massif boisé et ses lisières avec des habitats secondaires riches et intéressants : rus intermittents, pelouses calcicoles .
220013576 - MASSIF FORESTIER DE FERÉ, COTEAU DE CHARTEVES ET RU DE DOLLY	196 ha	Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie , est situé sur la rive droite de la Marne , en amont de Château-Thierry. La zone se compose de la forêt de Fère , du coteau de Chartèves , du ru Dolly et des étangs de la Logette et de Boutache . Ces milieux variés entretiennent entre eux d'étroites relations écologiques et fonctionnelles. La grande diversité de substrats géologiques, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les	Les contours de la zone englobent le massif boisés , les rus et ravins ainsi que le coteau de Chartèves. Les cultures sont exclues. Des habitats connexes intraforestiers de layons et de coupe complètent cet ensemble remarquable : ourlets calcicoles, mares de meulière, fondrières acidoclines. Les étangs sont entourés de ceintures de végétations de grand intérêt pour la Picardie dont des milieux exondés . Les blocs de meulière dans les rus intermittents, qui occupent



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation / Description
		versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (224 m) induit des influences submontagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.	les ravins encaissés , sont occupés par des groupements bryophytiques remarquables. Le ru de Dolly sillonne une vallée très encaissée à l'ouest de la zone. De morphologie torrentueuse et aux pentes assez accusées, ce ru est favorable à l'existence d'un peuplement salmonicole.
220013582 - MASSIF FORESTIER DES BOIS DE VIGNEUX, BRULE ET ALENTOURS	1 334 ha	A la confluence des vallées de la Marne et du Surmelin , le plateau briard se termine en un éperon aux versants abrupts. Le site occupe le plateau et une petite partie des versants de cet éperon.	Le site comprend essentiellement les boisements de l'éperon situé à la confluence de la vallée du Surmelin et de celle de la Marne ainsi que quelques prairies et pelouses calcaires ponctuelles. Les vignes, les cultures et le Bois de Condé (parc à gibier dont la végétation est totalement dégradée) ont été exclus.
220013592 - LA BUTTE DU MONT DE BLESME ET LE BOIS PIERRE	60 ha	La butte du « Mont de Blesmes », située sur la rive gauche de la Marne, domine un massif boisé, le bois Pierre, à la confluence de la vallée de la Marne et de la petite vallée du ru de Chierry.	Les contours de la zone englobent le bois , les éboulis de grès , le ruisseau et les pelouses et fourrés sommitaux. Ce site regroupe des pelouses calcicoles du Coronillo-Brachypodietum en régression en Picardie, une tiliaie-érablière de pente nord (Lunario-Acerion), très intéressante, car relativement rare sur la côte exposée au nord, dans la vallée de la Marne ainsi que des groupements bryophytiques des blocs de grès, notamment dans le lit du ru de Chierry, exceptionnels pour la Picardie.
220013591 - BOIS DES HATOIS A PAVANT	180 ha	Le « Bois de la Hatois » est situé sur un versant présentant de fortes pentes, exposé au nord. Ce versant a été façonné par la Marne, dont il surplombe une boucle.	Les contours de la zone englobent le bois de pente, les pâtures et les lambeaux de pelouses présents à l'est. Les cultures et vignes sont exclues autant que possible. Ce site abrite de groupements forestiers des ambiances fraîches et de caractère submontagnard, des groupements bryophytiques des rus intermittents sur meulière et grès (Brachythecietalia plumosi), un système de rus intermittents de Brie intéressant pour les invertébrés ainsi que des pelouses calcicoles (Mesobromion) et ourlets à Brachypode penné (Origanetalia), au cortège incomplet, mais originaux du fait de l'exposition nord.

> Milieux aquatiques

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation / Description
220120041 - RESEAU DE FRAYERES A BROCHET DE LA MARNE	97 ha	<p>Le site se limite au lit mineur et aux berges de la Marne, sur neuf tronçons sélectionnés pour leur aptitude potentielle à accueillir des frayères à Brochet. De l'amont vers l'aval, les secteurs sont définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre la confluence du ru de Jaulgonne et le pont de la D 330, à Jaulgonne ; - entre le bras-mort de Mézy-Moulins et le barrage de Mont-Saint-Père ; - entre la confluence du ru des Pilots et l'aval du bras non navigué de Gland ; - entre la confluence du ru de Chierry et la confluence du ru de Brasles ; - 250 mètres de part et d'autre du pont de la N 3, à Château-Thierry ; - entre le bras-mort de la Colinette, à Essômes-sur-Marne, et le hameau d'Aulnoy ; - entre la confluence du ru de Vilaine et la sortie du village d'Azy-sur-Marne ; - entre le Château l'Abbaye, à Chézy-sur-Marne, et la confluence du ru de Vergis ; - entre la confluence du ru de Saulchery-sur-Marne et le chemin de Charly. 	<p>La zone comprend une succession de sites potentiels pour la reproduction du Brochet répartis en 9 tronçons sur l'ensemble du cours picard de la Marne. Les secteurs sont limités au lit mineur de la Marne et aux berges. En quelques endroits (Mont-Saint-Père, Gland,...), l'île formée par deux bras de la Marne est intégrée.</p> <p>Elle comprend des milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées près des rives, en l'aval des ouvrages de retenue, favorables aux espèces rhéophiles (poissons et invertébrés).</p> <p>Des aménagements favorables à la fraie du Brochet ont été réalisés dans les annexes encore fonctionnelles de la rivière.</p>



■ LA BRIE

> Les bois et massifs forestiers

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013577 - LA GRANDE FORET	910 ha	Ce site de la Brie se compose de la partie picarde d'un bois, dont une petite partie de la surface se situe en Seine-et-Marne.	Le site comprend la Grande Forêt, bien délimitée au milieu des cultures du plateau, ainsi que des petits bois satellites présentant des milieux similaires. « L'Étang des Houssois » est un plan d'eau typique de la Brie, peu profond, ce qui permet l'expression d'une succession de ceintures végétales particulièrement bien développées.
220013578 - FORET DES ROUGES FOSSÉS (PARTIE AISNE)	232 ha	Ce site de la Brie se compose de la partie picarde d'un bois dont l'essentiel de la surface se situe en Seine-et-Marne.	Le site comprend la partie picarde du bois des Rouges Fossés et quelques prairies périphériques. Les cultures sont exclues. L'étang de la Verrerie est entouré d'une succession de ceintures végétales particulièrement bien conservées. Au sud d'Artonge, les prairies sont entourées de haies et traversées par un ruisseau temporaire.
220013579 - DOMAINE DE VERDILLY, RU DE BRASLES ET COTEAUX DE MONT-SAINT-PERE	1 349 ha	Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie , est situé sur la rive droite de la Marne , en amont de Château-Thierry. La zone se compose du massif forestier du domaine de Verdilly, des coteaux et des prairies du vallon de Brasles, du ru de Brasles et du coteau de Mont-Saint-Père. Ces milieux variés entretiennent, entre eux, d'étroites relations écologiques et fonctionnelles. La grande diversité de substrats géologiques, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (219 m) implique des influences montagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.	Les contours de la zone englobent le massif forestier , les coteaux périphériques, les pâtures oligotrophes, le ru de Brasles et son mini bassin versant. Des habitats connexes intraforestiers de layons et de coupe complètent cet ensemble remarquable de groupements forestiers. Les blocs de meulière, dans les rus intermittents qui occupent les ravins encaissés, sont occupés par des groupements bryophytiques remarquables. Les rus de Brasles, du Val secret, de la Maladrerie et le ravin des Vaches sillonnent des vallées très encaissées à l'ouest de la zone. De morphologie torrentueuse et aux pentes assez accusées, avec de petites chutes d'eau, ces rus sont favorables à l'existence d'un peuplement salmonicole. Les pelouses calcicoles sont relictuelles du fait de la plantation de vignes sur les coteaux classés en AOC Champagne.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013580 - VALLÉE DU RU DE VERGIS ET BOIS HOCHET, DE NOGENT ET DES DAMES	907 ha	Cet ensemble de la Brie constitue une vallée orientée au nord, sur la rive gauche de la Marne . La zone comprend : - le « Bois de Nogent », installé sur le plateau et un versant exposé plein est ; - la vallée du ru de Vergis, qui coule selon un axe sud-nord ; - le « Bois Hochet », situé sur un versant exposé à l'ouest ; - le « Bois des Dames », installé sur un versant principalement orienté au nord.	Les contours de la zone englobent les bois , les lisières et fouffrés attenants, le ru de Vergis , les pâtures , haies et bosquets et excluent autant que faire se peut les cultures et les habitations.
220013581 - FORET DE RIS, VALLON DE LA BELLE AULNE ET COTEAUX PERIPHERIQUES	1 849 ha	Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie , est situé sur la rive droite de la Marne , en amont de Château-Thierry. La zone se compose du massif forestier de Ris , de prairies connexes, des coteaux de Barzy-sur-Marne, de Courcelles et de Trélou-sur-Marne, du ru de Jaulgonne et du vallon de la Belle-Aulne. Ces milieux variés, paraissant hétérogènes, entretiennent, entre eux, d'étroites relations écologiques et fonctionnelles.	Les contours de la zone englobent la forêt , les coteaux périphériques, le ru de la belle Aulne et les prairies du vallon de Jaulgonne.
220013584 - BOIS DE VILLIERS	327 ha	Le « Bois de Villiers » se situe sur un versant de la Brie exposé à l'est d'un vallon dans lequel coule le ru de Domptin , lequel se jette dans la Marne à Charly.	Le site comprend le Bois de Villiers , les bois au sud de la D16 et les prairies du vallon au sud de Domptin. Les cultures et les vignobles sont exclus.
220013588 - BOIS DU ROCQ, BOIS DE LA JUTE, BOIS FLEURY ET RAVIN DU RU DE SAINT-EUGENE	519 ha	Ce site de la Brie est principalement constitué par un massif boisé, installé sur un versant d'exposition est et nord, en rive gauche de la vallée du Surmelin . La principale originalité de ce massif boisé provient de son exposition nord-est, induisant sur la végétation des influences froides et humides.	Les contours de la zone englobent les bois , fouffrés et pelouses calcicoles attenants, prairies mésophiles et l'aqueduc de la Dhuy. Les cultures, vignes et milieux anthropisés sont exclus autant que faire se peut.
220013590 - BOIS DE ROUGIS, DE LA HUTTE ET DES LANDOIS	995 ha	Située à l'extrémité sud-est du département de l'Aisne, cette zone de la Brie constitue un massif boisé installé sur un complexe d'éperons, inséré entre le ru du Surmelin, au sud, et le ru du Rosset, au nord. Entre le	Les contours du site englobent les bois , prairies humides et pelouses calcicoles , à l'exclusion des vignes et des cultures.



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
		« Bois de la Hutte » et le « Bois de Landois », les espaces interforestiers sont constitués de pâtures mésophiles et hygrophiles, ponctuées de mares.	
220220011 - BOIS DE LA HERGNE	142 ha	Le « Bois de la Hergne », sur la rive droite de la Marne, est installé sur un éperon saillant du plateau de la Brie . Il se situe sur le versant exposé à l'ouest d'un vallon dans lequel coule un ru qui se jette dans la Marne, en aval de la ville de Saulchery .	Le contour de la zone englobe le bois , les lisières et fourrés attenants et exclu les cultures sommitales et les vignes sur les coteaux. Groupements forestiers intéressants dont layons et mares .
220220012 - BOIS DU LOUP A ESSOMES-SUR-MARNE	245 ha	Le « Bois du Loup », situé sur la rive droite de la Marne , constitue une avancée du plateau de la Brie et possède deux versants de forte déclivité, exposés à l'est et au sud. Ceux-ci dominent la vallée de la Marne et un versant à pente plus douce, exposé au nord, surplombe la vallée du ru de Crogis.	La zone englobe le bois du Loup, les lisières et les friches attenantes.
220220013 - BOIS DE LA CONVERSERIE	295 ha	Le « Bois de la Converserie » est situé sur le plateau de la Brie . Il repose exclusivement sur des placages de limons de plateau et constitue, à ce titre, une entité très originale, l'essentiel du plateau étant cultivé de manière intensive. Ce bois est situé sur une hauteur du plateau, présentant un versant de faible pente exposé au nord-est. La grande uniformité du substrat entraîne une homogénéité dans les boisements. En fonction de l'humidité et de la teneur en éléments nutritifs du sol, plusieurs groupements sont cependant visibles. Les prairies de fauche, interstitielles au bois et particulièrement intéressantes, sont peu enrichies en éléments nutritifs.	Le contour de la zone englobe le bois de la Converserie, les lisières et les prairies pâturées et/ou fauchées périphériques.
220220016 - BOIS MEUNIÈRE	33 ha	Le massif forestier, situé au nord-est de la Brie picarde, est installé sur un versant de faible pente exposé au nord-ouest. Le plateau est entaillé par des rus intermittents s'écoulant sur un lit de meulrières de Brie, fragmentées et accueillant des groupements bryophytiques typiques	Les contours de la zone englobent le bois Meunière et les lisières attenantes.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
		de la Brie.	
220220017 - BOIS DE NOGENTEL	159 ha	Le « Bois de Nogentel » est situé sur un versant de la Brie exposé à l'ouest de la rive gauche de la Marne , au sud du village de Nogentel.	Les contours de la zone englobent le massif boisé et ses lisières avec des habitats secondaires riches et intéressants : rus intermittents, pelouses calcicoles .
220013576 - MASSIF FORESTIER DE FERÉ, COTEAU DE CHARTEVES ET RU DE DOLLY	1 475 ha	<p>Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie, est situé sur la rive droite de la Marne, en amont de Château-Thierry. La zone se compose de la forêt de Fère, du coteau de Chartèves, du ru Dolly et des étangs de la Logette et de Boutache. Ces milieux variés entretiennent entre eux d'étroites relations écologiques et fonctionnelles.</p> <p>La grande diversité de substrats géologiques, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (224 m) induit des influences submontagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.</p>	<p>Les contours de la zone englobent le massif boisés, les rus et ravins ainsi que le coteau de Chartèves. Les cultures sont exclues.</p> <p>Des habitats connexes intraforestiers de layons et de coupe complètent cet ensemble remarquable : ourlets calcicoles, mares de meulière, fondrières acidoclines.</p> <p>Les étangs sont entourés de ceintures de végétations de grand intérêt pour la Picardie dont des milieux exondés.</p> <p>Les blocs de meulière dans les rus intermittents, qui occupent les ravins encaissés, sont occupés par des groupements bryophytiques remarquables.</p> <p>Le ru de Dolly sillonne une vallée très encaissée à l'ouest de la zone. De morphologie torrentueuse et aux pentes assez accusées, ce ru est favorable à l'existence d'un peuplement salmonicole.</p>

> Milieux humides et aquatiques

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220120017 - COURS DU DOLLOIR ET DE SES AFFLUENTS	29 ha	Le site se limite au lit mineur du Dolloir et de ses affluents (au nombre de six), entre le point où ils cessent d'être des rus intermittents et leur confluence avec la Marne. A l'amont de Chézy-sur-Marne, entre la confluence avec le ruisseau des Noues et le hameau du Moncet, une bande de terre, comprenant les banquettes alluviales du Dolloir et des boisements, a	<p>Le site comprend presque exclusivement le lit mineur du Dolloir et de ses affluents depuis leur source respective jusqu'à la confluence avec la Marne ainsi que quelques boisement alluviaux hébergeant des espèces remarquables.</p> <p>Il présente des milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de très nombreuses zones de frayère pour la Truite (<i>Salmo trutta fario</i>). Les</p>



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
		été intégrée.	boisements des fonds de vallon, très originaux pour la Picardie se rapproche des groupements de l'Aconito vulpariae-Quercetum roboris décrit dans l'est de la France, avec lequel ils partagent plusieurs espèces caractéristiques.
220120038 - COURS DU SURMELIN	6 ha	Cette zone se limite au lit mineur du Surmelin, entre le point où il pénètre en région Picardie et sa confluence avec la Marne. De part et d'autre du ruisseau, une bande de terre, comprenant les banquettes alluviales et des boisements, a été intégrée.	La zone comprend le lit mineur du Surmelin ainsi qu'une étroite bande de terrains comprenant les berges. Il présente des milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de nombreuses zones de frayères favorables pour la Truite (<i>Salmo trutta fario</i>). La partie aval du cours d'eau jouant un rôle essentiel en terme d'abri pour les poissons de la Marne, lors des perturbations.
220120039 - COURS DU RU DE SAINT-AGNAN	11 ha	Le site se limite au lit mineur du ru de Saint-Agnan, entre ses sources et la confluence avec le Surmelin. De part et d'autre du ruisseau, une bande de terre, comprenant les banquettes alluviales et des boisements relictuels, a été intégrée.	Le site comprend le lit mineur du ru de Saint-Agnan ainsi qu'une bande de terrains de part et d'autre du cours englobant les berges. Il présente des milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de nombreuses zones de frayères favorables pour la Truite (<i>Salmo trutta fario</i>).
220120040 - COURS DU RU DE BEULARD ET DU RU D'AUCLAINE	12 ha	Le site se limite au lit mineur des rus de Beulard et d'Auclaine, entre leur source et la confluence avec la Dhuis. De part et d'autre du ruisseau, une bande de terre, comprenant les banquettes alluviales et des boisements, a été intégrée.	La zone comprend le lit mineur et les berges des rus de Beulard et d'Auclaine depuis leurs sources respectives jusqu'à la confluence avec la Dhuis. Sont également inclus les petits tributaires de ces ruisseaux et les boisements des ravins que traversent les cours d'eau en différents endroits. Il présente des milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de nombreuses zones de frayères favorables pour la Truite (<i>Salmo trutta fario</i>).
220120004 - RESEAU DE COURS D'EAU AFFLUENTS DU PETIT MORIN	14 ha	La zone comprend les cours de plusieurs affluents du Petit Morin : l'intégralité du ru Batard, du ru du Val, du ru de Courmont et du ru du Luart, ainsi que les rus Moreau et Vinet, à l'intérieur des limites régionales.	La zone comprend le lit majeur (ravin) des affluents du Petit Morin , de la source jusqu'à la confluence, dans les limites départementales (le Ru Moreau et le Ru Vinet ont leur source à l'extérieur de la région). Les fortes pentes et la température fraîche des eaux des rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole . Le tri granulométrique présente un grand intérêt, car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la fraie de la Truite. Les ravins , entaillés par les rus aux ambiances froides et humides, sont favorables à une grande diversité d'espèces de fougères. Les ruisseaux

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
			intermittents, typiques de la Brie picarde, révèlent de fortes potentialités d'accueil pour les invertébrés benthiques

> Pelouses et landes

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013595 - BOIS ET PELOUSES DE BOURESCHES, DU MONT CHEVRET ET BOIS DES MEULES	80 ha	La zone comprend une mosaïque de milieux ouverts et boisés dont les bois de Bouresches, le « Bois du Mont Chevret », le « Bois des Meules » et des pelouses sur sables le long des chemins, à la "Pierre Bouc" et au "Terrier Bouteille". Elle est installée sur les dernières irradiations vers le nord-ouest du plateau meulier de la Brie , qui apparaît sporadiquement dans le bois des meules et le bois de Bouresches. La végétation présente donc des caractères intermédiaires entre les groupements forestiers submontagnards briards et les groupements de pelouses subatlantiques xérophiles acidophiles, typiques du Valois. Cette double originalité, biogéographique et géologique, fait de cette ZNIEFF un bel exemple de transition entre deux régions naturelles situées à l'interface entre les domaines atlantiques et médio-européens.	Les contours de la zone englobent les bois, pelouses ouvertes sableuses, prairies mésophiles et bocage résiduel. Les cultures sont exclues de la zone.
220014332 - COTEAU DE COUPIGNY ET BUTTE DE BEAUMONT	52 ha	Le coteau des « Croupes » et de la « Butte de Beaumont » sont situés sur le versant exposé à l'est de la vallée de la Dhuys.	Le site englobe deux pelouses calcaires bien identifiées au milieu des cultures ainsi que deux bois thermophiles attenants. Il abrite des pelouses rases thermocontinentales très originales pour la Picardie, des pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum, bien représentées dans le Tertiaire parisien mais peu fréquentes ailleurs en Picardie ainsi que des boisements de recolonisation accueillant des espèces remarquables.

> Reliques bocagères

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013589 - VALLEE DE LA VERDONNELLE, BOIS DE PARGNY ET DU FEUILLET	911 ha	Encaissée dans le plateau briard , la vallée de la Verdonnelle se jette dans la Dhuys en amont de Le site intègre la vallée de la Verdonnelle dans sa partie picarde, l'éperon Condé-en-Brie. Elle constitue un ensemble bocager situé à la confluence avec la vallée du Surmelin et les bois de Pargny et du Feuillet qui conserve la trace des paysages des petites vallées situés sur le plateau qui domine la vallée. Au-delà de la convexité des vallées de la Brie, bien souvent disparus aujourd'hui. Au sein de la vallée, des cultures ont été exclues. Au sein de la vallée, des cultures ont été maintenues pour ne pas amputer une partie des versants picardie. Les bois du Feuillet et de Pargny complètent fonctionnels le site.	

■ LES BUTTES DE L'ORXOIS-TARDENOIS

> Les bois et massifs forestiers

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013564 - BOIS DE VAURICHART ET DE MARIGNY-EN-ORXOIS	499 ha	Le massif forestier, comprenant les bois de Vaurichart et de Marigny-en-Orxois, se trouve aux confins du Valois , à la marge de la Brie picarde . Situé sur la rive gauche de la vallée de l'Ourcq , il occupe deux collines, séparées par la vallée du ru de Bastourné. Le bois de Marigny occupe la colline de l'est ; ses versants sont orientés principalement au sud et à l'ouest. Le bois de Vaurichart occupe, quant à lui, la colline de l'ouest et ses versants sont orientés au nord-est.	Les contours du site englobent le massif boisé , les lisières et les prairies attenantes. Les cultures sont exclues de la zone.
220013571 - MASSIF FORESTIER DE NESLES/DÔLE/MONT-BANY/BAZOCHES	739 ha	Le massif forestier de Nesles/Dôle/Mont Bany/Bazoches s'inscrit en limite sud du Soissonnais et en limite nord de la Brie . Il s'agit du massif forestier le plus important du Tardenois et dans lequel les couches géologiques s'expriment avec la plus grande puissance.	Les contours de la zone englobent le massif forestier , les lisières et ourlets associés et les pelouses calcicoles connexes. Les cultures sont exclues de la zone à l'exception d'un liseré faisant office de zone tampon.
220013583 - BOIS DE TRIQUENIQUE	219 ha	Le massif forestier du « Bois de Triquenique » est situé sur le rebord exposé au nord du plateau Briard et au sud de l'Orxois .	Les contours de la zone englobent le bois de Triquenique, les pâtures et les mares adjacentes.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013585 - BOIS ET PELOUSES DE BONNESVALYN	304 ha	Ce site du Tardenois correspond à un bois de versant exposé au sud installé sur, du nord au sud, des argiles, sables acides et calcaires marneux. Une pelouse sableuse acide complète le site, au sud.	Le site correspond à un bois de versant exposé au sud installé sur, du nord au sud, des argiles, sables acides et calcaires marneux. Une pelouse sableuse acide complète le site, au sud.
220013595 - BOIS ET PELOUSES DE BOURESCHES, DU MONT CHEVRET ET BOIS DES MEULES	276 ha	La zone comprend une mosaïque de milieux ouverts et boisés dont les bois de Bouresches, le « Bois du Mont Chevret », le « Bois des Meules » et des pelouses sur sables le long des chemins, à la "Pierre Bouc" et au "Terrier Bouteille". Elle est installée sur les dernières irradiations vers le nord-ouest du plateau meulier de la Brie qui apparaît sporadiquement dans le bois des meules et le bois de Bouresches, et au sud-est de l'Orxois-Tardenois . La végétation présente donc des caractères intermédiaires entre les groupements forestiers submontagnards briards et les groupements de pelouses subatlantiques xérophiles acidophiles, typiques du Valois. Cette double originalité, biogéographique et géologique, fait de cette ZNIEFF un bel exemple de transition entre deux régions naturelles situées à l'interface entre les domaines atlantiques et médio-européens.	Les contours de la zone englobent les bois, pelouses ouvertes sableuses, prairies mésophiles et bocage résiduel. Les cultures sont exclues de la zone.
220014086 - PELOUSES, LANDES ET BOIS DE FERRE-EN-TARDENOIS	745 ha	Le massif forestier situé au nord de Fère-en-Tardenois repose sur une butte très aplanie de sables de Beauchamp (Bartonien), qui recouvrent des surfaces importantes. La couche sus-jacente des calcaires de Saint-Ouen étant quasi-absente (petites dalles résiduelles au sommet des buttes dans le « Bois de Saponay »), les sables du site sont acides. A proximité du vallon, creusé par le ru, drainant le site, les calcaires du Lutétien supérieur apparaissent, mais sont recouverts par des sables soufflés. Au fond du vallon du ru, des dépôts de tourbe importants complètent le panorama géologique du site. Les grandes surfaces de terrains acides ont permis le développement de végétations acidophiles variées, présentant presque toute la gamme des stades dynamiques liés à ces substrats. L'ensemble forme un complexe exceptionnel pour la région, mais dont les milieux de plus grand intérêt sont de superficie réduite, et donc très sensibles.	Le site rassemble une mosaïque de milieux au sein d'un massif boisé , nettement individualisé au milieu des cultures. Une carrière de sable a été retirée du site mais l'emplacement du château de Fère et les résidences touristiques de Fère ont été laissées, car noyées dans les milieux remarquables de la zone : Grande diversité de pelouses sur sables oligotrophes rares, milieux humides remarquables, boisements humides ... Les cultures périphériques au bois n'ont pas été prises en compte.



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220120012 - PELOUSE ET BOIS DE GRISOLLES	51 ha	Le « Bois de Grisolles » s'étend sur un vallon du Tardenois d'orientation nord-sud, qui se prolonge, au nord, dans un autre vallon d'orientation est-ouest.	Le contour de la zone englobe le bois , les lisières , certaines prairies mésophiles et des pelouses acides .
220120013 - BOIS DE BELLEAU	185 ha	Le « Bois de Belleau » est situé au sud du cimetière militaire américain de la guerre 1914-1918. Une stèle, au centre du bois, constitue un monument au souvenir des soldats américains. Ce bois du Valois était situé sur la ligne de front de la bataille de la Marne, en 1918 ; de nombreux vestiges de tranchées et de trous de bombes attestent des violents combats qui s'y sont déroulés. Outre l'intérêt historique fort, le bois de Belleau possède un patrimoine naturel remarquable. Il constitue un éperon d'orientation nord-sud, dominant la vallée du ru de Vingt-Muids , et qui se prolonge en une côte exposée au sud, à l'ouest de Bouresches.	La zone englobe les landes , bois et lisières du bois de Belleau, à l'exception du cimetière.
220220014 - BOIS DE LA GARENNE À GOUSSANCOURT	97 ha	Le « Bois de la Garenne » est situé au sud du village de Goussancourt. Il est installé sur un versant du Tardenois exposé au sud, dominant un vallon dans lequel coule un ru. Le plateau, non inclus dans la zone, est installé sur les limons couverts de cultures intensives.	Les contours de la zone englobent le bois de Goussancourt (groupements forestiers intéressants dont les layons), le ru passant dans le talweg (bas-marais tufeux embryonnaire) et les prairies attenantes.
220220015 - BOIS DE VEZILLY, DE ROGNAC ET DU GRAND NICOIR	673 ha	Le massif forestier, situé dans le Tardenois picarde, est composé du « Bois de Vézilly », des bois du Petit et du Grand Nicoir et du « Bois de Rognac ».	Les contours de la zone englobent les bois les moins artificialisés et les lisières attenantes.
220220016 - BOIS MEUNIÈRE	685 ha	Le massif forestier, situé dans le Tardenois , est installé sur un versant de faible pente exposé au nord-ouest. Le plateau est entaillé par des rus intermittents s'écoulant sur un lit de meulrières de Brie, fragmentées et accueillant des groupements bryophytiques typiques de la Brie.	Les contours de la zone englobent le bois Meunière et les lisières attenantes.
220005037 - MASSIF FORESTIER DE RETZ	956 ha	Le massif forestier de Retz s'étend sur la bordure nord-est du plateau du Valois et en limite sud-ouest du plateau du Soissonnais.	Les contours de la zone englobent les milieux forestiers les plus remarquables pour leurs habitats, leur flore et leur faune. Un mince liseré périphérique les entoure, faisant office de zone-tampon pour les lisières . Dans la mesure du possible, les cultures et les habitations sont évitées.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
		<p>L'histoire de l'utilisation et de la protection de cette forêt royale de chasse explique l'intense découpage de ses lisières, qui totalisent plus de quatre cents kilomètres, et les nombreuses clairières issues notamment des essartages médiévaux.</p> <p>Un axe anticlinal (parallèle au synclinal de la vallée de l'Automne) a porté en hauteur la ramification nord-ouest du massif, qui atteint 241 mètres au carrefour de Montaigu.</p> <p>Ce relief domine toute la région et génère une certaine élévation des précipitations, favorable au développement d'une végétation plus hygrophile présentant des tendances submontagnardes, surtout présente sur les versants nord.</p>	
220013563 - BOIS DE MONTIGNY ET DE BORNLY	1 298 ha	<p>Les Bois de Montigny et de Bornly s'étendent sur la rive gauche de l'Ourcq, en limite méridionale du plateau du Valois.</p> <p>La vallée du ru d'Allan, orientée ouest-est, sépare les deux bois.</p>	<p>Les contours du site englobent les milieux forestiers comprenant les habitats les plus remarquables en tant que tels, et les habitats des espèces végétales et animales les plus rares et menacées.</p> <p>Les habitations et les zones cultivées sont évitées, hormis un liseré externe faisant office de zone-tampon.</p>
220013576 - MASSIF FORESTIER DE FERÉ, COTEAU DE CHARTEVES ET RU DE DOLLY	623 ha	<p>Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie, est situé sur la rive droite de la Marne, en amont de Château-Thierry. La zone se compose de la forêt de Fère, du coteau de Chartèves, du ru Dolly et des étangs de la Logette et de Boutache. Ces milieux variés entretiennent entre eux d'étroites relations écologiques et fonctionnelles.</p> <p>La grande diversité de substrats géologiques, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (224 m) induit des influences submontagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.</p>	<p>Les contours de la zone englobent le massif boisés, les rus et ravins ainsi que le coteau de Chartèves. Les cultures sont exclues.</p> <p>Des habitats connexes intraforestiers de layons et de coupe complètent cet ensemble remarquable : ourlets calcicoles, mares de meulière, fondrières acidoclines.</p> <p>Les étangs sont entourés de ceintures de végétations de grand intérêt pour la Picardie dont des milieux exondés.</p> <p>Les blocs de meulière dans les rus intermittents, qui occupent les ravins encaissés, sont occupés par des groupements bryophytiques remarquables.</p> <p>Le ru de Dolly sillonne une vallée très encaissée à l'ouest de la zone. De morphologie torrentueuse et aux pentes assez accusées, ce ru est favorable à l'existence d'un peuplement salmonicole.</p>



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
20013586 - BOIS DU CHATELET ET DE ROMONT	609 ha	Le massif forestier, composé du « Bois de Romont » et du « Bois du Chatelet », est situé en bordure nord de la région naturelle de la Brie. Il occupe une colline aux versants accusés, sauf le versant sud, subtabulaire, qui est coiffé par une partie du plateau meulier de la Brie.	Les contours de la zone englobent les bois et milieux connexes (mares intraforestières à sphaignes, pelouses sur sables, landes) à l'exclusion des cultures.
220013587 - BOIS DES USAGES DE COINCY ET DE LA TOURNELLE	1 555 ha	Le massif forestier composé du « Bois de la Tournelle » et du « Bois de Coincy », est situé sur deux collines, séparées par le ru de l'Ordrimouille. La partie exposée à l'ouest de ces collines est formée de versants aux pentes fortes. Les parties sommitales, orientées à l'est, sont presque planes et correspondent au plateau de la Brie.	Les contours du site englobent les bois , les pâtures et le ru de l'Ordrimouille .

> Milieux humides et aquatiques

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013562 - MARAIS DE MONTCHEVILLON ET BOIS DE LUD	17 ha	Le marais de Montchevillon se trouve dans la vallée de l'Ourcq . En étroite connexion fonctionnelle et complémentaire avec le Bois de Lud », ce site constitue l'un des derniers marais du complexe de vallées du Valois .	Le site regroupe un bois et un marais liés fonctionnellement, le bois assurant une protection de la qualité de l'eau ruisselant vers le marais. Le secteur en périphérie, les secteurs plus dégradés au sud de l'Ourcq étant exclus. Des prairies mésophiles bordant le bois, intéressantes pour l'avifaune, sont intégrées. Les cultures du plateau sont exclues.
220013568 - VALLEE DE LA MUZE	173 ha	La Muze et ses affluents ont découpé la dalle structurale du Lutétien pour former des digitations complexes dans le plateau agricole du Soissonnais. Le site occupe les versants et le fond de la vallée de ces cours d'eau.	Les contours du site reprennent pour l'essentiel les limites entre la vallée et le plateau agricole, soit la convexité sommitale des versants. A l'aval, la vallée s'ouvre et change de nature et d'occupation des sols à partir de Mont-Notre-Dame. L'intérêt du site repose sur la présence d'un bas-marais alcalin de l'Hydrocotylo-Schœnion, représenté ici par un groupement, unique en Picardie ainsi que celle de diverses pelouses pionnières ou calcaro-sableuses.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220120036 - COURS DU RU DE PONT BRULE	12 ha	Le ru de Pont Brûlé s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Il traverse de vastes zones cultivées et des zones d'élevage, en bordure du plateau du Tardenois. Il longe également la forêt de Nesles, ce qui assure la protection d'une petite partie de son bassin versant.	La zone comprend le lit mineur du ru de Pont Brûlé depuis sa source dans le Bois Monsieur jusqu'à sa confluence avec l'Ourcq, ainsi que les berges et les banquettes du ruisseau. La vocation première du ru réside dans un rôle de ruisseau-pépinière, accueillant les truites pour la reproduction et les truitelles pour le grossissement.
220120037 - PELOUSES DE LATILLY ET COURS DU RU DE WADON	50 ha	Le ru de Wadon a découpé le plateau agricole du Valois et a dégagé une série de coteaux exposés à l'ouest et au sud. Le site occupe les versants et le fond de la vallée.	Le site comprend le Ru de Wadon de sa source à sa confluence avec l'Ourcq et une portion de la vallée avec ses boisements humides et les pelouses et rochers qui occupent le versant est. Les cultures ont été exclues, mis à part de certaines zones interstitielles où elles participent à la continuité fonctionnelle des milieux entre eux.
220013464 - MARAIS DES HUREAUX	146 ha	Le marais des « Hureaux » se trouve dans la vallée de l'Ourcq. En étroite connexion, fonctionnelle et complémentaire, avec le massif forestier de Retz, ce site constitue l'un des derniers marais du complexe de vallées du Valois.	Le site comprend le fond de la vallée de l'Ourcq en un marais particulièrement tourbeux en rive droite de la rivière ainsi qu'une ancienne carrière de pierre en rive gauche. Les cultures et les zones urbanisées sont exclues. Ensemble présentant des roselières favorables à l'avifaune paludicole. L'ancienne zone de carrière permet la présence de pelouses calcaires et de cavités souterraines potentiellement intéressantes pour l'hivernage des chauves-souris.

> Pelouses et landes

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
220013566 - LA HOTTEE DU DIABLE	295 ha	Ce site du Tardenois bien connu, aux caractères écologique, historique et social remarquables est encore appelé "le Géant".	Le contour de la zone englobe la Hottée du Diable (chaos de grès Auversien) et les bois et lisières situés à l'est et au sud. La teneur en bases et en eau des sables, ainsi que leur taille, conditionnent différents types de pelouses sur sables .
220013571 - MASSIF FORESTIER DE NESLES/DOLE/MONT-BANY/BAZOCHE	739 ha	Le massif forestier de Nesles/Dole/Mont Bany/Bazoches s'inscrit en limite sud du Soissonnais et en limite nord de la Brie . Il s'agit du massif forestier le plus important du Tardenois et dans lequel les couches géologiques s'expriment avec la plus grande puissance.	Les contours de la zone englobent le massif forestier , les lisières et ourlets associés et les pelouses calcicoles connexes. Les cultures sont exclues de la zone à l'exception d'un liseré faisant office de zone tampon.
220013585 - BOIS ET PELOUSES DE BONNESVALYN	304 ha	Ce site du Tardenois correspond à un bois de versant exposé au sud installé sur, du nord au sud, des argiles, sables acides et calcaires marneux. Une pelouse sableuse acide complète le site, au sud.	Le site correspond à un bois de versant exposé au sud installé sur, du nord au sud, des argiles, sables acides et calcaires marneux. Une pelouse sableuse acide complète le site, au sud.
220013595 - BOIS ET PELOUSES DE BOURESCHES, DU MONT CHEVRET ET BOIS DES MEULES	276 ha	La zone comprend une mosaïque de milieux ouverts et boisés dont les bois de Bouresches, le « Bois du Mont Chevret », le « Bois des Meules » et des pelouses sur sables le long des chemins, à la "Pierre Bouc" et au "Terrier Bouteille". Elle est installée sur les dernières irradiations vers le nord-ouest du plateau meulier de la Brie qui apparaît sporadiquement dans le bois des meules et le bois de Bouresches, et au sud-est de l'Orxois-Tardenois . La végétation présente donc des caractères intermédiaires entre les groupements forestiers submontagnards briards et les groupements de pelouses subatlantiques xérophiles acidophiles, typiques du Valois. Cette double originalité, biogéographique et géologique, fait de cette ZNIEFF un bel exemple de transition entre deux régions naturelles situées à l'interface entre les domaines atlantiques et médio-européens.	Les contours de la zone englobent les bois , pelouses ouvertes sableuses , prairies mésophiles et bocage résiduel. Les cultures sont exclues de la zone.
220014086 - PELOUSES, LANDES ET BOIS DE FERRE-EN-TARDENOIS	745 ha	Le massif forestier situé au nord de Fère-en-Tardenois repose sur une butte très aplanie de sables de Beauchamp (Bartonien), qui recouvrent des surfaces importantes. La couche sus-jacente des calcaires de Saint-Ouen étant quasi-absente l'emplacement du château de Fère et les résidences (petites dalles résiduelles au sommet des buttes dans le « Bois de touristiques de Fère ont été laissées, car noyées dans les	Le site rassemble une mosaïque de milieux au sein d'un massif boisé , nettement individualisé au milieu des cultures. Une carrière de sable a été retirée du site mais l'emplacement du château de Fère et les résidences (petites dalles résiduelles au sommet des buttes dans le « Bois de touristiques de Fère ont été laissées, car noyées dans les

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
		<p>Saponay »), les sables du site sont acides. A proximité du vallon, milieux remarquables de la zone : Grande diversité de creusé par le ru, drainant le site, les calcaires du Lutétien supérieur apparaissent, mais sont recouverts par des sables humides remarquables, boisements humides... Les soufflés. Au fond du vallon du ru, des dépôts de tourbe importants complètent le panorama géologique du site.</p> <p>Les grandes surfaces de terrains acides ont permis le développement de végétations acidophiles variées, présentant presque toute la gamme des stades dynamiques liés à ces substrats.</p> <p>L'ensemble forme un complexe exceptionnel pour la région, mais dont les milieux de plus grand intérêt sont de superficie réduite, et donc très sensibles.</p>	<p>oligotrophes rares, milieux humides remarquables, boisements humides... Les cultures périphériques au bois n'ont pas été prises en compte.</p>
220120012 - PELOUSE ET BOIS DE GRISOLLES	51 ha	Le « Bois de Grisolles » s'étend sur un vallon du Tardenois d'orientation nord-sud, qui se prolonge, au nord, dans un autre vallon d'orientation est-ouest.	Le contour de la zone englobe le bois , les lisières , certaines prairies mésophiles et des pelouses acides .
20013586 - BOIS DU CHATELET ET DE ROMONT	609 ha	Le massif forestier, composé du « Bois de Romont » et du « Bois du Chatelet », est situé en bordure nord de la région naturelle de la Brie . Il occupe une colline aux versants accusés, sauf le versant sud, subtabulaire, qui est coiffé par une partie du plateau meulier de la Brie.	Les contours de la zone englobent les bois et milieux connexes (mares intraforestières à sphaignes, pelouses sur sables, landes) à l'exclusion des cultures.
220013462 - PELOUSES DE LA COMMANDERIE A MONTIGNY L'ALLIER	26 ha	La zone se trouve à la confluence du Clignon et de l'Ourcq. Située sur la rive droite du Clignon, elle s'inscrit sur un coteau en grande partie pâturé par des chevaux.	<p>Les contours du site englobent les pâtures oligotrophes, les pelouses calcicoles et les fourrés associés, ainsi qu'une frange de culture faisant office de zone tampon contre les pesticides et intrants.</p> <p>L'intérêt majeur de la zone se situe au niveau des pelouses inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pelouse du <i>Gentianellion ciliatae</i>, milieu exceptionnel, en voie de disparition en Picardie ; - la pelouse de l'<i>Alyso-Sedion</i>, propre au Tertiaire parisien ; - la pelouse du <i>Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae</i>, en raréfaction en Picardie.

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Délimitation
			Les boisements abritent des plantes d'un grand intérêt, dont quelques orchidées assez rares en Picardie, et sont en étroite connexion fonctionnelle et complémentaire avec la pelouse.
220013561 - COTEAU DU MARCASSIN A GANDELU	48 ha	La zone se trouve sur la rive droite du Clignon. Il s'agit d'un coteau dont le banc de calcaire lutétien a été, en partie, exploité par une carrière.	Les contours de la zone englobent les pelouses calcicoles , les éboulis calcaires et le front de taille de la carrière. Un liséré de culture fait office de zone tampon. L'intérêt majeur de la zone se situe au niveau des pelouses du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, en raréfaction en Picardie et inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.
220013569 - COTEAUX DE L'ORILLON	284 ha	L'Orillon et ses affluents forment un réseau complexe dans le plateau agricole du Tardenois. Le site occupe les versants et le fond de la vallée.	Les contours englobent une partie de la vallée de l'Orillon à l'aval de Dravegny et la partie aval de la vallée du ruisseau du Fond de Vaux. Ces deux vallées sont prises jusqu'à la convexité sommitale des versants, même lorsque des cultures sont présentes. Au nord et au nord-est, c'est la limite départementale qui clôt le site. Les cultures du plateau ne sont pas prises en compte. Son intérêt repose sur la présence d'un bas-marais alcalin , relictuel sur le site, de pelouses pionnières, riches en thérophytes de l'Alyso-Sedion, très rares en Picardie et de divers groupements du Mesobromion. Les boisements de pente du Scillo-Carpinetum à Ornithogalum pyrenaicum, sont typiques de la Brie picarde et les ruisselets de tête de bassin, favorables aux invertébrés aquatiques.
220120037 - PELOUSES DE LATILLY ET COURS DU RU DE WADON	50 ha	Le ru de Wadon a découpé le plateau agricole du Valois et a dégagé une série de coteaux exposés à l'ouest et au sud. Le site occupe les versants et le fond de la vallée.	Le site comprend le Ru de Wadon de sa source à sa confluence avec l'Ourcq et une portion de la vallée avec ses boisements humides et les pelouses et rochers qui occupent le versant est. Les cultures ont été exclues, mis à part de certaines zones interstitielles où elles participent à la continuité fonctionnelle des milieux entre eux.

4.7.2 LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS



Carte: Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

4.7.2.1 NATURA 2000

Le **réseau Natura 2000** est un réseau écologique européen destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il est composé des sites relevant :

- de la directive européenne "habitats-faune-flore" datant de 1992 : **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC ou SIC : proposition de Sites d'Intérêt Communautaire)
- de la directive européenne "oiseaux" datant de 1979 : **Zones de Protection Spéciale** (ZPS).

Les textes applicables sont les suivants : articles L414-1 à L414-7 et articles R414-1 à R414-24 du code de l'environnement.



Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mis en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des outils contractuels (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

L'expérience des sites où l'opérateur a achevé l'élaboration du DOCOB ou a seulement commencé à travailler démontre que, le plus souvent, il offre aux communes et structures intercommunales une opportunité exceptionnelle de résoudre des problèmes de gestion de l'espace (enfrichement d'un marais ou de coteaux) ou de cohabitations d'activités sur un même site. Cette résolution de problème va ainsi au-delà de la simple préservation des habitats et des espèces.

La démarche permet de prévenir les conflits en projetant toutes les parties prenantes dans une gestion à long terme des sites.

Le Sud de l'Aisne est concerné par les **trois sites Natura 2000** suivants.

■ « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS », ZSC FR2200399, 329 HA (9 COMMUNES) SITE DESIGNÉ EN ZSC PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26 DÉCEMBRE 2008

C'est un site complexe composé de marais pour 45% de sa surface, pelouses sèches pour 35%, forêt artificielle en monoculture (ex: plantations de peupliers ou d'arbres exotiques) pour 10%, prairies améliorées 8% et eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) pour 2%. Seule une petite partie de ce site Natura 2000 déborde sur le territoire de l'UCCSA au niveau des communes de Loupigne et Mareuil-en-Dôle.

Les coteaux du Tardenois et du Valois forment un site éclaté de deux sous-unités géographiques distinctes. Elles se caractérisent par un ensemble de pelouses calcaires ensoleillées relictuelles en voie de disparition en Europe occidentale, accompagnées de l'ensemble dynamique de lisières et fourrés de recolonisation.

Les pelouses calcaires sont représentées par deux habitats d'affinité continentale, inféodés au calcaire Lutétien et particuliers au Tertiaire parisien. Il s'agit d'une part, d'une pelouse de très grande valeur patrimoniale se développant sur sols très secs et n'existant que dans le nord-est du bassin parisien (vallée de la Muze en particulier) et, d'autre part, d'une pelouse des sols moins secs, plus répandue et représentative des Larris du bassin parisien. On rencontre également sur les coteaux des végétations pionnières remarquables mêlées d'espèces annuelles liées aux dalles calcaires.

Ces pelouses, notamment dans la vallée de l'Orillon, sont représentées par des communautés exceptionnellement saturées en espèces (jusqu'à plus de 50 plantes supérieures au m², ce qui constitue un record pour le nord de la France).

Il existe en outre, en bas de coteau, dans la vallée de la Muze, un petit marais possédant une flore remarquable et des végétations tourbeuses endémiques. Il constitue l'un des derniers exemples de zone humide tourbeuse alcaline à caractère continental de tout le nord de la France.

> Qualité et importance

Cet ensemble est de très haute valeur patrimoniale par son originalité coenotique et sa flore (cortège pelousaire diversifié, riche en orchidées, éléments en limite d'aire ou en aire disjointe. Nombreuses plantes rares et menacées dont *Antennaria dioica*, presque entièrement disparue des plaines du nord-ouest européennes, *Linum leonii*, menacé au niveau national, six plantes protégées). En outre, l'intérêt herpétologique et batrachologique est remarquable (différentes espèces de la Directive habitats : Sonneur à ventre jaune en limite d'aire septentrionale, Coronelle lisse et Lézard des souches).

A noter encore, la présence en bas de coteau, d'un petit bas-marais alcalin (*Molinion caeruleae* à *Anagallis tenella*) relictuel à flore typique mais fragmentaire.

> Vulnérabilité

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations de lapins abondantes, boisements artificiels, etc.), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant et ménagé à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Quelques coteaux de la vallée de l'Orillon, encore pâturés par des bovins, constituent assurément un modèle de structuration et de saturation spécifique par pâturage bovin jamais rencontré ailleurs dans tout le domaine atlantique français. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, eutrophisation agricole de contact, etc.).

A l'état d'abandon, le réseau de pelouses se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis-à-vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturés. Arrêt des extensions de carrières et restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers. Arrêt des boisements artificiels sur les pelouses calcaires.

■ « MASSIF FORESTIER DE RETZ », SIC FR2200398, 848 HA, SITE ENREGISTRE COMME SIC AU 13 JANVIER 2012.

Seule une petite partie de ce site Natura 2000 déborde sur le territoire de l'UCCSA au niveau de la commune de Chouy (Bois de Hautwison).

Couvert de forêts caducifoliées à 90%, ce complexe forestier intègre l'essentiel des potentialités forestières du Valois, sur substrats tertiaires variés (calcaires grossiers, marno-calcaires, sables acides parsemés de nombreux chaos de grès, argile et formations à meulière). La palette des habitats forestiers est globalement dans un état d'exemplarité et de représentativité des différents étages géologiques du Tertiaire parisien. Le site joue un rôle biogéographique important et partage les influences atlantiques, médio-européennes et montagnardes. Parmi les habitats forestiers inscrits à la directive, on mentionnera surtout les hêtraies-chênaies collinéennes submédioeuropéennes (*Gallio odorati* - *Fagetum sylvaticae* et *Hordelymo europaei* - *Fagetum sylvaticae*), les frênaies hygrophiles (*Carici remotae* - *Fraxinetum excelsioris*), la hêtraie acidophile subcontinentale sèche (*Fago sylvaticae* - *Quercetum petraeae*) bien développé sur sables auversiens avec nombreux affleurements gréseux riches en bryophytes et lichen,...

La taille du massif lui confère un intérêt écosystémique européen pour l'avifaune forestière nicheuse et les populations de grands mammifères. Le site est entièrement inventorié en ZICO. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques connus sont surtout floristiques :

- plantes rares en limite d'aire ou en aire disjointe, notamment le cortège submontagnard aujourd'hui très réduit (mais avec encore *Equisetum sylvaticum*, *Gymnocarpium robertianum*,
- six espèces protégées,
- nombreuses plantes menacées.

L'état global de conservation des espaces est correct mis à part quelques enrésinements limités dans les secteurs de sable. Une gestion ordinaire prenant en compte le maintien de la biodiversité devrait suffire à assurer la pérennité des espaces forestiers remarquables.

■ « DOMAINE DE VERDILLY », SIC FR2200401, 596 HA (5 COMMUNES). SITE DESIGNÉ EN ZSC PAR ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 21 DÉCEMBRE 2010.

C'est un site couvert de forêts caducifoliées pour 94% de sa surface, d'eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) pour 5% et de marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières, pour 1%. Des trois sites Natura 2000, il est le seul entièrement situé sur le territoire de l'UCCSA: communes de Brasles, Épièdes, Gland, Mont-Saint-Père et Verdilly.

C'est un site forestier exemplaire et représentatif de la Brie septentrionale constitué par un complexe forestier typique du plateau meulier briard avec forêts acidoclines à neutrophiles mésophiles et hygroclines et son faisceau d'habitats satellites intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés.



L'ambiance humide, plutôt froide et continentale, la taille importante du massif forestier, expliquent la présence d'un cortège faunistique et floristique originale à dominante médio-européenne et hygrophile avec des densités importantes et remarquables d'animaux sylvatiques. Les habitats forestiers du plateau meulier s'inscrivent dans des potentialités subatlantiques/subcontinentales atténuées de forêts mésoneutrophiles souvent représentées par des sylvofaciès de substitution et des formes hygroclines et pouvant passer ponctuellement à des hêtraies-chênaies.

Une des caractéristiques majeures de ces boisements méso-hygrophiles à hygrophiles du plateau meulier est leur richesse en habitats intraforestiers humides (mares, fondrières, ornières, étangs...) qui entretiennent des densités importantes de batraciens, parmi lesquels le Sonneur à ventre jaune, ici en limite nord de répartition.

Les stades forestiers sont relativement jeunes au niveau de ses peuplements. Il importe d'évaluer les actions de gestion actuelle pour le maintien des habitats d'espèces (ornières pour la population de Sonneur à ventre jaune) et de poursuivre les améliorations en cours. Il faut noter la présence de quelques parcelles enrésinées existantes, qui ne semble pas devoir se développer.

4.7.2.2 ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE

Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) relèvent des articles R411-15 à 17 du code de l'environnement.

Ils permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées et à interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Le territoire de l'UCCSA n'est à ce jour concerné que par un seul APB pour le site de la Hottée du Diable sur la commune de Coincy.

En date du 28/08/2006, cet arrêté préfectoral prévoit la protection du site pour les espèces suivantes : Osmonde royale, Armérie faux-plantain, Coronelle lisse, Léopard des souches et Léopard vert.

Les terrains de la Hottée du Diable sont considérés comme biotope remarquable d'un point de vue écologique, floristique et faunistique. Plusieurs espèces recensées sont protégées :

- Oiseaux (liste nationale) ;
- espèces végétales (Armérie Faux-Plantain, Osmonde Royale) ;
- amphibiens et reptiles (Léopard vert, léopard des souches, coronelle lisse).

4.7.2.3 RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE

(Procédure en cours pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale)

Le coteau de Chartèves est situé sur la commune de Chartèves, surmonté de la forêt de Fère. Le coteau a été proposé en tant que RNV par ses qualités floristiques et faunistiques, notamment ses différentes espèces thermophiles. Différentes espèces d'orchidées y sont notamment présentes.

4.7.2.4 ESPACES NATURELS SENSIBLES



Carte: Espaces Naturels Sensibles

Les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de préservation et de valorisation des **espaces naturels sensibles (ENS)**. Ils disposent pour cela de moyens juridiques et financiers spécifiques : les zones de préemption, au sein desquelles ils ont une priorité d'achat des terrains mis en vente (ce droit de préemption pouvant être utilisé directement ou indirectement, via les communes, le conservatoire du littoral) et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), taxe sur la construction dont le taux est de 1% dans l'Aisne.

La TDENS est mobilisable pour l'acquisition foncière (directement ou via la subvention à des tiers), la maîtrise d'usage, la réhabilitation, la gestion, l'entretien, l'aménagement pour l'accueil du public, l'animation etc. et pour la création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnées figurant au **plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée** (PDIPR).

Conscient de la qualité du patrimoine naturel présent dans le Département et afin de préserver et de valoriser ses milieux naturels remarquables, le Conseil Général de l'Aisne a décidé en 2009, dans le





cadre de la loi du 18 juillet 1985 modifiée en 2006 (cf. code de l'urbanisme), de prendre la compétence "Espaces Naturels Sensibles" (ENS) et mis en œuvre une politique ENS.

Celle-ci se traduit par un schéma des Espaces Naturels sensibles, document qui doit permettre aux acteurs du territoire de prendre en compte cette problématique dans leurs projets d'aménagement.

Les ENS sont hiérarchisés selon leur degré d'intérêt pour la biodiversité qui les compose (3 niveau d'enjeu de conservation) mais également selon les possibilités d'intervention qu'ils présentent (3 niveaux de priorité). Ainsi, une gestion respectueuse des milieux les plus fragiles doit être rapidement opérationnelle afin de les préserver.

Le Département, avec le concours des acteurs associés à l'élaboration de la politique ENS, a défini :

- une cartographie des ENS potentiels, qui comprend à ce jour 259 ENS sites naturels. Cette cartographie est toutefois susceptible d'être complétée par la découverte de nouveaux sites à préserver ou l'émergence de projets portés par des acteurs locaux ;
- des objectifs déclinés par grands types d'habitats à enjeux pour l'Aisne ;
- des priorités d'intervention déterminées notamment en fonction du niveau de menaces pesant sur les milieux.

Afin de répondre aux enjeux et objectifs définis dans le schéma ENS, le Département a mis en place un dispositif de soutien technique et financier aux acteurs locaux, initiateurs et porteurs de projets de préservation et de valorisation des ENS potentiels. Les aides du Département peuvent concerner, des études, une assistance technique, des acquisitions foncières, la restauration, la gestion ou l'entretien des milieux, le suivi. Compte tenu du nombre de sites, de l'enjeu et de la responsabilité qu'elles représentent pour le Département, une action spécifique a été engagée pour les pelouses calcicoles. Par ailleurs, de manière transversale aux interventions sur les ENS potentiels, le Département soutient des actions en faveur de la préservation des espèces à enjeux.

Ainsi, aux enveloppes ZNIEFF de type I qui composent l'essentiel des réservoirs de biodiversité pourront être ajoutés certains ENS, à condition que ceux-ci ne soient pas compris dans les enveloppes préalablement définies (ZNIEFF, Natura 2000).

Le territoire de l'UCCSA est concerné par de nombreux sites mis en évidence par ce dispositif.

■ VALLEE DE LA MARNE

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
Ravin du ru de Chierry	22,5 ha	Blesmes	Sans équivalent en Picardie	Ru intermittent profondément encaissé avec des blocs de grès et de meulière colonisés par des cortèges de Bryophytes uniques pour la Picardie.
Réseau de frayères à brochet de la Marne	22,4 ha	Charly-sur-Marne	Peu d'équivalents en Picardie.	La zone comprend une succession de sites potentiels pour la reproduction du Brochet répartis sur l'ensemble du cours picard de la Marne.
Coteau de Chézy-sur-Marne	18,2 ha	Chézy-sur-Marne	Sans équivalent en Picardie	Ensemble de pelouses rases et de pelouses-ourlets calcicoles. Présence de pelouses rases thermo-continentales à Lin de France
Secteur à sonneur à ventre jaune à Charly-sur-Marne	33 ha	Charly-sur-Marne, Oulchy-le-Château, Romény sur Marne, Saulchery,		Ornières à Sonneur
Bois de Romeny	80,1 ha	Romény-sur-Marne, Azy-sur-Marne	plusieurs équivalents	bois de forte pente avec bois morts. Intérêt vieux bois de ravin avec rus intermittents.
Bois et coteau d'Azy-sur-Marne	93,5 ha	Azy-sur-Marne, Bonneil	peu d'équivalents	Chênaies-Hêtraies acidicoles
Coteaux de la Marne à Charly-sur-Marne	269,1 ha	Charly-sur-Marne, Saulchery, Villiers-Saint-Denis	peu d'équivalents	vignoble à Tulipe sauvage
Vallée du Dolloir	3,4 ha	Chézy-sur-Marne, Essises, Montfaucon, Nesles-la-Montagne, Nogentel, Rozoy-Belleville, Viffort	Sans équivalent en Picardie	Vallée typique de la Brie hébergeant des milieux et des espèces en voie de disparition. Présence de rus favorables aux peuplements salmonicoles et de boisement psychrophiles sub-continentaux. (Clandestine écaillée, Anémone fausse-renoncule...)
Bois Brûlé à varennes et Reuilly-Sauvigny	60,2 ha	Courtemeont-Varennes, Mezy-Moulins, Reuilly-Sauvigny	Sans équivalent en Picardie	Ensemble de boisements, layons humides acidicoles et mares sur argiles à meulière. Présence de micro-tourbières bombées à sphaignes sur les mares.
Réseau des coteaux de la rive droite de la Marne, de Mont Saint-Père à Courcelles	53,2 ha	Mont-Saint-Père, Passy-sur-Marne, Trélou-sur-Marne, Brazy-sur-Marne, Chartèves	Sans équivalent en Picardie	Ensemble de pelouses calcicoles exceptionnel riche d'un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables situé sur la rive droite de la vallée de la Marne.
Vallons des rus de Dolly et de la Belle-Aulne	39,5 ha	Mont-Saint-Père, Trélou-sur-Marne, Barzy-sur-Marne,	Peu d'équivalents en Picardie	Affluents rive droite de la Marne favorables au développement de peuplements salmonicoles. Banquettes alluviales et vallons

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
		Beuvarde, Chartèves, Jaulgonne, Le Charmel		hébergeant des milieux remarquables (prairies à Renoué bistorte...). Présence de pelouses marnicoles à Le Charmel.
Pelouses et Bois du Rouvray à Trélou-sur-Marne	44,3	Belleau, Epaux-Bézu, Etrépilly, Trélou-sur-Marne	Sans équivalent en Picardie	Ensemble composé de pelouses calcicoles, de boisements riches en blocs de grès, de lisières thermophiles et de groupement végétaux remarquables des abords des vignes. (Orobanche gracile, Guimauve hérissée...)
Complexe forestier du plateau meulier briard (forêts de Verdilly, Fère et Ris).	612 ha	Trélou-sur-Marne, Verdilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère, Brazy-sur-Marne, Beuvarde, Brasles, Le Charmel, Chartèves, Courmont, Epieds, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Gland, Jaulgonne, Mont-Saint-Fère, Passy-sur-Marne, Ronchères, Sergy, Trélou-sur-Marne, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère	Sans équivalent en Picardie.	Vaste ensemble fonctionnel de forêts acidiphiles à neutrophiles mésophiles à hygrophiles et son faisceau d'habitats satellites intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés. (Sonneur à ventre jaune)
Vallons du ru de Brasles et de ses affluents	271 ha	Brasles, Verdilly	Sans équivalent en dehors de la vallée de la Marne	Ensemble de cours d'eau (rus de Brasles, du Val Secret et de la Maladrerie) et vallons associés riches en milieux remarquables (pelouse-ourlet calcicoles; zones de sources pétrifiantes, frênaies à Grande prêle, aulnaie-frênaie à Laiche pendante).
Les Montagnes à Moulins	30,9 ha	Courtemont-Varennes, Mézy-Moulins	Plusieurs équivalents	/
Vallée du Surmelin et de ses affluents (Dhuys, Verdonelle, rû de Saint-Agnan)	21 ha	Baulne-en-Brie, Celles-lès-Condé, La Chapelle Monthodon, Condé-en-Brie, Connigis, Crézancy, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Saint-Agnan, Saint-Eugène, Baulne-en-Brie, Montigny-lès-Condé	peu d'équivalents	cours de bonne qualité. Intérêt halieutique

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
Secteur à sonneur à ventre jaune à Saint-Aignan	63,6 ha	La Chapelle Monthodon, Saint-Agnan	peu d'équivalents	Ornières à Sonneur

■ BRIE

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
Ravin du ru de Chierry	6,76 ha	Blesmes, Chierry	Sans équivalent en Picardie	Ru intermittent profondément encaissé avec des blocs de grès et de meulière colonisés par des cortèges de Bryophytes uniques pour la Picardie.
Vallée du ru de Vergis, Bois Hochet et de Nogent.	194,1 ha	La Chapelle sur Chézy, Nogent-L'Artaud	Sans équivalent en Picardie	Boisements avec Chêne-frêne rivulaire froide d'affinité médio-européenne. Présence de l'Isopyre faux-pigamon plante exceptionnelle en Picardie et menacée d'extinction. Ru de Vergis et ses affluents favorables aux peuplements salmonicoles.
Ravin du ru de Saint-Eugène	50,1 ha	Connigis, Crézancy, Saint-Eugène	Sans équivalent en Picardie	Ravin très encaissé hébergeant des groupements forestiers submontagnards. Présence de pelouses calcicoles riches en orchidées. Seule station picarde pour l'Asaret d'Europe.
Butte de Beaumont à Montlevon	48,6 ha	Condé-en-Brie, Courboin, Montlevon	Sans équivalent en Picardie	Ensemble de pelouses thermo-continenteles calcicoles remarquables et de fourrés et bois thermophiles attenants. Site sans équivalent en Picardie (Cytise couché, Actée en épis, Oedipode turquoise...)
Vallée de la Verdonnelle au sud de Condé-en-Brie	204,2 ha	Baulne-en-Brie, Montigny-les-Condé, Condé-en-Brie	Sans équivalent en Picardie	Ensemble bocager relictuel hébergeant des pelouses, ourlets et prairies sèches riches en espèces animales et végétales remarquables. Ru typique des cours d'eau de qualité de la Brie bordé par des banquettes alluviales à Ornithogale des Pyrénées.
La Grande Forêt à Viels-Maison	531,4 ha	La Chapelle-sur-Chézy, Montfaucon, Nogent-L'Artaud, Viels-Maisons	Sans équivalent en Picardie	Ensemble forestier et layons humides acidicoles sur argiles à meulière. Présence de plans d'eau avec



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
				végétation des rives exondées de l'Elatini triandrae-Eleocharini ovatae. (Elatine à six étamines, Eleocharide ovoïde, Leste fiancé...)
Etang de la Verrerie à Artonges	5,6 ha	Artonges	Peu d'équivalents en Picardie.	Etang sur argiles à meulière typique de la Brie avec ceinture d'hélophytes, végétation des rives exondées et herbiers aquatiques remarquables. Présence de la leucorrhine à large queue.
Bois Meunière	16,5 ha	Cierges	plusieurs équivalents	Boisement de faible pente exposé au nord-ouest parcouru par un ru et ponctué de quelques mares
Secteur à sonneur à ventre jaune à Charly-sur-Marne	121,2 ha	Charly, Romény-sur-Marne, Saulchery		ornières à Sonneur
Pièce du gouffre	2,9 ha	Baulne-en-Brie, La Chapelle-Monthodon		Hêtraies neutrophiles
ru de Crogis à Essômes sur Marne	14,2 ha	Essômes-sur-Marne	Sans équivalent en Picardie.	plus importante population d'Ecrevisse à pieds blancs connue pour la Région;
Bois et pelouses de Bouresches	78,6 ha	Bouresches, Essômes-sur-Marne	peu d'équivalents	ornières forestières et pleouses sur sable (Filago vulgaris)
Bois et coteau d'Azy-sur-Marne	48,8 ha	Essomes-sur-Marne, Azy-sur-Marne, Bonneil	peu d'équivalents	Chênaies-Hêtraies acidiclinales
Coteaux de la Marne à Charly	104,6 ha	Charly-sur-Marne, Saulchery, Villiers-Saint-Denis	peu d'équivalents	vignoble à Tulipe sauvage
Vallée du Dolloir	19,2 ha	Chézy-sur-Marne, Essises, Montfaucon, Nesles-la-Montagne, Nogentel, Rozoy-Belleville, Viffort	Sans équivalent en Picardie	Vallée typique de la Brie hébergeant des milieux et des espèces en voie de disparition. Présence de rus favorables aux peuplements salmonicoles et de boisement psychrophiles sub-continentaux. (Clandestine écailleuse, Anémone fausse-renoncule...)
Réseau des coteaux de la rive droite de la Marne, de Mont Saint-Père à Courcelles	15,6 ha	Barzy-sur-Marne, Chartèves, Mont-Saint-Fère, Passy-sur-Marne, Trélou-sur-Marne	Sans équivalent en Picardie	Ensemble de pelouses calcicoles exceptionnel riche d'un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables situé sur la rive droite de la vallée de la Marne.
Vallons des rus de Dolly et de la Belle-	152,3 ha	Mont-Saint-Père, Trélou-sur-Marne,	Peu d'équivalents en Picardie	Affluents rive droite de la Marne favorables au

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation	Niveau d'originalité	Intérêt
Aulne.		Barzy-sur-Marne, Beuvarde, Chartèves, Jaulgonne, Le Charmel		développement de peuplements salmiconiques. Banquettes alluviales et vallons hébergeant des milieux remarquables (prairies à Renoué bistorte...). Présence de pelouses marnicoles à Le Charmel.
Complexe forestier du plateau meulier briard (forêts de Verdilly, Fère et Ris).	4 221,1 ha	Trélou-sur-Marne, Verdilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère	Sans équivalent en Picardie.	Vaste ensemble fonctionnel de forêts acidiphiles à neutrophiles mésophiles à hygrophiles et son faisceau d'habitats satellites intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés. (Sonneur à ventre jaune)
Vallons du ru de Brasles et de ses affluents	19,7 ha	Brasles, Verdilly	Sans équivalent en dehors de la vallée de la Marne	Ensemble de cours d'eau (rus de Brasles, du Val Secret et de la Maladrerie) et vallons associés riches en milieux remarquables (pelouse-ourlet calcicoles; zones de sources pétrifiantes, frênaies à Grande prêle, aulnaie-frênaie à Laiche pendante).
Étang de Boutache à Beuvarde	7,2 ha	Beuvarde	Peu d'équivalents en Picardie	Étang original par la présence du Riccio carpe nageant et de la Riccie flottante, hépatiques très rares en Picardie. Développement en marge de l'étang de Saulaies à Sphaignes.
L'Étang de la Logette	44,8 ha	Beuvarde, Epieds	Sans équivalent en Picardie	Vaste étang typique des plans d'eau sur argiles à meulière des plateaux de la Brie. Herbiers aquatiques à Portamot à feuilles aiguës et vases tourbeuses émondées continentales de l'Elatini triandrae-Eleocharini ovatae.
Prairies de Courpoil à Beuvarde	132,1 ha	Beuvarde, Epieds	Sans équivalent en Picardie	Prairies floricoles de fauche.
Vallée du Surmelin et de ses affluents (Dhuys, Verdonnelle, ru de Saint Agnan)	57,2 ha	Baulne-en-Brie, Celles-lès-Condé, La Chapelle Monthodon, Condé-en-Brie, Connigis, Crézancy, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Saint-Agnan, Saint-Eugène, Baulne-en-Brie, Montigny-lès-Condé	peu d'équivalents	cours de bonne qualité. Intérêt halieutique.
Secteur à sonneur à ventre jaune à Saint-Agnan	45,3 ha	La Chapelle Monthodon, Saint-Agnan	peu d'équivalents	ornières à Sonneur

■ ORXOIS-TARDENOIS

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation		Intérêt
Pelouses sabulicoles de Latilly	10 ha	Latilly, Montgru-Saint-Hilaire	Sans équivalent en Picardie.	Ensemble remarquable de pelouses calcaro-sabulicoles de l'Alyso-Sedion et de du Koelerio-Phleion remarquablement structuré. Présence d'une source incrustante hébergeant des communautés bryophytiques du Cratoneurion commutati.
La Hottée du Diable à Coincy	57 ha	Bruyères-sur-Fère, Coincy	Sans équivalent en Picardie.	Ensemble exceptionnel de pelouses, landes et bois acidiphiles développés sur les sables de Beauchamp riches en blocs de grès. Communautés bryophytiques sans équivalent en Picardie.
Pelouses calcicoles et sabulicoles du bois de la Tournelle à Coincy et Brécy	13 ha	Coincy	Sans équivalent en Picardie.	Site composé d'un ensemble de pelouses, d'ourlets et de prairies sèches calcicoles et de pelouses sur sables calcarifères à Orpin rougeâtre et Armoise champêtre. Les pelouses à Orpin rougeâtre sont sans équivalent en Picardie.
Pelouses acidiphiles et landes de Fère-en-Tardenois.	175 ha	Fère-en-Tardenois, Saponay	Sans équivalent en Picardie.	Complexe exceptionnel de milieux acidiphiles sur sables de Beauchamp: Landes sèches à Callune, pelouses du Violion-caninae à Oeillet couché, blocs de grès riches en Lichens et Bryophytes et fragment de lande tourbeuse
Coteau de la Commanderie à Montigny- l'Allier	11 ha	Montigny-L'Allier	Sans équivalent en Picardie.	Présence de pelouses sur sables calcaires de type précontinental à Véronique de Scherrer, de pelouses de l'Alyso-Sedion et de prairies sèches riches en espèces remarquables (le Barbon Pied de Poule, , la Centaurée chausse-trape...).
Coteau du Marcassin à Gandelu	5 ha	Brumetz, Gandelu	Plusieurs équivalents en Picardie	Pelouse calcicole riche en orchidées. Présence de l'Ophrys araignée, rare et menacée de disparition en Picardie, et du Lézard vert très localisé en Picardie.
Bois de Belleau	78 ha	Belleau, Lucy-le-Bocage	Plusieurs équivalents en Picardie	Présence de la chênaie acidophile à houx, d'une chênaie acidophile avec blocs de grès riches en bryophytiques et d'une frênaie-charmaie fraîche à fougères. Présence d'une lande à Callune commune et de pelouses oligotrophes acidiphiles (Théro-Airion).

Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation		Intérêt
Pelouses à Trugny	5 ha	Bruyères-sur-Fère	Peu d'équivalents	Site occupé par un complexe de pelouses-ourlets et, dans une moindre mesure, par des pelouses très rases entretenues par les lapins
Bois de Rognac	87 ha	Coulonges-Cohan, Vézilly	plusieurs équivalents	Boisement de faible pente exposé au sud ponctué de résurgence et de quelques mares
Bois des Grissoles et ancienne carrière de Grissoles	38 ha	Grissoles, Rocourt-Saint-Martin	Peu d'équivalents	Complexe de pelouses et d'ourlets installé sur des sables acides oligotrophes, le long du boisement au sein de la carrière
Bois Meunière	42 ha	Cierges	plusieurs équivalents	Boisement de faible pente exposé au nord-ouest parcouru par un ru et ponctué de quelques mares
Bois de la Garenne	108 ha	Goussancourt, Villers-Agron-Aiguizy	Peu d'équivalents	Boisement installé sur un versant exposé au sud, dominant un vallon dans lequel s'écoule un ru. La succession de couche géologique favorise une diversité de groupements végétaux. Les layons présentent des groupements acidophiles hygrophiles. A l'Ouest du bois, une pâture présente des niveaux de résurgence d'eaux oligotrophes (bas-marais embryonnaire) ; le groupement de bryophytes est exceptionnel en Picardie.
Pelouses de Bonnesvalyn	10 ha	Bonnesvalyn	Peu d'équivalents	Pelouse acide oligotrophe, milieu devenu extrêmement rare en Picardie. Entretien par les lapins, elle regroupe un cortège floristique riche et typique.
Bois de Triquenique	219 ha	Marigny-en-Orxois, Montreuil-aux-Lions	Peu d'équivalents	Massif forestier où localement le substrat marneux et gypseux détermine des niveaux de rétention d'eau. Des rus intermittents, à caractère torrentiel, déterminent la présence de ravins riches en fougères. Cortège d'amphibiens remarquable pour la région.
Prairies sur sables à Armérie de Coincy	5 ha	Coincy	Sans équivalent	Ensemble de prairies sèches et pelouses sur sables siliceux à Armérie des sables et Armoise champêtre développé sur des friches, des cultures et une prairie pâturée par des chevaux.
La sablonnière à Coincy	1 ha	Coincy	peu d'équivalent en Picardie	blocs de grès et pelouses sur sable
La Pierre Bouc et le Mont Chevet	145 ha	Belleau, Bouresches, Etrépilly	plusieurs équivalents	Pelouse sur sables mobiles acides



Dénomination	Surface sur l'UP	Localisation		Intérêt
Bois des Meules	92 ha	Belleau, Monthiers	peu d'équivalent en Picardie	Pelouse sur sables mobiles acides et silico-calcaire (sedum rubens)
Bois et pelouses de Bouresches	56 ha	Bouresches, Essômes-sur-Marne	peu d'équivalent en Picardie	ornières forestières et pleouses sur sable (Filago vulgaris)
Anciennes carrières de la Ferté-Milon	8 ha	La Ferté Milon		
Marais des Hureaux	76 ha	La Ferté Milon, Silly-La-Poterie	peu d'équivalent en Picardie	Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation flottante ou enracinée
Pelouses et Bois du Rouvray à Trélou-sur-Marne	59 ha	Belleau, Epaux-Bézu, Etrépilly, Trélou-sur-Marne	Sans équivalent en Picardie	Ensemble composé de pelouses calcicoles, de boisements riches en blocs de grès, de lisières thermophiles et de groupement végétaux remarquables des abords des vignes. (Orobanche gracile, Guimauve hérissée...)
Complexe forestier du plateau meulier briard (forêts de Verdilly, Fère et Ris).	572 ha	Trélou-sur-Marne, Verdilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère, Brazy-sur-Marne, Beuwardes, Brasles, Le Charmel, Chartèves, Courmont, Epieds, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Gland, Jaulgonne, Mont-Saint-Fère, Passy-sur-Marne, Ronchères, Sergy, Trélou-sur-Marne, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère	Sans équivalent en Picardie	Vaste ensemble fonctionnel de forêts acidoclines à neutrophiles mésophiles à hygroclicines et son faisceau d'habitats satellites intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés. (Sonneur à ventre jaune)
Prairies de Courpoil à Beuwardes	81 ha	Beuwardes, Epieds	Sans équivalent en Picardie	Prairies floricoles de fauche.
Val Chrétien	5 ha	Bruyères-sur-Fère	peu d'équivalents	Gîte d'hibernation à chauve-souris
Bois de la Défense	6 ha	Belleau, Epaux-Bézu, Monthiers	Plusieurs équivalents en Picardie	anciennes carrières de sables avec présence de fragment de landes à callune et de pelouses sableuses.
Ensemble de boisements à Sonneur à ventre jaune	756 ha	Beuwardes, Brecy, Coincy, Epieds, Villeneuve-sur-Fère	peu d'équivalents	Chênaies-Hêtraies acidoclines
Bois du Hautwison	304 ha	Ancienville, Chouy, Louatre	Plusieurs équivalents en Picardie	Hêtraies neutrophiles

